



# Groupe PAROT

## Rapport Annuel

Exercice Clos 31 décembre 2022

## TABLE DES MATIÈRES

1-1 Situation de la société et activité de celle-ci au cours de l'exercice écoulé	5
1-2- Evolution prévisible de la situation de la société et perspectives d'avenir	11
1-3- Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice	12
1-4- Activité de la société en matière de recherche et développement	13
1-5- Succursales existantes	14
1-6- Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires : Comptes consolidés	14
1-6-1- Périmètre de consolidation	14
1-6-2- Méthode de consolidation	15
1-6-3- Base de préparation des comptes consolidés	15
1-6-4- Compte de résultat consolidé	16
1-6-5- Le bilan consolidé	17
1-7- Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires : Comptes sociaux (en euros)	18
1-7-1- Résultats et situation financière	18
1-7-2- Dépenses non déductibles des bénéficiaires	19
1-7-3- Proposition d'affectation du résultat	19
1-7-4- Tableau des résultats prévu par l'article R 225-102 du Code de commerce	19
1-8- Analyse Objective et exhaustive de l'évolution des affaires : indicateurs clés	20
1-9- Activité des filiales de la société et des sociétés contrôlées par elle	24
1-10- Progrès réalisés ou difficultés rencontrées	26
1-11- Principaux risques et incertitudes à la date de clôture	28
1-12- Injonctions ou sanctions pécuniaires pour des pratiques anticoncurrentielles	29
1-13- Utilisation des instruments financiers	29
1-14- Prise de participation significatives ou prise de contrôle	31
1-15- Renseignements relatifs à la répartition du capital et s'il en existe aux actions d'auto contrôle	31
1-16- Informations relatives à l'acquisition par la société de ses propres actions en vue de les attribuer aux salariés ou aux dirigeants	33
1-17- Etat récapitulatif des opérations réalisées sur leurs titres par les dirigeants	33
1-18- Souscription, achat ou prise en gage par la société de ses propres actions	34
1-19- Montant des dividendes distribués au titre des trois derniers exercices - art 243 bis CGI	34
1-20- Etat de la participation des salariés (et éventuellement des dirigeants) au capital social au dernier jour de l'exercice	34
1-21- Information sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients de la société	34
2-1- Composition du Conseil	36
2-2- Organisation du conseil – Procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière	36

2-2-1- Organisation du Conseil	36
2-2-2- Procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.	37
2-3- Liste des mandats ou fonctions exercés dans toutes sociétés par chacun des mandataires sociaux	39
2-4- Liste des conventions réglementées	42
2-4-1- Conclusion de nouvelles conventions réglementées au cours de l'exercice :	42
2-4-2- Conventions antérieurement autorisées dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice.	44
2-4-3- Sortie du champ des conventions réglementées	46
2-5- Tableau récapitulatif des délégations de compétences et de pouvoirs accordés au Conseil d'Administration	47
2-6- Rémunération et avantages de toutes natures versés aux mandataires sociaux de la société	48
2-6-1- Rémunération du Président Directeur Général	48
2-6-2- Attribution d'une prime exceptionnelle	49
2-6-3- Modification des modalités de rémunération du Président Directeur Général	49
2-7- Précisions sur les dispositions du code MIDDLENEXT : Comply or Explain	52
2-8- Modalités particulières de participations des actionnaires à l'Assemblée générale	55
2-9- Mention dans le rapport de gestion des informations portant sur la structure du capital de la société	55
2-10- Risque financier liés aux effets du changement climatique et mesures prises par la société	55
2-11- Limitations éventuelles que le conseil a apportées aux pouvoirs du Directeur Général	56
3-1- Modèle d'affaires	57
3-1-1- Présentation du modèle	57
3-1-2- Les risques associés au modèle	58
3-2- Informations sociales	61
3-2-1- Politiques des Ressources humaines	61
3-2-2- Emploi	61
3-2-3- Organisation du travail	70
3-2-4- Relations sociales	71
3-2-5- Santé et sécurité	72
3-2-6- La prévention des risques	75
3-2-7- Intégration et développement des compétences	75
3-2-8- Égalité de traitement	78
3-2-9- Promotion et respect des stipulations des conventions	80
3-3- Informations environnementales	83
3-3-1- Politique générale en matière environnementale et méthodologie	83
3-3-2- La gestion des déchets	83
3-3-3- La prévention de la pollution des sols	84

3-3-4- La réduction des consommations énergétiques	85
3-3-5- La réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)	87
3-4- Engagements sociétaux	88
3-4-1- Impact territorial	88
3-4-2- Relations entretenues avec les personnes intéressées par l'activité de la société	88
3-4-3- Sous-traitance et Fournisseurs	88
3.4.4 Loyauté des pratiques	88
3-4-5- Actions engagées en faveur des droits de l'Homme	89
4- ANNEXES	90
4-1- Comptes Consolidés du Groupe PAROT	
4-2- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les Comptes Consolidés du Groupe PAROT	
4-3- Comptes Sociaux de la société Groupe PAROT SA	
4-4- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les Comptes Sociaux de la société Groupe PAROT SA	

## 1- RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### 1-1 Situation de la société et activité de celle-ci au cours de l'exercice écoulé

L'exercice 2022 confirme un résultat net annuel positif, actant de 5 semestres consécutifs positifs dans un contexte sectoriel pourtant impacté par les différentes crises en Europe. L'exercice 2022 traduit par ailleurs dans son désendettement, la finalisation du plan de recentrage de Groupe PAROT et ses effets positifs sur sa structure financière.

La restitution des résultats consolidés du Groupe en 12 mois glissants sur les 5 derniers semestres permet de matérialiser la résilience des marges et de l'Ebitda depuis le début du deuxième semestre 2020, le premier semestre 2020 ayant été extrêmement impacté par le confinement lié à la COVID-19.

#### Compte de résultat 12 mois glissants

(En milliers d'€) - données non auditées	31/12/2020	12 mois fin S1 2021	31/12/2021	12 mois fin S1 2022	31/12/2022
Chiffre d'affaires	356 589	389 886	341 159	322 983	360 272
<b>Marge brute</b>	<b>50 685</b>	<b>57 673</b>	<b>51 551</b>	<b>49 825</b>	<b>56 323</b>
% du CA	14,2%	14,8%	15,1%	15,4%	15,6%
<b>Ebitda</b>	<b>1 380</b>	<b>9 897</b>	<b>10 459</b>	<b>9 584</b>	<b>10 427</b>
% du CA	0,4%	2,5%	3,1%	3,0%	2,9%
<b>Résultat d'exploitation après Dépréciation Ecart Acquisistion</b>	<b>-2 165</b>	<b>6 055</b>	<b>6 242</b>	<b>6 750</b>	<b>6 340</b>
Résultat financier	-1 868	-1 567	-1 247	-1 293	-1 720
<b>Résultat courant des entreprises intégrées</b>	<b>-4 033</b>	<b>4 488</b>	<b>4 995</b>	<b>5 457</b>	<b>4 620</b>
% du CA	-1,1%	1,2%	1,5%	1,7%	1,3%
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>-4 730</b>	<b>2 914</b>	<b>3 326</b>	<b>3 517</b>	<b>2 320</b>
% du CA	-1,3%	0,7%	1,0%	1,1%	0,6%

Sur le plan financier, l'année 2022 aura été particulièrement marquée par le désendettement opéré par Groupe PAROT, consécutif tant d'une excellente performance opérationnelle que des fruits du recentrage stratégique et des cessions opérées.

#### Evolution de l'Endettement Net

en milliers d'euros - données non auditées	2020	2021	2022
<b>Dettes financières</b>	<b>63 521</b>	<b>75 376</b>	<b>56 877</b>
<i>dont Moyens Termes Bancaires</i>	39 665	33 765	25 027
<i>dont Crédit Bail</i>	0	10 352	8 895
<i>dont Financement stock</i>	23 625	31 056	22 829
<i>dont Autres</i>	231	203	126
<b>Trésorerie</b>	<b>-5 812</b>	<b>-2 989</b>	<b>-9 622</b>
<b>Endettement Financier Net</b>	<b>57 709</b>	<b>72 387</b>	<b>47 255</b>

*Le Crédit Bail est retraité depuis 2021*

L'année 2022 a connu pour le troisième exercice consécutif un environnement d'exploitation adverse notamment causé par la guerre en Ukraine, où dans le secteur automobile (VP et VC), comme beaucoup de secteurs industriels, de nombreux sous-traitants ont fait défaut à nos constructeurs. La

crise COVID-19 et les multiples confinements en Chine ont également impacté notre secteur d'activité en amont.

Par ailleurs, l'évolution des normes réglementaires sur le territoire européen a conduit les constructeurs à poursuivre leur repositionnement industriel et leurs investissements des énergies fossiles vers l'électrique. Cette transformation industrielle crée un double effet défavorable sur le marché aval, premièrement la baisse de disponibilité de Véhicules d'Occasion récents, notamment en VP, et la baisse de l'offre globale en Véhicules Neufs. La combinaison de ces deux effets conduit à l'augmentation significative des prix de vente. Les effets prix ont compensé les effets volumes, permettant une croissance du chiffre d'affaires du Groupe à périmètre comparable.

Dans ce contexte, notre attention portée sur l'amélioration de l'excellence opérationnelle et la rationalisation de notre organisation par activité au service de nos clients a permis de faire face aux contraintes d'environnement qu'a subi le groupe, notamment tels que les coûts énergétiques et la concurrence accrue sur le marché du VO par les professionnels faisant face à la baisse des VN disponibles. Les effets tarifaires de la crise énergétique ont un impact modéré sur les trois premiers trimestres, et plus significatifs sur le T4. La Direction du Groupe a initié un ensemble d'actions qui visent à réduire l'impact du surcoût énergétique, tant par le déploiement d'un plan de sobriété visant à encourager les économies que par une analyse au cas par cas des besoins et des solutions alternatives possibles à court et moyen terme. Le choix a été fait en 2022 de ne pas figer par des contrats les coûts d'acquisition énergétiques, permettant en 2023 de bénéficier de la détente constatée des prix.

Dans ce contexte, les investissements du Groupe pour continuer de développer notre savoir-faire en acquisition digitale et traitement des leads ont permis un appui constant, à toutes les équipes de vente, VC et VP, VN et VO, permettant d'accroître les taux de concrétisation de nos contacts commerciaux. Les équipes commerciales ont conservé leur dynamique avec pragmatisme, permettant de constituer des portefeuilles de commandes très significatifs en cette fin d'exercice pour l'année 2023.

L'exercice 2022 a permis de finaliser la stratégie de recentrage du groupe sur ses activités rentables, matérialisant aussi un désendettement significatif. Le 7 janvier 2022, Le Groupe a cédé les titres de sa filiale PAROT Automotive Ile de France, ainsi que d'une partie des actifs immobiliers associés. Le 30 novembre 2022, la concession de Châteauroux a été cédée. Durant l'exercice les actifs immobiliers d'Orléans (Nord et Sud) et de Morangis ont été cédés.

Dans un autre registre, durant l'été, certaines de nos concessions ont été victimes d'intempéries majeures notamment liées à la grêle (Châteauroux, Bruges). Malgré les dégâts sur le parc de véhicules, ces intempéries n'ont pas significativement impacté notre exploitation durant l'été, et les concessions ont pu poursuivre leur exploitation dans des conditions satisfaisantes. Sur le plan économique l'impact est neutre, les frais ayant été couverts par nos polices d'assurance.

Les comptes clos au 31 décembre 2022 ont été arrêtés selon la convention comptable de la continuité d'exploitation.

PRINCIPAUX ÉVÈNEMENTS INTERVENUS AU COURS DU 1<sup>ER</sup> SEMESTRE 2022 :

- Cession de l'activité de distribution automobile PAROT Automotive Ile de France

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 7 janvier 2022, la société GROUPE PAROT a cédé définitivement la totalité des titres de la société PAROT AUTOMOTIVE « Ile de France » au profit du GROUPE JALLU BERTHIER. Pour rappel, la société PAROT AUTOMOTIVE « Ile de France » exploite 5 concessions automobiles situées aux ULIS, à BRÉTIGNY SUR ORGE, MORANGIS, MORIGNY CHAMPIGNY (Etampes) et PARAY VIEILLE POSTE (Orly). Le prix de cession des titres de la société est de 2.720.435 €. La sortie du périmètre de consolidation avait été réalisée au 31 décembre 2021. Par ailleurs, la cession des immeubles de Brétigny-sur-Orge, Les Ulis et Étampes a été réalisée le 14 janvier 2022. Le prix de cession de l'ensemble de ces immeubles détenus par les SCI Glenn et Béric est de 4.400.000 €.

- Achat de 75% des titres de la société Dax PL

La Société PAROT VI, filiale de la société GROUPE PAROT détenue à hauteur de 100 %, a fait l'acquisition, suivant acte sous seing privé en date du 21 janvier 2022, de 75 % du capital et des droits de vote de la société DAX POIDS LOURDS, société à responsabilité limitée au capital de 60.000 €, ayant son siège social 249 Rue Denis Papin – 40990 SAINT PAUL LES DAX, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DAX sous le numéro 987 020 153. La Société cible risquant fortement d'être placée en redressement ou liquidation judiciaire, l'opération d'acquisition s'est déroulée dans un laps de temps très court.

Le prix d'acquisition des titres, tenant compte des dettes financières et arriérés de dettes inscrits dans les comptes de la Société DAX POIDS LOURDS, a été fixé à 1 € par cédant (total 3 €). Il a également été convenu l'abandon partiel d'un compte courant d'associé (à hauteur de 18.000 €) et une avance de trésorerie apportée par la Société PAROT VI, nouvelle associée.

- Achats de 80% des titres de la société GMS INTERVENTIONS

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15 février 2022, la société GROUPE PAROT a acquis 80 % du capital et des droits de vote de la société GMS INTERVENTIONS pour un prix de 1.612.074 €. Cette acquisition comprend un engagement d'achat de l'immeuble d'exploitation dans les douze mois à venir pour un prix de 1M€. Pour rappel, cette Société exploite un garage poids-lourds toutes marques situé ZI des Ciroliers – Rue Clément Ader – 91700 FLEURY-MÉROGIS, et développe également plusieurs activités réglementées, savoir : installation, vérification et inspection périodique réglementaire des chronotachygraphes et autres dispositifs de sécurité ou équipements annexes (Ethylotest Anti-démarrage).

Les 20% des titres restants de la société cible appartiennent à la société GDFI, représentée par Monsieur Dominique GAUMAIN, également Directeur Technique et Commercial de la Société. Un pacte d'associés et une convention de mandat social ont donc été signés le même jour que l'acte d'acquisition des titres.

- Cession des actifs immobiliers liés aux activités antérieurement cédées en région Centre

Suite à la cession des fonds de commerce de FLEURY LES AUBRAIS (Orléans Nord) et OLIVET (Orléans Sud) en 2019, le Groupe PAROT a également finalisé la cession des immeubles dans lesquels sont exploités les deux fonds. Ainsi, en date du 28 avril 2022, la société civile immobilière SCI IMMO BEHRA NORD a cédé son ensemble immobilier à usage de concession automobile situé à FLEURY LES AUBRAIS (45400) pour un prix de 3.557.500€ et la société civile immobilière SCI IMMO BEHRA SUD a cédé son ensemble immobilier à usage de concession automobile situé à OLIVET (45160) pour un prix de 868.092€.

- Création d'une organisation dédiée au sein du pôle VP à la vente de VO toutes marques à client final

La société AUTO-SERVICE, créée en 2021 et dont le siège social est situé à BRIVE LA GAILLARDE (19), a débuté son activité de vente de véhicules particuliers d'occasion (VP-VO) toutes marques à particuliers (B to C) sous le label « Zanzicar ». Elle constitue désormais au sein du Groupe la base du développement de notre activité VO multimarques au Grand Public.

C'est dans ce cadre que la société VO3000 lui a cédé un fonds de commerce de vente et de négoce de véhicules d'occasion toutes marques auprès des particuliers exploité à BRUGES (33520) pour 1€, et un fonds de commerce de vente et de négoce de véhicules d'occasion toutes marques auprès des particuliers à CLERMONT-FERRAND (63100) pour 1€ également.

- Lancement d'un plan à trois ans de renforcement de nos activités MAN

Dans le cadre du plan de développement et de dédication à la marque, convenu avec MAN France, lequel a pour objectif la création de trois établissements secondaires de notre filiale PAROT TRUCKS comme autant de Points Services MAN à Brive, Limoges et Périgueux à horizon 2025, il a été procédé aux premières opérations suivantes :

- Création d'un établissement secondaire par la société PAROT Trucks à Brive (site de la Feuillade, 24120)
- Cession par la société PAROT VI au profit de la société PAROT TRUCKS de son fonds de commerce de réparation, entretien, service après-vente, et revente de pièces détachées de poids lourds et véhicules commerciaux de la marque MAN, exploité à La Feuillade (24120) pour 50.000€
- Pour des questions de rationalisation opérationnelle, cession par la société PAROT VI au profit de la société PAROT TRUCKS de ses deux fonds de commerce de revente et de réparation agréée pour la marque ZF ; l'un exploité à Bordeaux (Bruges, 33520) pour 100.000€, l'autre exploité à Brive (La Feuillade, 24120) pour 100.000€ également.
- Lancement du chantier de rénovation de l'ensemble immobilier situé à La Feuillade et détenu par la SCI 24-87 (filiale à 100% du Groupe PAROT), initialement exploité en totalité par PAROT VI, afin d'y accueillir désormais de manière séparée les activités de PAROT VI d'une part (IVECO, FIAT PRO), et les activités de PAROT TRUCKS d'autre part (MAN, ZF). D'un budget de 1,3M€, ce chantier de rénovation a été livré début octobre 2022.

PRINCIPAUX ÉVÈNEMENTS INTERVENUS AU COURS DU 2<sup>ND</sup> SEMESTRE 2022 :

- Application de l'année de franchise pour les P.G.E. souscrits en juillet 2020

Le Groupe PAROT a opté pour l'application d'une année de franchise aux PGE souscrits en 2020. Ainsi le remboursement est étalé sur quatre années à raison de 25% par an, allant de septembre 2022 à août 2026. Depuis septembre 2022 les entités du Groupe portant un PGE remboursent mensuellement les échéances conformément au plan.

- Rachat des minoritaires de la SARL TRANS AUTO AUVERGNE et Absorption par Transmission Universelle de Patrimoine par la SA Groupe PAROT

En même temps que le rachat des titres de la société VO 3000 en 2015, le Groupe avait acquis 75% des titres de la société Trans Auto Auvergne, société spécialisée dans les transports de voitures. Cette société travaillait pour les sociétés du Groupe (transport de site à site) et pour certains clients extérieurs. Pour des raisons de taille critique et de besoin de réinvestissement, et suite au départ de nos chauffeurs, il a été décidé d'arrêter cette activité. Le Groupe PAROT a donc acquis le 31 octobre 2022 les 25% de titres détenus par un tiers, pour un prix de 4.759 €, et a opéré la dissolution de la société, détenue hauteur de 100%, par voie de confusion de patrimoines (T.U.P.), avec effet au 15 décembre 2022.

- Absorption par Transmission Universelle de Patrimoine de la SAS PAROT DIGITALS par la SA Groupe PAROT

Compte tenu de la réduction du périmètre d'activité de la société PAROT DIGITALS et de ses moyens, dans la volonté de simplifier les organisations et réduire les coûts d'exploitation, une opération de dissolution par voie de confusion de patrimoines (T.U.P) a été réalisée, PAROT DIGITALS ayant été absorbée le 10 décembre 2022.

- Absorption par Transmission Universelle de Patrimoine des SCI Immo Behra Nord, Immo Behra Sud, Glenn, Beric par la SAS PAROT Aménagement Commercial

Suite à la cession de 100% de leurs actifs, les sociétés civiles immobilières SCI IMMO BEHRA NORD (ex concession Ford Orléans Nord), SCI IMMO BEHRA SUD (ex concession Orléans Sud), SCI GLENN (ex concessions Brétigny et Etampes) et SOCIÉTÉ BERIC (ex concession Les Ulis) ont été dissoutes par voie de confusion de patrimoines par leur société mère la SAS PAROT Aménagement Commercial, ces opérations ayant été finalisées entre le 7 novembre 2022 et le 10 décembre 2022.

- Cession de la concession de Châteauroux

Le 30 novembre 2022, le Groupe a cédé un fonds de commerce de vente et réparation VP, situé à Châteauroux, exploité par sa filiale PAROT AUTOMOTIVE "Centre" sous les marques Ford, Fiat, Fiat Professional, Jeep et Alfa-Romeo. En 2021, cette concession avait réalisé un chiffre d'affaires de 13,0 M€ pour une perte de (0,4) M€. La cession s'est opérée pour un prix de 274.002 € au profit du Groupe AMPLITUDE, qui s'était porté acquéreur des concessions d'Orléans Nord, Orléans Sud et Bourges en

2019.

- Cession du bâtiment de Morangis

Pour donner suite à la cession de titres de sa filiale PAROT AUTOMOTIVE "Ile de France" le 7 janvier 2022, le Groupe PAROT a également finalisé la cession de l'immeuble dans lequel est exploitée la concession Ford de Morangis, et pour lequel l'acquéreur de l'exploitation ne souhaitait pas acquérir le site. Ainsi, en date du 8 novembre 2022, la société civile immobilière SCI CROIX BOISSELIERE a cédé son ensemble immobilier à usage de concession automobile situé à Morangis (91420) pour un prix TTC de 5.666.136,65 €.

- Plan d'ajustement de notre activité VP-VO en BtoB (VO3000)

Le marché de l'activité VP-VO B to B est depuis 2020 soumis à de nouvelles conditions d'activité :

- Le sourcing sur le créneau des VO récents (0 Km ou moins de deux ans) est fortement réduit en raison des pénuries de production des constructeurs et du tassement important des retours de loueurs qui conservent leurs flottes en attente de véhicules neufs. Ce marché s'affaisse depuis 3 ans : entre juin 2019 et juin 2022 le marché VO < 1 an est à -41%, le VO de 1 à 2 ans à -38%,
- L'augmentation des coûts logistiques, notamment le transport sur achat, qui accentue la pression sur les prix,
- L'entrée massive des concessionnaires et des groupes de distribution sur le marché du VO (pour compenser la pénurie VN) et qui cannibalisent les clients historiques de VO3000 (garagistes et agents indépendants de proximité).

En conséquence, un plan de diminution des charges fixes de l'activité a été déployé dès cet automne. Le démarrage d'une activité de reconditionnement a été initiée afin d'adresser des VO plus anciens et sortir ainsi d'une trop grande dépendance aux segments du 0km et du VO récent. Un redéploiement complet de la Politique Commerciale a été effectué avec la mise en place de 4 lignes de produits (VO récents, VO intermédiaires, VO intermédiaires reconditionnés, et trading) et d'une politique tarifaire adaptée par canal de vente et par typologie de clientèle. Le développement des synergies avec les activités VP VO retail du Groupe a été amplifié (création d'un pôle VO VP transverse multimarques, élargissement de l'activité de notre filiale Auto Service, pôle VO VUL multimarques bénéficiant de notre expertise Fiat Professional, Ford, Iveco et Man, etc...).

- Rachat du bâtiment d'exploitation de la société DAX POIDS LOURDS

Suite à l'acquisition de 75 % du capital social de la société DAX POIDS LOURDS, et conformément à l'engagement pris, le Groupe a acquis le bâtiment où est exercée l'activité. Le bâtiment a été acquis par la société civile immobilière SCI 40, le 30 novembre 2022 pour un prix TTC de 300.000,00 €. Il donnera lieu en 2023 à des travaux d'amélioration afin de permettre le développement de l'activité selon la feuille de route.

- Cession de l'activité MAN du site d'Agen

Dans le cadre du plan AMBITION MAN 2025, la société PAROT VI a cédé le 30 décembre 2022 certains éléments de son fonds de commerce situé à AGEN, liés à son activité de réparateur agréé MAN, pour le prix de 75.000,00 €; le groupe se concentrant ainsi sur les territoires de Bordeaux, Périgueux, Brive et Limoges

- Reconstitution des capitaux propres de la société PAROT AUTOMOTIVE “Limoges”

Dans le cadre de la montée en puissance de son activité, et aux termes de décisions du 31 décembre 2022, les capitaux propres de la société PAROT AUTOMOTIVE “Limoges” ont été reconstitués, via une opération de type “coup d’accordéon” via une réduction de capital social à due concurrence des pertes antérieures suivie d’augmentation de capital social par compensation de compte courant de son associée unique, la société PAROT AUTOMOTIVE “Sud Ouest”. Le capital social est désormais de 1.650.240,00 €.

- Réévaluation en consolidation des actifs, notamment immobiliers

Dans un contexte de désendettement et de détention importante de ses actifs immobiliers d’exploitation, le groupe a souhaité au 31 décembre 2022 réaliser une réévaluation de ses actifs en consolidation. La réévaluation a été conduite sur la base d’expertises tierce sur l’ensemble des actifs concernés. Cette réévaluation a un impact net favorable sur les capitaux propres de 3.118 K€.

## **1-2- Evolution prévisible de la situation de la société et perspectives d’avenir**

Sur la base des résultats de l’année 2022, et des premiers mois d’exploitation 2023 confortés par le niveau de commandes en attente de livraison, le Groupe reste confiant sur sa perspective 2023.

Les premiers mois d’activité sont conformes aux attentes opérationnelles. Compte tenu des portefeuilles de commandes, du niveau satisfaisant en fin d’année 2022 de livraison des VN, et du faible niveau des ventes en début 2022, le volume des ventes à fin février 2023 est en croissance sur 2022.

Si les économies d’énergies réalisées et la baisse des prix réduisent en ce début d’année la tendance observée fin 2022 sur les coûts énergétiques, les tensions sur les coûts généraux restent cependant fortes.

Par ailleurs, si elle n’a pas d’impact sur notre dette moyen terme (à taux fixe, notamment les PGE), la montée des taux financiers impacte le coût du financement de nos stocks VN et VO (floorplans constructeurs et bancaires). Ainsi les arbitrages sont réalisés au jour le jour afin d’optimiser l’utilisation et le coût de nos différentes solutions de financement.

### **1-3- Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice**

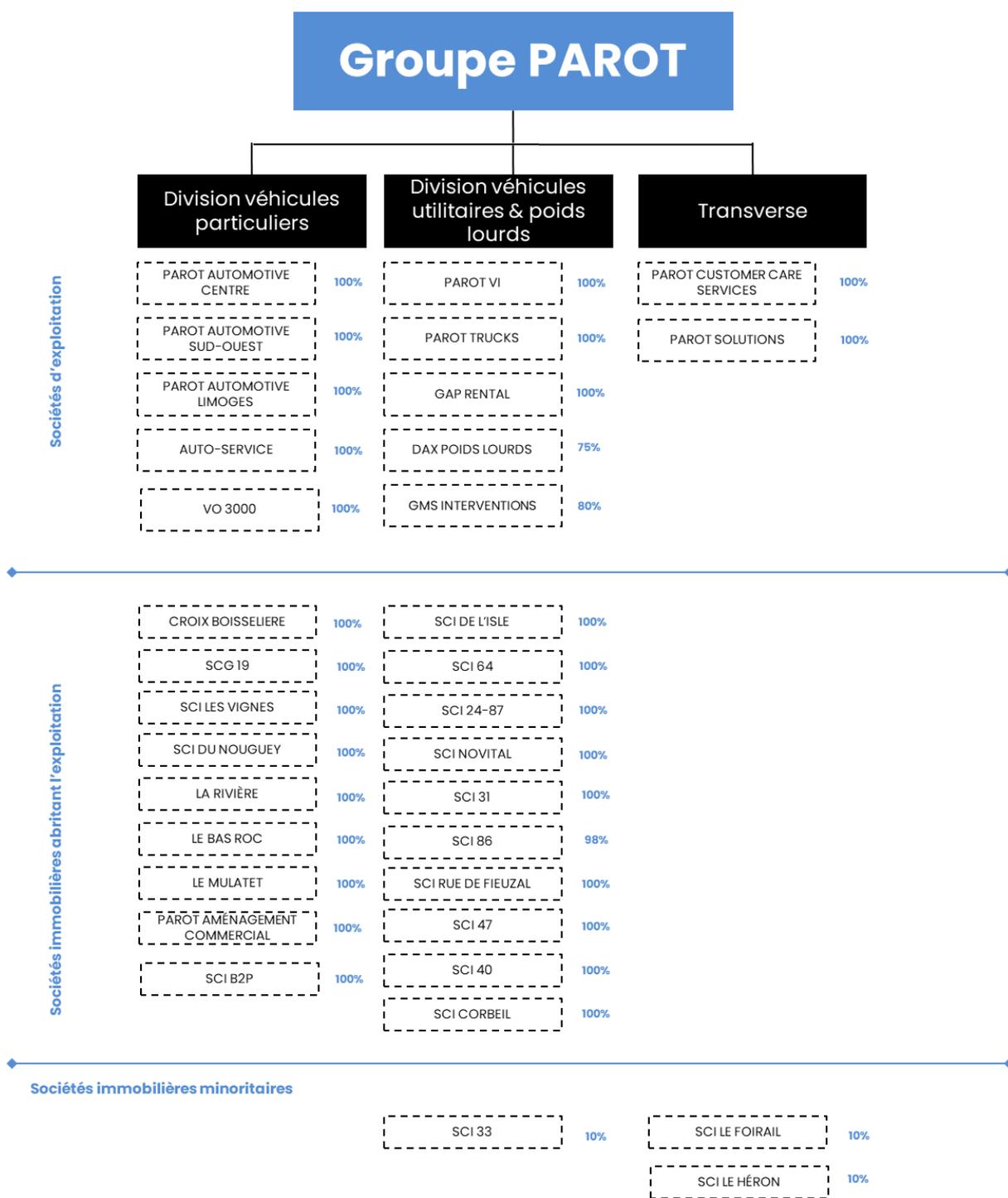
- Rachat du bâtiment d'exploitation de la société GMS INTERVENTIONS

Suite à l'acquisition de l'activité GMS Intervention début 2022, et conformément à l'engagement pris, le Groupe a acquis le bâtiment où est exercée l'activité. Le bâtiment a été acquis le 1er février 2023 pour un prix TTC de 1.003.000,00€ € par la SCI Corbeil.

- Signature d'une promesse de vente du bâtiment de Poligny, SCI B2P

Dans le cadre de la reconfiguration des activités VP-VO BtoB (VO 3000), l'activité de vente déportée à Poligny (Jura) a été rapatriée à Clermont-Ferrand. Le bail commercial conclu entre la société VO 3000 et la société SCI B2P, portant sur les locaux de Poligny a été résilié amiablement, avec effet au 31 décembre 2022. Un acquéreur local, acteur économique sur la zone d'activité, s'est manifesté pour l'acquisition de l'intégralité du site. Une promesse synallagmatique de vente a été conclue entre la société SCI B2P et cet acquéreur le 9 mars 2023 pour un prix de cession de 300.000,00 €, promesse sous conditions suspensives expirant le 15 septembre 2023.

Sur la base de ces dernières opérations le périmètre du groupe fin 2022 est le suivant :



### 1-4- Activité de la société en matière de recherche et développement

Compte tenu du secteur d'activité du Groupe, ce dernier n'effectue aucune activité en matière de recherche et développement.

## 1-5- Succursales existantes

Néant.

## 1-6- Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires : Comptes consolidés

### 1-6-1- Périmètre de consolidation

Au 31 décembre 2022, le périmètre de consolidation du Groupe comprenait :

Sociétés	Adresses	SIREN	Pourcentage d'intérêt au 31/12/21	Pourcentage d'intérêt au 31/12/2022	Méthode de consolidation	Sociétés intégrées fiscalement
Groupe Parot	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	349 214 825			Société Mère	✓
Parot VI	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	309 467 884	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
Parot Trucks	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	480 019 090	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
GMS INTERVENTION	Zone Industrielle des Ciroliers Rue Clément Ader 91700 Fleury-Mérogis	383 021 771		80,0%	Intégration Globale	
DAX POIDS LOURS	Zone Industrielle Route de Bordeaux 40990 Saint-Paul-lès-Dax	987 020 153		75,0%	Intégration Globale	
Parot Automotive Brive	50 rue Antoine DUBAYLE 19100 Brive	328 307 335	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
Parot CCS	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	820 975 753	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
Parot Digitals	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	821 002 904	100,0%	TUP		✓
VO 3000	10, rue Nicolas Joseph CUGNOT 63000 Clermont-Ferrand	423 890 110	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
Trans Auto Auvergne	10, rue Nicolas Joseph CUGNOT 63000 Clermont-Ferrand	514 328 632	77,5%	TUP		
Parot Automotive Ile de France	Lieu dit le Pavé ZI Nord CD118 - 91420 Morangis	963 202 544	100,0%	Cédée		
Parot Automotive Centre	Avenue du Président John Kennedy - 87000 Limoges	085 480 671	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
Parot Automotive Limoges	Avenue du Président John Kennedy - 87000 Limoges	300 862 562	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
Parot Aménagement commercial	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	394 615 413	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
Parot Solutions	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	880 044 375	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
Auto Services	50 rue Antoine DUBAYLE 19100 Brive	907 613 574		100,0%	Intégration Globale	
Gap Rental	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	904 057 197			Non consolidée	
SCI 64	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	453 330 383	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
SCI 24/87	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	452 284 714	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
SCG 19	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	479 959 116	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
SCI 86	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	528 186 190	98,0%	98,0%	Intégration Globale	✓
SCI Les Vignes	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	493 171 276	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
SCI de l'Isle	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	432 247 658	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
SCI B2P	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	441 803 236	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
SCI 47	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	837 692 425	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
SCI Rue de Fieuzal	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	840 896 526	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
SCI Saint Douichard	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	841 154 909	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
SCI Corbeil	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	841 397 854	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
SCI Croix Boisselière	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	378 272 645	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
SCI Immo Behra Nord	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	415 106 525	100,0%	TUP		✓
SCI Immo Behra Sud	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	415 106 905	100,0%	TUP		✓
SCI Beric	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	414 367 847	100,0%	TUP		✓
SCI Glenn	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	397 580 135	100,0%	TUP		✓
SCI La Rivière	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	503 847 980	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
SCI Le Bas roc	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	752 393 751	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
SCI Le Mulatet	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	752 391 490	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
SCI Le Nouguey	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	788 682 342	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
SCI 31	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	791 774 482	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
SCI Novital	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	813 783 545	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
SCI Le Foirail	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	814 915 914	10,0%	10,0%	Mise en équivalence	
SCI 33	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	443 039 748	10,0%	10,0%	Mise en équivalence	
SCI Le Héron	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	500 316 948	10,0%	10,0%	Mise en équivalence	

### 1-6-2- Méthode de consolidation

Le Groupe consolide :

- Par intégration globale, les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif ;
- Par mise en équivalence, les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce, directement ou indirectement, une influence notable sans en assurer la gestion.

Les opérations et les soldes intragroupe sont éliminés.

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont consolidées sur la base de leurs comptes annuels établis au 31 décembre, retraités, le cas échéant, pour se conformer aux principes comptables retenus par le Groupe.

Au premier janvier 2021, par suite du changement de réglementation, le Groupe a mis en application le règlement ANC 2020-01 et réalise désormais le retraitement du crédit-bail et des locations financières. La société a eu recours à la méthode rétrospective pour la première application du retraitement du crédit-bail.

Au 31 décembre 2022, le groupe a réalisé une réévaluation en consolidation de ses actifs. Ce changement de méthode, induit :

- Une augmentation des actifs corporels (terrains, constructions et agencements, matériels) de 4.157 K€,
- La constatation des effets d'impôts différés pour 1.039 K€,
- Une augmentation nette des capitaux propres de 3.118 K€,
- Aucun impact sur le compte de résultat de l'exercice la réévaluation ayant été actée au 31/12/2022.

### 1-6-3- Base de préparation des comptes consolidés

Les comptes consolidés ont été établis conformément aux dispositions du référentiel consolidé français Règlement ANC 2020-01.

Les informations données dans l'annexe aux comptes ont par ailleurs été complétées, en particulier :

- D'un exposé plus détaillé des règles et méthodes comptables appliquées,
- De notes explicatives liées à la présentation du compte de résultat par destination,
- D'une information sectorielle,
- Des notes plus détaillées concernant certains postes du Bilan telles que les dettes et emprunts, la rémunération des dirigeants, l'affacturage.

## 1-6-4- Compte de résultat consolidé

(En milliers d'€)	31 Décembre 2021	31 décembre 2022
Chiffre d'affaires	341 159	360 272
Coût des ventes	(289 608)	(303 949)
<b>Marge brute</b>	<b>51 551</b>	<b>56 323</b>
Coûts de distribution	(25 150)	(26 595)
<b>Marge contributive</b>	<b>26 401</b>	<b>29 728</b>
Coûts généraux et administratif	(20 062)	(22 089)
<b>Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciation des écarts d'acquisition</b>	<b>6 339</b>	<b>7 639</b>
Dépréciation des écarts d'acquisition	(97)	(1 299)
<b>Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciation des écarts d'acquisition</b>	<b>6 242</b>	<b>6 340</b>
Résultat financier	(1 247)	(1 720)
<b>Résultat courant des entreprises intégrées</b>	<b>4 994</b>	<b>4 618</b>
Résultat exceptionnel	(1 355)	(163)
Impôts sur les résultats	373	(1 898)
Résultat des entités destinées à être cédées	(652)	(303)
<b>Résultat net des entreprises intégrées</b>	<b>3 360</b>	<b>2 255</b>
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	(35)	65
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>3 324</b>	<b>2 320</b>
Part revenant aux intérêts minoritaires	(4)	(54)
<b>Résultat revenant à l'entreprise consolidante</b>	<b>3 321</b>	<b>2 266</b>
<b>Résultat net par action (en euro)</b>	<b>0,57</b>	<b>0,39</b>

## 1-6-5- Le bilan consolidé

(En milliers d'€)	31 Décembre 2021	31 Décembre 2022
Ecart d'acquisition et fonds de commerce	8 412	7 881
Immobilisations incorporelles	789	545
Immobilisations corporelles	36 623	31 545
Immobilisations financières	2 151	3 349
Titres mis en équivalence	24	77
<b>TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>47 999</b>	<b>43 397</b>
Stocks et en cours	57 624	77 405
Clients et comptes rattachés	19 450	16 066
Autres créances	30 909	26 759
Impôts différés	0	0
Disponibilités	2 989	9 622
Actifs destinés à être cédés	5 228	0
<b>TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT</b>	<b>116 200</b>	<b>129 852</b>

<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>164 199</b>	<b>173 249</b>
-------------------------	----------------	----------------

(En milliers d'€)	31 Décembre 2021	31 Décembre 2022
Capital	10 268	10 268
Primes	13 743	247
Réserves	(4 074)	15 841
Résultat de l'exercice	3 324	2 266
<b>Capitaux propres part du groupe</b>	<b>23 261</b>	<b>28 622</b>
Intérêts minoritaires	18	236
<b>CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE</b>	<b>23 279</b>	<b>28 858</b>
Provisions pour risques et charges	217	412
Emprunts et dettes financières	75 376	56 879
Fournisseurs et comptes rattachés	49 733	70 272
Autres dettes	15 594	16 828
Impôts différés	0	0
<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>140 920</b>	<b>144 391</b>

<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>164 199</b>	<b>173 249</b>
------------------------	----------------	----------------

Le résultat net de l'ensemble consolidé s'établit à 2.266 K€ contre 3.321 K€ en 2021.

Pour l'exercice 2022, le résultat d'exploitation avant amortissement des écarts d'acquisition s'établit à 7.639 K€ contre 6.339 K€ en 2021, en hausse de 20,5 %.

L'essentiel des filiales a contribué positivement à ce résultat d'exploitation à savoir :

- Le Secteur Véhicules Commerciaux comprenant les filiales PAROT VI et PAROT TRUCKS à hauteur de 4.115 K€,
- PAROT AUTOMOTIVE « Sud-Ouest » à hauteur de 2.365 K€,
- PAROT Automotive Limoges à hauteur de 454 K€,
- PAROT Solutions à hauteur de 850 K€,
- PPCS à hauteur de 13 K€.

Seules deux filiales du périmètre ont pesé négativement sur le résultat d'exploitation :

- VO3000 à hauteur de -888 K€,
- PAROT Automotive Centre à hauteur de -80 K€.

Nous vous demandons conformément aux articles L 225-100 et L233-16 du Code de Commerce de bien vouloir approuver les comptes consolidés qui vous sont présentés en annexe.

## **1-7- Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires : Comptes sociaux (en euros)**

### **1-7-1- Résultats et situation financière**

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 :

Le chiffre d'affaires HT s'est élevé à 2.393.007 euros contre 2.637.914 euros au titre de l'exercice précédent.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 5.597.643 euros contre 9.918.685 euros au titre de l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 6.735.859 euros contre 6.604.813 euros au titre de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation enregistre une perte de -1 138.215 euros contre un bénéfice de 3.313.872 euros au titre de l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 1.742.404 euros contre 1.934.373 euros au titre de l'exercice précédent.

Le montant des charges sociales s'élève à 735.979 euros contre 775.167 euros au titre de l'exercice précédent.

L'effectif salarié s'élève à 25 contre 27 pour l'exercice précédent. Il est précisé que la société a supporté des dépenses de travail intérimaire d'un montant de 26.625 euros.

Le résultat financier s'établit à un bénéfice de 2.999.662 euros contre -4.511.979 euros au titre de l'exercice précédent. Le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à 1.861.447 euros contre -1.198.107 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel s'établit à -4.220.295 euros. Compte tenu du montant d'impôt sur les bénéfices de -2.601.267 euros, le résultat de l'exercice s'établit à un bénéfice de 242.419 euros (contre une perte de -36.569 euros au titre de l'exercice précédent).

Au 31 décembre 2022, le total du bilan de la Société s'élève à 43.705.145 euros contre 45.456.078 euros pour l'exercice précédent.

### **1-7-2- Dépenses non déductibles des bénéfices**

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice prennent en charges des dépenses non déductibles du résultat fiscal (art 39-4 CGI) à hauteur de 24.569 €, ainsi que l'impôt correspondant de 6.142 €.

### **1-7-3- Proposition d'affectation du résultat**

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 212.418,54 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	212.418,54 euros
A la Réserve Légale	10.620,93 euros
Le Solde au compte "Autres Réserves"	201.797,61 euros
dont le solde s'élève après affectation à 201.797,61 euros.	

### **1-7-4- Tableau des résultats prévu par l'article R 225-102 du Code de commerce**

<b>RÉSULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES</b>					
<b>GRUPE PAROT</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2022</b>
<b>1. Capital fin d'exercice</b>					
Capital social	7 398 515	7 398 515	10 267 806	10 267 806	10 267 806
Nombre d'actions ordinaires existantes	4 624 072	4 624 072	6 417 379	6 417 379	6 417 379
Nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer					
Par conversion d'obligations					
Par conversion de droit de souscription					
<b>2. Opérations et résultat de l'exercice</b>					
Chiffres d'affaires hors taxes	4 881 762	4 305 529	3 298 682	2 637 914	2 393 007
Résultat avant impôts, participations des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(4 898 789)	(861 441)	(4 713 796)	(1 198 107)	(2 649 081)
Impôts sur les bénéfices	1 007 512	1 139 110	614 815	1 446 284	2 601 267
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participations des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(4 167 205)	(7 547 176)	(3 799 040)	(36 569)	242 419
<b>3. Résultat par action</b>					
Dividende global brut attribué					
Résultat après impôts, participations des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	(0,87)		(0,64)	0,34	(0,01)
Résultat après impôts, participations des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(0,90)	(1,63)	(0,59)	(0,01)	0,04
Dividende attribué à chaque action	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>4. Personnel</b>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	39	37	32	27	25
Montant de la masse salariale de l'exercice	2 635 430	2 950 976	2 120 737	1 794 418	1 703 445
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales...)	1 098 339	1 301 205	976 096	960 970	781 198

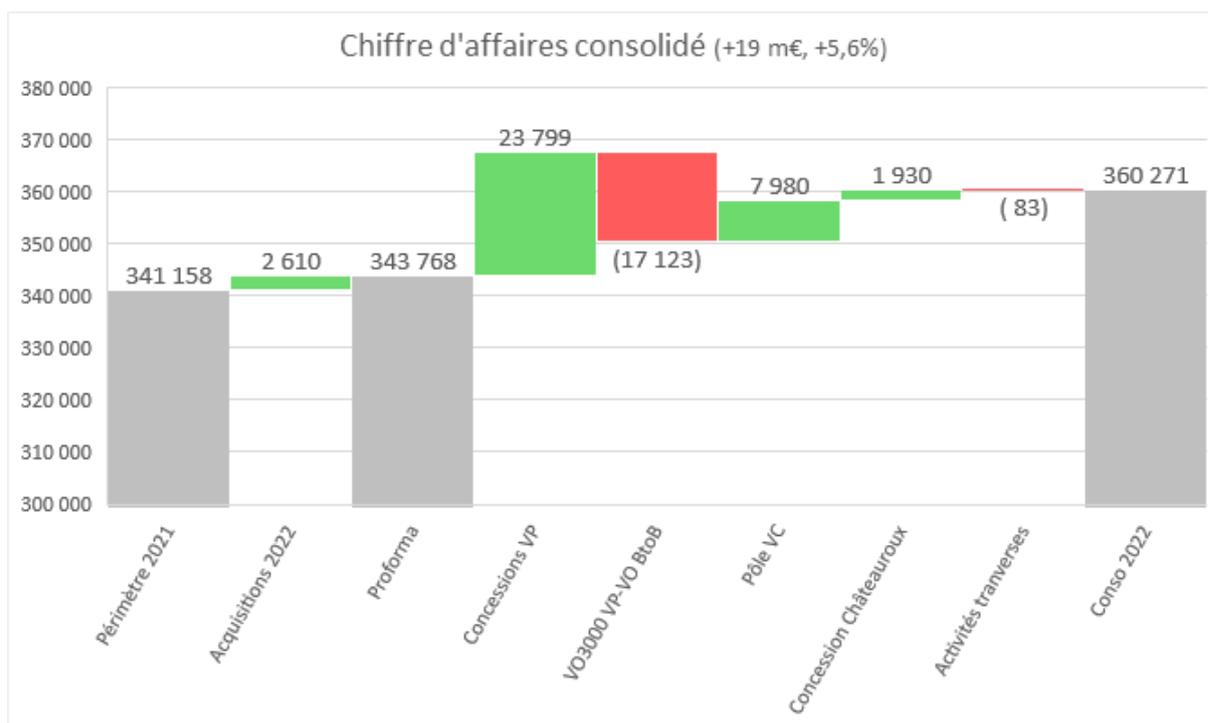
## 1-8- Analyse Objective et exhaustive de l'évolution des affaires : indicateurs clés

Si l'année 2020 n'est comparable ni sur le périmètre, ni sur le volume compte tenu de la crise sanitaire Covid-19, l'évolution des volumes d'affaires entre 2021 et 2022 traduit la dynamique du Groupe dans ses deux Pôles, malgré un environnement d'approvisionnement complexe.

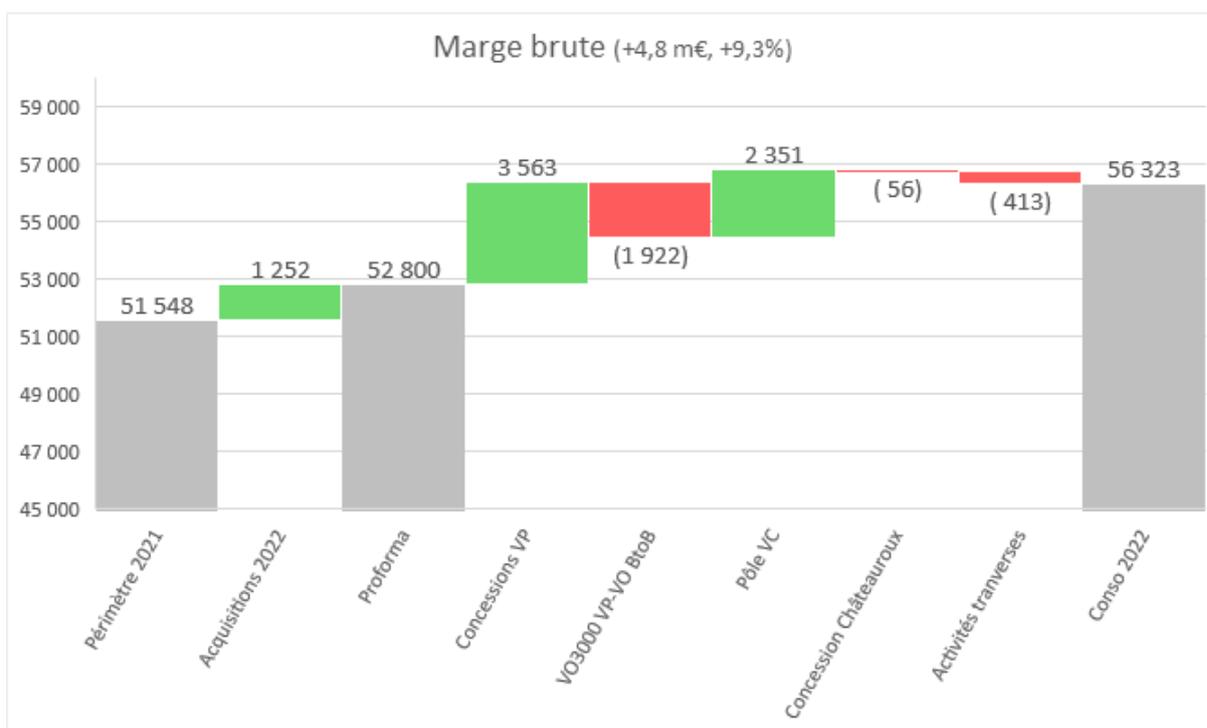
## Evolution par activités au sein des Pôles

Données consolidées (En milliers d'€)	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022 prov
<b>Chiffre d'Affaires Net Véhicules Commerciaux</b>	<b>130 239</b>	<b>156 557</b>	<b>167 199</b>
Dont CA réalisé sur véhicules neufs	70 194	88 137	82 482
Dont CA réalisé sur véhicules d'occasion	18 627	22 982	33 238
Dont CA réalisé sur pièces et services	41 418	45 438	51 479
<b>Chiffre d'Affaires Net Véhicules Particuliers</b>	<b>226 182</b>	<b>185 032</b>	<b>193 859</b>
Dont CA réalisé sur véhicules neufs	95 238	55 665	76 958
Dont CA réalisé sur véhicules d'occasion	106 318	108 168	94 603
Dont CA réalisé sur pièces et services	24 626	21 199	22 298

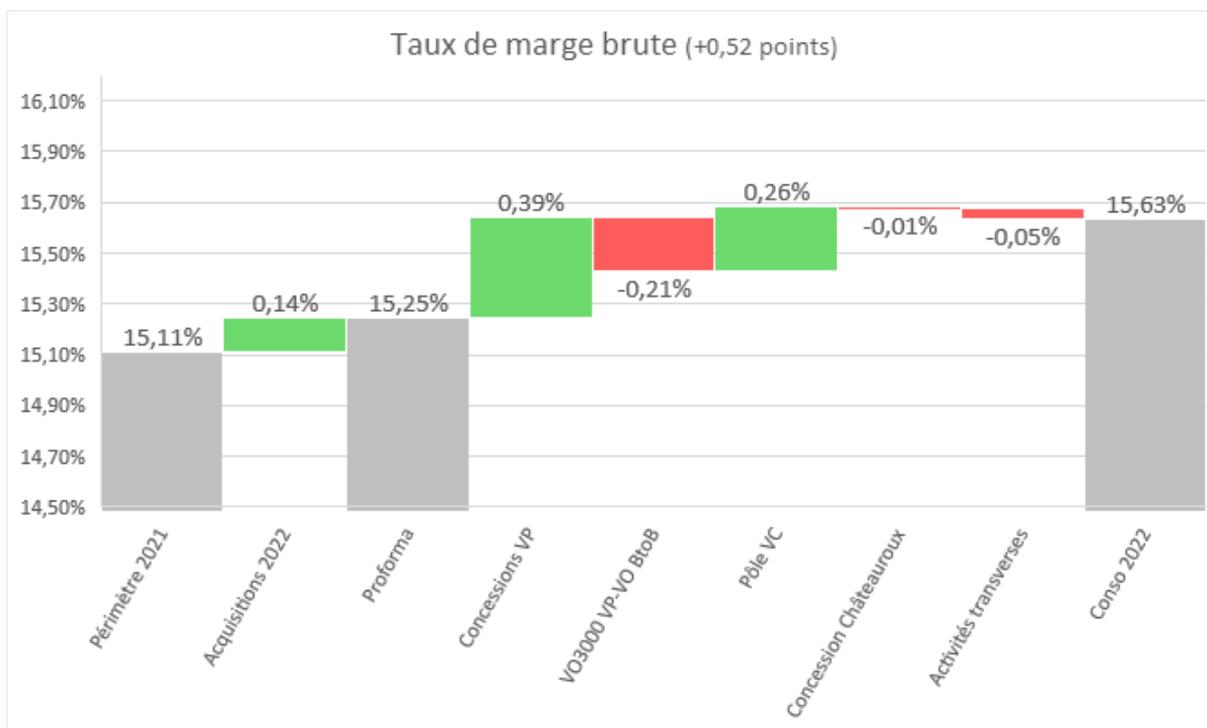
Comme le souligne le Bridge de notre chiffre d'affaires, cette performance globale souffre tout de même de la contre-performance importante de notre activité VP-VO BtoB portée par notre filiale VO3000. En effet, toutes les activités sont en croissance à part VO3000.



La qualité de notre performance commerciale est renforcée par une amélioration notable de la marge brute de toutes nos activités, sauf pour VO3000. Les activités transverses sont impactées par la cession des actifs immobiliers non exploités par le Groupe (perte des loyers suite à la cession des actifs).



Ainsi le taux de marge brute du Groupe progresse pour passer de +15,11% à +15,63%, impacté favorablement par toutes nos activités sauf VO3000.

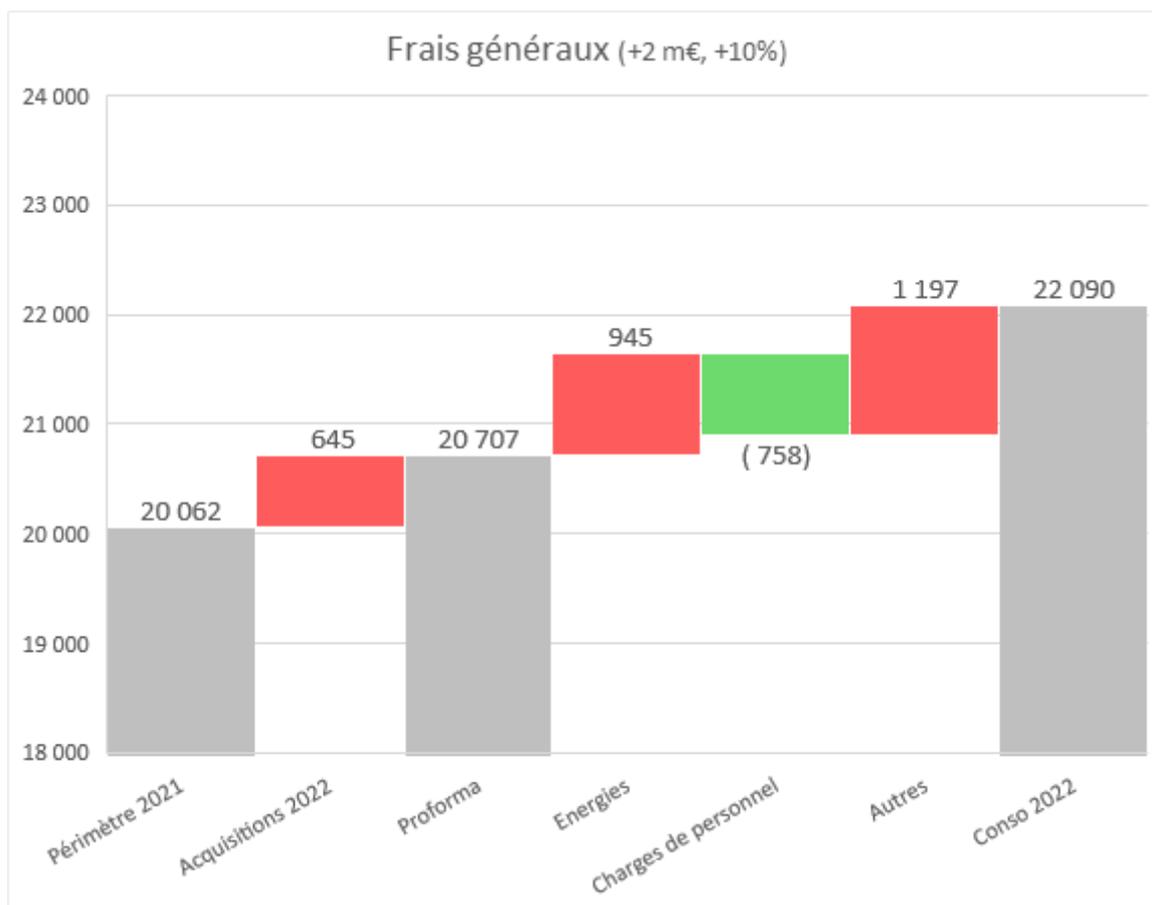


Dans ce contexte de croissance des marges, les frais généraux ont augmenté :

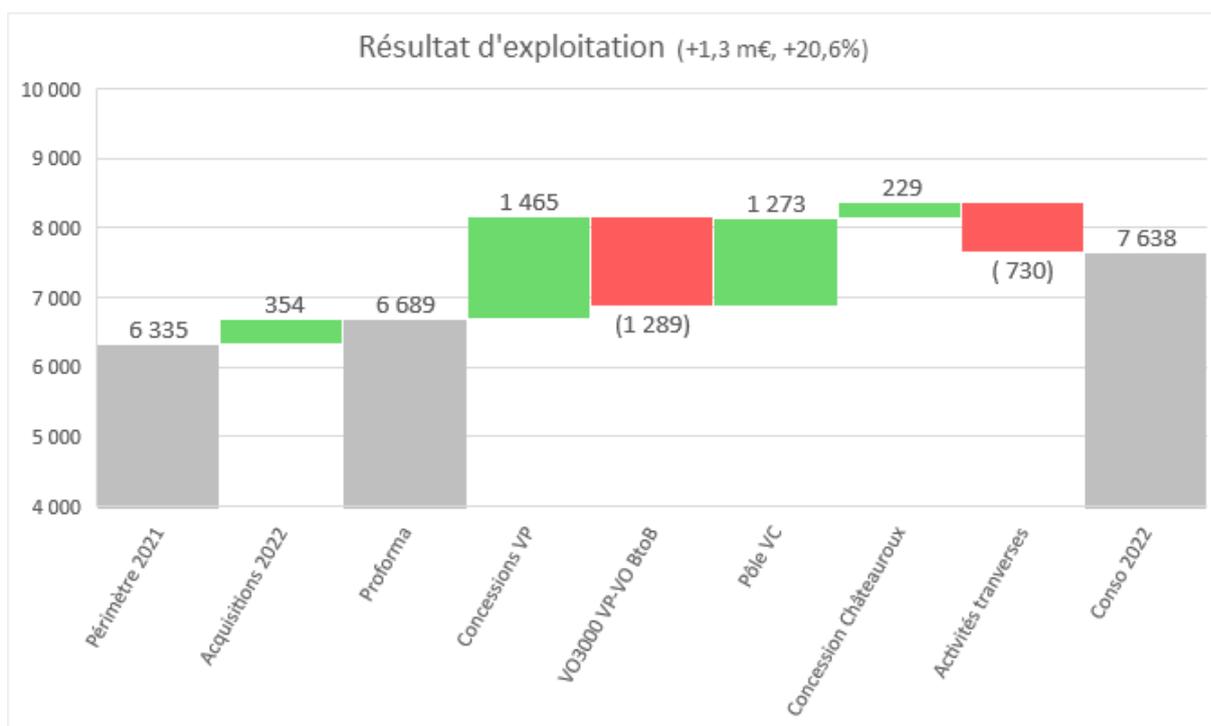
- par un effet mécanique des variations de périmètre (645 K€),
- par la croissance de nos coût énergétique (945 K€), avec la perspective constatée dans les premiers mois de 2023 d'une détente des prix, le Groupe n'ayant pas pris d'engagement pluriannuels mais

réalisant des engagements périodiques court terme à ce stade,

- une baisse des charges de personnel consécutive à la finalisation de l'ajustement des équipes notamment transverses compte tenu du périmètre d'activité effectif,
- une augmentation globale des autres frais généraux diffus (honoraires 250K€, frais bancaires 150K€, Taxes 100K€, amortissements 100K€, etc).



L'ensemble de ces évolutions aboutissent à une croissance homogène de la rentabilité de nos activités, excepté VO3000 dont le résultat est pour la première fois depuis son appartenance au groupe défavorable. Un plan de reconfiguration est en cours, dont les effets sont attendus dès S2 2023.



### 1-9- Activité des filiales de la société et des sociétés contrôlées par elle

Groupe PAROT exerce son activité au travers de deux secteurs d'activité que sont la vente de Véhicules Particuliers (voitures et utilitaires légers) ainsi que la vente de Véhicules Commerciaux (véhicules utilitaires et poids-lourds). Une activité dédiée aux véhicules particuliers d'occasion en marché BtoB est par ailleurs portée par VO3000 et incluse au sein du secteur VP.

Sont associées aux secteurs d'activités en concessions que sont la vente de Véhicules Particuliers et la vente de Véhicules Commerciaux, les activités de vente de pièces de rechange et les activités d'entretien et de réparation.

Les chiffres d'affaires, volumes de ventes réalisées, marges opérationnelles, les stocks de véhicules neufs, d'occasion et de pièces ainsi que la couverture en financement pour l'ensemble des activités sont les principaux indicateurs suivis en temps réel par la Direction.

Ces secteurs d'activités concernent aussi bien la vente de véhicules neufs que d'occasion ; les activités sont exercées au travers de filiales opérationnelles :

Pour le secteur d'activité Véhicules Particuliers (VP) :

- PAROT AUTOMOTIVE : distributeur des marques FORD et MAZDA ; les marques FIAT, FIAT PROFESSIONAL, ALFA ROMEO et JEEP antérieurement exploitée à Châteauroux ont été cédée en novembre 2022,
- VO 3000 : négociant spécialisé dans le négoce de véhicules d'occasion toutes marques auprès

de professionnels de l'automobile.

Pour le secteur Véhicules Commerciaux (VC) :

- PAROT V.I. : distributeur des marques IVECO, FIAT PROFESSIONAL,
- PAROT TRUCKS : distributeur des marques MAN, ZF, GRANALU et Kässbhorer (depuis 2022).

Pour accentuer et renforcer l'animation commerciale, ces deux secteurs se sont adjoint les services d'un call center au travers de la filiale PAROT CUSTOMER CARE SERVICES, filiale détenue à 100% par Groupe PAROT.

Il n'est pas présenté de distinction du chiffre d'affaires par zone géographique, l'intégralité du chiffre d'affaires du Groupe étant réalisé en France.

#### Secteur d'activité Véhicules Particuliers

Le marché des véhicules neufs s'est nettement replié en 2022. L'année se termine avec 1.529.035 immatriculations neuves en baisse de -7,83% par rapport à l'année 2021. Le marché 2022, en base 2019, baisse de -30,95% et a perdu près de 700.000 « mises à la route » de véhicules neufs. Ford a pourtant réalisé une très bonne année avec une progression de +7,6 % (47.095 immatriculations). Le marché VUL a enregistré une baisse de -19,5 % pour atteindre 348.072 unités. Ford couvre 7,8 % de part de marché (27.123 ; - 7,6 %).

Le marché du VO est désormais pénalisé par la baisse importante des stocks disponibles de VO récents (conséquences des perturbations du marché du neuf) et souffre par ailleurs des effets de la dégradation de la conjoncture sur la demande en VO plus anciens. Au global, l'occasion recule de -12,6% sur le dernier mois de l'année. En 2022, 5,2 millions de voitures ont changé de propriétaire (soit une baisse de -13,5% par rapport à 2021). Ainsi les VO les plus récents (moins de 5 ans) reculent de -21,6% en décembre, ceux plus âgés (de 5 à 10 ans d'ancienneté) de -12,3% et les plus anciens (VO de plus de dix ans) de -5,3%.

#### Secteur d'activité Véhicules Commerciaux

Le marché français des véhicules utilitaires de 3,5 tonnes à 7,4 tonnes a représenté 90.812 immatriculations en baisse de -16,7 % vs 2021. Sur ce volume, IVECO détient une part de marché de 20 %, se positionnant deuxième constructeur sur le marché derrière Renault et MAN à 2,3% en seulement 5 ans.

Le marché Poids Lourds de 7,5 tonnes et plus a représenté 42.670 immatriculations soit +0,1 % vs 2021. Sur ce volume Iveco se positionne à 7 % et MAN à 9,2 %. En 2022, IVECO a conservé sa position de leader sur le segment des énergies alternatives notamment avec sa gamme de véhicules Gaz. MAN a lancé sa nouvelle gamme TGS TGX avec des prises de commandes en forte progression.

## 1-10- Progrès réalisés ou difficultés rencontrées

### Ressources Humaines

Dans le prolongement de la réorganisation du service Ressources Humaines opérée en 2021, l'équipe a déployé des outils et process permettant d'optimiser l'accompagnement aux managers, sécuriser les process et gagner en performance.

Une transition vers une gestion numérique est opérée (création d'une base dématérialisée pour la gestion du personnel, mise en place des bulletins numériques, digitalisation des titres restaurants...). En outre, le groupe a poursuivi l'harmonisation des pratiques et avantages au sein de ses filiales. Dorénavant, 100% des sociétés du groupe bénéficient des titres restaurant, d'une prise en charge intégrale de la mutuelle et récemment d'une indemnité journalière de transport. Au-delà du pouvoir d'achat distribué aux collaborateurs, ses actions communes s'inscrivent dans un plan de fidélisation et d'adhésion au groupe.

### Marketing Digital Communication

La Direction Marketing et Communication a consolidé sa stratégie Marketing 360° avec une équipe pluridisciplinaire et déployé les plans d'actions opérationnels qui en découlent pour l'ensemble des filiales et métiers du Groupe PAROT. L'ensemble des dispositifs déployés vise à servir la performance de tous les métiers et la croissance du Groupe en optimisant la présence sur l'ensemble des leviers de communication.

Le management a également mis en œuvre un plan de communication concentré "Marque Employeur" basé contribuant au renforcement de la démarche RSE du Groupe, notamment via le recrutement et la communication interne à l'attention de nos collaborateurs.

En parallèle, la centralisation et l'industrialisation du traitement des leads par le Centre de Relation Client ont été intensifiées, permettant une prise en charge et un traitement toujours plus efficient des contacts. Les budgets investis et le travail conjoint des équipes Marketing et DSI sur le site internet du Groupe en font désormais notre 2ème infomédiaire.

### Systèmes d'Information

En 2022, la Direction des Systèmes d'Information a poursuivi l'évolution de son SI autour de ses 3 axes de transformation : Flexibilité, Digitalisation et Sécurité. Parmi les actions majeures réalisées, nous avons mené à bien la migration de l'ensemble de nos serveurs dans un Datacenter nous permettant de disposer d'une infrastructure hybride, externalisée et sécurisée.

Dans le cadre de nos actions de performance opérationnelle, nous avons également poursuivi l'évolution des DMS de nos Pôles VP et VC afin d'offrir à nos collaborateurs une harmonisation de nos outils, la rationalisation de nos processus et une meilleure intégration avec nos partenaires. Nous

poursuivrons ces actions en 2023 avec le développement de nouvelles fonctionnalités, en particulier autour de la sécurisation de nos processus et leur digitalisation.

Enfin, nous avons poursuivi le développement de notre plateforme digitale [www.groupe-PAROT.com](http://www.groupe-PAROT.com) avec l'intégration de nouvelles fonctionnalités de back-office (CRM, gestion des leads, intégration avec les infomédiaires) qui l'inscrit durablement comme le socle de notre stratégie digitale et e-commerce.

### **Moyens Généraux**

Dans un souci d'optimisation de nos achats et d'amélioration de notre parc immobilier, le groupe PAROT a créé une équipe Moyens Généraux, service qui regroupe aujourd'hui 3 domaines : QHSE, Immobilier et Services Généraux.

Le QHSE se concentre sur l'application de la réglementation en vigueur et l'accompagnement des sites dans leurs problématiques sécuritaires et environnementales. Le pilotage des audits constructeurs, audits réglementaires et audits internes est également une de ses missions.

Le domaine immobilier est chargé de l'entretien de l'ensemble du parc immobilier, le dépannage des installations ainsi que du pilotage de l'ensemble des projets immobiliers tels que la rénovation ou la construction.

Les Services Généraux pilotent l'ensemble des prestations de service pour le bon fonctionnement des sites : l'achat des énergies, la sécurité des sites, l'entretien des locaux, la mise à disposition des consommables, la gestion du courrier, les fournitures, ou encore les machines à café...

L'année 2022 a été marquée par la mise à disposition d'un portail de service permettant à l'ensemble des collaborateurs du groupe PAROT d'effectuer des demandes en ligne sous forme de ticket. Plus de 320 tickets ont été ouverts par les collaborateurs en 2022.

Ainsi, les Moyens Généraux regroupent une équipe de 4 personnes composée d'une Responsable Moyens Généraux, d'une Chargée QHSE, d'un Responsable Immobilier et d'un Technicien Bâtiment.

### **Comptabilité - Mesure de Performance - Finance**

L'exercice 2022 a permis de poursuivre le travail de mesure de performance des activités (enrichissement des KPI), tant sur le plan de la mesure de rentabilité que sur les éléments de génération de la trésorerie. Dans un cadre budgétaire qui inclut désormais dans toutes les activités des objectifs sur la génération de cash, le pilotage prévisionnel opérationnel glissant de la trésorerie permet de suivre le respect de la feuille de route.

Les équipes comptables ont accentué l'amélioration des processus et les plans d'action opérationnels sur le recouvrement client. Cette démarche a eu un impact significatif sur la performance du recouvrement et la baisse du poste client. Le travail réalisé s'inscrit également dans la perspective future de la facturation électronique avec une mise à niveau des données clients.

Une vigilance toute particulière a été portée sur la sécurisation des transactions et la sensibilisation de toutes les équipes comptables et gestion aux tentatives de fraude. Sur l'appui des informations

extérieures, et sur nos propres expériences, une communication systématique à tous les collaborateurs impliqués dans les processus de traitement des données financières est menée afin de renforcer l'analyse critique des demandes et des flux.

### **Service Juridique**

Soucieux de maintenir le dialogue avec ses clients, plus particulièrement dans le cadre des réclamations contentieuses, le service juridique a organisé la formation et la mise en place de relais au sein des équipes opérationnelles sur la constitution des dossiers de litiges et d'expertises judiciaires. Ces diverses formations ont pour objectif de sensibiliser les opérationnels sur leurs droits et obligations en qualité de distributeur automobile et garagiste (*obligation de conseil et devoir de résultat, garanties légales, obligations d'informations, affichage des prix, application des frais de gardiennage, etc*). Par ailleurs, le processus de gestion des dossiers contentieux a été modifié, afin de favoriser la passation et le suivi des dossiers par l'ensemble des membres de l'équipe juridique.

L'équipe juridique a finalisé la dématérialisation de l'ensemble de la documentation juridique des sociétés du Groupe PAROT (actes divers, procès-verbaux d'Assemblées Générales, Statuts, Kbis, contrats de location, dossiers judiciaires, etc), par la mise en place d'une base de données juridique partagée et l'utilisation d'un logiciel spécifique de rédaction d'actes. Une revue de l'organisation des dossiers, et un travail d'uniformisation a été fait, afin de simplifier la recherche de documents. En outre, le service juridique procède désormais systématiquement à la signature électronique des actes et documents.

## **1-11- Principaux risques et incertitudes à la date de clôture**

### **Litige opposant la filiale PAROT PREMIUM au liquidateur judiciaire de la Société HELICE AUTO**

Le litige opposant PAROT PREMIUM à Hélice Auto (société venderesse d'un fonds de commerce) depuis novembre 2015 a été plaidé devant la Cour d'Appel d'AGEN le 2 novembre 2020.

Par arrêt en date du 3 mars 2021, la cour d'appel d'Agen avait confirmé le jugement rendu par le tribunal de Grande Instance de Cahors le 11 janvier 2019 condamnant la société PAROT PREMIUM à payer la somme de 560 K€, correspondant au montant des créances certaines au 18 juillet 2013 (date de la dernière publication légale), entre les mains du mandataire liquidateur. La société FIDAL, par suite des manquements à ses devoirs de conseil et d'information, a été condamnée à relever et garantir la société PAROT PREMIUM de cette condamnation. La société FIDAL avait formé un pourvoi en cassation.

Par arrêt en date du 8 mars 2023, la Chambre commerciale de la Cour de cassation a rejeté le pourvoi de la société FIDAL, aux motifs que le moyen de cette dernière n'est pas recevable. L'arrêt rend clos le dossier à l'avantage de la société PAROT PREMIUM (devenue EDEN AUTO PREMIUM BRIVE).

## 1-12- Injonctions ou sanctions pécuniaires pour des pratiques anticoncurrentielles

A la date de rédaction du présent rapport, l'autorité de la concurrence n'a prononcé aucune injonction ou sanction à l'encontre de la société pour des pratiques anticoncurrentielles.

## 1-13- Utilisation des instruments financiers

### Risque de liquidité

Les dettes financières ont évolué comme suit au cours de l'exercice 2022 :

(En milliers d'€)	Au 1er Janvier 2022	Souscriptions	Remboursements	Variation nette	Entrées de périmètre	Variation des actifs destinés à être cédés	Au 31 décembre 2022
Emprunts bancaires	34 193	0	(9 236)		71		25 028
Emprunts crédit bail	10 352	384	(1 842)				8 895
Lignes court terme	20 555			228	0		20 783
Concours bancaires	10 072			(8 055)	30		2 047
Dettes financières diverses	203	20	(224)			127	126
<b>Total Endettement financier brut</b>	<b>75 376</b>	<b>404</b>	<b>(11 303)</b>	<b>(7 827)</b>	<b>101</b>	<b>127</b>	<b>56 879</b>
Trésorerie	(2 989)	0	0	(5 889)	(744)		(9 622)
<b>Endettement net</b>	<b>72 387</b>	<b>404</b>	<b>(11 303)</b>	<b>(13 716)</b>	<b>(643)</b>	<b>127</b>	<b>47 257</b>

Le Groupe gère le risque de liquidité en établissant des prévisions de trésorerie et en analysant les écarts entre les prévisions et réalisations ainsi qu'en essayant d'aligner au mieux les profils d'échéances des actifs et des passifs financiers.

Au 31 décembre 2022, l'échéancier de la dette consolidée est le suivant :

(En milliers d'€)	Au 31 décembre 2022	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts bancaires portés par la holding (SA Groupe Parot)	16 996	4 891	12 105	0
Emprunts bancaires portés par le secteur "Véhicules Particuliers"	4 569	1 518	3 051	0
Emprunts bancaires portés par le secteur "Véhicules Commerciaux"	3 463	992	2 470	0
<b>Total des emprunts bancaires</b>	<b>25 028</b>	<b>7 400</b>	<b>17 626</b>	<b>0</b>
Emprunts lease portés par la holding (SA Groupe Parot)	492	223	269	0
Emprunts lease portés par le secteur "Véhicules Particuliers"	175	90	85	0
Emprunts lease portés par le secteur "Véhicules Commerciaux"	8 228	1 398	3 301	3 529
<b>Total des emprunts crédit bail</b>	<b>8 895</b>	<b>1 711</b>	<b>3 655</b>	<b>3 529</b>
Lignes court terme portées par la holding (SA Groupe Parot)	2 316	2 316	-	-
Lignes court terme portées par le secteur "Véhicules Particuliers"	16 247	16 247	-	-
Lignes court terme portées par le secteur "Véhicules Commerciaux"	2 220	2 220	-	-
<b>Sous total Lignes court terme (A)</b>	<b>20 783</b>	<b>20 783</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Concours bancaires portés par la holding (SA Groupe Parot)	1 861	1 861	-	-
Concours bancaires portés par le secteur "Véhicules Particuliers"	16	16	-	-
Concours bancaires portés par le secteur "Véhicules Commerciaux"	170	170	-	-
<b>Sous total Concours bancaires (B)</b>	<b>2 047</b>	<b>2 047</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Dépôts et cautions reçus	97	-	-	97
Intérêts courus sur emprunts	29	29	-	-
<b>Sous total Dettes financières diverses</b>	<b>126</b>	<b>29</b>	<b>-</b>	<b>97</b>
<b>Total des dettes financières</b>	<b>56 879</b>	<b>31 970</b>	<b>21 281</b>	<b>3 626</b>
<b>Total des lignes de crédit de financement dédiées aux stocks</b>	<b>22 830</b>	<b>22 830</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

La Société procède régulièrement à la revue de son risque de liquidité. Le groupe considère être en mesure de faire face à ses engagements à la date de rédaction du présent rapport de gestion et de gouvernement d'entreprise.

**Risque de change**

Néant, le Groupe effectuant l'intégralité de ses achats et ventes en euro.

**Risque de crédit**

Le Groupe n'est pas exposé à un risque de crédit significatif et est principalement concentré sur les créances clients.

**Solvabilité des clients**

Le Groupe est peu confronté à des problèmes de solvabilité clients l'ayant conduit à devoir provisionner des créances clients face à l'incertitude liée à un risque de non-recouvrement. Cette nécessité est appréciée au cas par cas. A la date du présent rapport, le groupe n'a pas identifié une augmentation significative de son risque client, mais reste vigilant et a établi des mesures spécifiques de gestion du risque client notamment sur ses activités BtoB.

**Délais de règlements clients**

Le délai de règlement moyen accordé aux clients s'analyse au regard des spécificités des deux secteurs d'activité du Groupe.

Concernant la vente de véhicules particuliers, le délai moyen est de 12 jours. Il résulte d'un mix entre les ventes de voitures à particuliers acquittées soit au comptant, soit à crédit auquel cas le montant de la vente est versé dans un délai de l'ordre d'une semaine par les organismes de financement, les ventes de pièces détachées principalement à des mécaniciens réparateurs agréés auxquels les délais de paiement accordés oscillent entre 30 et 60 jours, les ventes de véhicules d'occasion à des professionnels dont la majeure partie paie à la commande et les clients référencés à 30 jours.

Concernant la vente de véhicules commerciaux, le délai moyen de vente des châssis est inférieur à un mois, il est généré par le délai de financement des ventes pour les clients ne payant pas comptant à la livraison. Les Grands Comptes, dans le cadre d'appels d'offres, peuvent générer un délai de 60 jours. Ce délai peut atteindre près de trois mois concernant les ventes au profit d'administrations ou services publics.

**Risques de dépendance vis-à-vis d'un nombre restreint de clients**

Le Groupe ne connaît aucune dépendance vis-à-vis d'un nombre restreint de clients.

**Risque de taux d'intérêt**

Les emprunts bancaires souscrits le sont à taux fixes. Les lignes de découverts bancaires sont rémunérées à taux variable EURIBOR 3 mois (avec un minimum de 0%) plus marge.

## 1-14- Prise de participation significatives ou prise de contrôle

Le tableau des filiales et participations au 31 /12 /2022 :

Sociétés	Adresses	Pourcentage d'intérêt au 31/12/21	Pourcentage d'intérêt au 31/12/2022	Méthode de consolidation	Sociétés intégrées fiscalement
Groupe Parot	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges			Société Mère	✓
Parot VI	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
Parot Trucks	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
GMS INTERVENTION	Zone Industrielle des Cirroliers Rue Clément Ader 91700 Fleury-Mérogis		80,0%	Intégration Globale	
DAX POIDS LOURS	Zone Industrielle Route de Bordeaux 40990 Saint-Paul-lès-Dax		75,0%	Intégration Globale	
Parot Automotive Brive	50 rue Antoine DUBAYLE 19100 Brive	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
Parot CCS	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
VO 3000	10, rue Nicolas Joseph CUGNOT 63000 Clermont-Ferrand	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
Parot Automotive Centre	Avenue du Président John Kennedy - 87000 Limoges	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
Parot Automotive Limoges	Avenue du Président John Kennedy - 87000 Limoges	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
Parot Aménagement commercial	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
Parot Solutions	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
Auto Services	50 rue Antoine DUBAYLE 19100 Brive		100,0%	Intégration Globale	
Gap Rental	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges			Non consolidée	
SCI 64	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
SCI 24/87	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
SCG 19	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
SCI 86	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	98,0%	98,0%	Intégration Globale	✓
SCI Les Vignes	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
SCI de l'Isle	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
SCI B2P	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
SCI 47	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
SCI Rue de Fieuzal	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
SCI Saint Doulchard	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
SCI Corbeil	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
SCI Croix Boisselière	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
SCI La Rivière	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
SCI Le Bas roc	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
SCI Le Mulatet	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
SCI Le Nouguey	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
SCI 31	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
SCI Novital	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
SCI Le Foirail	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	10,0%	10,0%	Mise en équivalence	
SCI 33	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	10,0%	10,0%	Mise en équivalence	
SCI Le Héron	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	10,0%	10,0%	Mise en équivalence	

## 1-15- Renseignements relatifs à la répartition du capital et s'il en existe aux actions d'auto contrôle

La répartition du capital social et des droits de vote au 30 avril 2022 de la Société est présentée ci-dessous étant rappelé qu'il n'existe aucune valeur mobilière donnant accès au capital.

	Type d'actions	Nombre d'actions	% de détention	Nombre de voix	% des voix
<b>Famille Parot</b>	Actions au porteur à vote simple	2 000	0,23%	2 000	0,23%
	Actions nominatives à vote double	4 914 260	76,58%	9 828 520	91,94%
	<b>Total</b>	<b>4 916 260</b>	<b>76,61%</b>	<b>9 830 520</b>	<b>91,95%</b>
<b>Autres</b>	Actions au porteur à vote simple	850 108	13,25%	850 108	7,95%
	Actions nominatives à vote simple	8 523	0,13%	8 523	0,08%
	Actions nominatives à vote double	751	0,01%	1 502	0,01%
	<b>Total</b>	<b>859 382</b>	<b>13,39%</b>	<b>860 133</b>	<b>8,05%</b>
Total actions avec vote		<b>5 775 642</b>	<b>90,00%</b>	<b>10 690 653</b>	<b>100,00%</b>
Autocontrôle		<b>641 737</b>	<b>10,00%</b>	<b>0</b>	<b>0,00%</b>
Total actions		<b>6 417 379</b>	<b>100,00%</b>	<b>10 690 653</b>	<b>100,00%</b>

### Franchissements des seuils de participation au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Nous vous informons qu'au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, conformément aux dispositions de l'article L. 233-7 du Code de commerce, les franchissements de seuils légaux suivants ont été notifiés à la Société :

Actionnaire	Seuils franchis	Origine du franchissement	Date
<b>La société BEL-AIR</b> 50 Rue Antoine Dubayle 19100 BRIVE LA GAILLARDE 814 340 741 RCS BRIVE	- 15 % des droits de vote (à la hausse)	<b>Doublement des votes pour 897 085 actions</b> attribuées à la suite d'une augmentation de capital par apports en nature ( <i>parts sociales de sociétés civiles - AGM du 21/12/2020</i> )  <i>Conformément aux dispositions statutaires (art. 11.2), il est conféré un droit de vote double aux actionnaires détenant des actions nominatives entièrement libérées depuis plus de deux ans</i>	21/12/2022
<b>La société GODARD</b> 62 Rue Camille Godard 33000 BORDEAUX 814 356 739 RCS BORDEAUX	- 15 % des droits de vote (à la hausse)	<b>Doublement des votes pour 896 222 actions</b> attribuées à la suite d'une augmentation de capital par apports en nature ( <i>parts sociales de sociétés civiles - AGM du 21/12/2020</i> )  <i>Conformément aux dispositions statutaires (art. 11.2), il est conféré un droit de vote double aux actionnaires détenant des actions nominatives entièrement libérées depuis plus de deux ans</i>	21/12/2022

<p><b>La société AV HOLDING</b> Rue de Fieuzal - ZAC de Fieuzal 33520 BRUGES 808 005 862 RCS BORDEAUX</p>	<p>- 66.66 % des droits de vote (à la baisse)</p>	<p><b>Dilution des droits de vote de la société AV HOLDING</b> suite à l'attribution de votes doubles au profit des sociétés BEL-AIR et GODARD</p>	<p>21/12/2022</p>
---	---	--	-------------------

### 1-16- Informations relatives à l'acquisition par la société de ses propres actions en vue de les attribuer aux salariés ou aux dirigeants

Il est rappelé que la loi n° 2019-744 du 19 juillet 2019 de simplification, de clarification et d'actualisation du droit des sociétés (dite « Loi Soilihi ») publiée au Journal officiel du 20 juillet 2019 supprime l'obligation triennale de se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital au profit des salariés adhérant à un plan d'épargne d'entreprise, lorsque les actions détenues par le personnel de la société et le personnel des sociétés qui lui étaient liées, au sens de l'article L. 225-180 du code de commerce, représentaient moins de 3 % de son capital (article L. 225-129-6 du code de commerce).

En outre, il est rappelé l'obligation (dite « permanente ») pour l'assemblée générale extraordinaire de se prononcer, lors de toute décision d'augmentation du capital par apport en numéraire, sur un projet de résolution tendant à la réalisation d'une augmentation de capital dans les conditions prévues aux articles L 3332-18 à L 3332-24 du Code du travail (relatifs aux augmentations de capital réservées aux adhérents d'un PEE), lorsque la société a des salariés (art. L 225-129-6, al. 1). La société GROUPE PAROT n'a procédé, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, à aucune augmentation de capital social en numéraire.

### 1-17- Etat récapitulatif des opérations réalisées sur leurs titres par les dirigeants

Au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2022 et en application des dispositions de l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier, il est présenté un état récapitulatif des opérations réalisées sur leurs titres par les dirigeants.

**Personne concernée :** Marc De Laitre, agissant en qualité d'Administrateur de la société GROUPE PAROT

**Opération concernée :** Monsieur Marc de Laitre a procédé à l'acquisition de 19.203 actions de la société GROUPE PAROT au cours des mois d'octobre, novembre et décembre 2022.

### 1-18- Souscription, achat ou prise en gage par la société de ses propres actions

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le Groupe n'a fait aucune souscription, achat ou prise en gage par la société de ses propres actions.

### 1-19- Montant des dividendes distribués au titre des trois derniers exercices - art 243 bis CGI

Dividende (en €)	Exercice clos le	Exercice clos le	Exercice clos le
Au titre de :	31 déc 2021	31 déc 2020	31 déc 2019
Global	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dividende /action	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dividende/action ajusté (*)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dividendes éligibles à l'abattement de 40%	0,00 €	0,00 €	0,00 €

### 1-20- Etat de la participation des salariés (et éventuellement des dirigeants) au capital social au dernier jour de l'exercice

*Néant.*

### 1-21- Information sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients de la société

#### Factures fournisseurs

En €	Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (Article D. 441 I, 1° du Code de commerce)				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>					
Nombre de factures concernées	9	3	1	7	20
Montant total des factures concernées (TTC)	31 340.28 €	28 382.32 €	5 168.58 €	42 572.25 €	107 463.43 €
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)	0%	0%	0%	0%	1%
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice					
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées</b>					
Nombre de factures exclues	0				
Montant total des factures exclues	0				
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-10 et suivants du Code de commerce)</b>					
Délai de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais légaux : "Loi LME 60 jours"				

## Factures Clients

En €	Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (Article D. 441 I, 2° du Code de commerce)				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>					
Nombre de factures concernées	0	0	0	1	1
Montant total des factures concernées (TTC)	0	0	0	7 678 €	7 678 €
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)	0%				
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (TTC)	0%	0%	0%	0%	0%
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées</b>					
Nombre de factures exclues	0				
Montant total des factures exclues	0				
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-10 et suivants du Code de commerce)</b>					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais légaux : "Loi LME 60 jours"				

## 2- RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE, LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

### 2-1- Composition du Conseil

Nom, Prénom, titre ou fonctions des "membres du Conseil"	"Membres du Conseil" indépendants	Année 1ère nomination	Échéance du mandat	Expérience et expertise apportées
Alexandre PAROT PDG	NON	2016	2027	Dirigeant
Alain PAROT Conseiller du Président Membre du Conseil	NON	2016	2027	Fondateur, ex dirigeant
Virginie PAROT Membre du Conseil	NON	2016	2027	ex Directrice Générale activité VP
Marc De Laître Membre du Conseil	OUI	2018	2023	Ancien dirigeant côté constructeur de différentes marques automobile dont FORD
Jacques SPICQ SAS EXPERGY Membre du Conseil	OUI	2018	2023	Ancien dirigeant de fonds d'investissement qui maîtrise la logique financière, bourse et investissement.

### 2-2- Organisation du conseil – Procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

#### 2-2-1- Organisation du Conseil

Au regard des critères définis par le Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites publié par MiddleNext (le « Code MiddleNext »), le Conseil s'est doté de deux administrateurs indépendants, il répond ainsi à la recommandation R3 dudit code qui est adoptée de fait.

Son organisation est désormais régie par un règlement intérieur approuvé en conseil d'administration du 25 avril 2018. Tous les administrateurs ont pour adresse professionnelle le siège social de la Société.

L'expertise et l'expérience en matière de gestion de ces personnes résultent de différentes fonctions

salariées et de direction qu'elles ont précédemment exercées.

A l'exception de Monsieur Alexandre PAROT et de Madame Virginie PAROT-GAUZIGNAC qui sont frère et sœur et de Monsieur Alain PAROT qui est leur père, il n'existe entre les personnes listées ci-dessus aucun autre lien familial.

A la connaissance de la Société, au cours des cinq dernières années :

- Aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée à l'encontre d'une des personnes susvisées,
- Aucune des personnes susvisées n'a été associée à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation,
- Aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée à l'encontre de l'une des personnes susvisées par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés) et
- Aucune des personnes susvisées n'a été empêchée par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur, ni d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Pour rappel, l'ordonnance du 19 juillet 2017 a supprimé l'information sur l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du conseil d'administration (c.com art L225-3764 al. 7 modifié par l'ordonnance 2017-1180 du 19 juillet 2017 et R.225-104 al.4 créé par le décret 2017-1265 du 9 août 2017).

Compte-tenu de sa structure actionnariale, le conseil d'administration de la Société n'a pas encore constitué de comités spécialisés à la date du présent rapport, chaque administrateur apportant sa propre expérience et expertise sur les sujets de stratégie, rémunérations, audit, etc...

Le Conseil réfléchit aux modalités de mise en place d'un Comité Spécialisé sur la Responsabilité Sociale / sociétale et Environnementale de Entreprises (RSE), qui sera amené notamment à réfléchir au partage de la valeur et, notamment, à l'équilibre entre le niveau de rémunération de l'ensemble des collaborateurs, la rémunération de l'ensemble des collaborateurs, la rémunération de la prise de risque de l'actionnaire et les investissements nécessaires pour assurer la pérennité de l'entreprise.

## **2-2-2- Procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.**

Contrôles légaux des comptes : COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

### **DB3C AUDIT**

Représenté par Monsieur Aurélien GERNEZ

Membre de la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Bordeaux.

35-37 Avenue Auguste Ferret – 33110 LE BOUSCAT

***Mandat arrivant à expiration***

**KPMG SA**

Représentée par Monsieur Éric JUNIERES

Membre de la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles

Tour Eqho – 2 avenue Gambetta – 92066 Paris La Défense cedex

**- Renouvellement du mandat de la société DB3C AUDIT**

Le mandat de la société DB3C AUDIT, co-Commissaire aux Comptes titulaire, arrivant à expiration à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale, nous vous proposons de le renouveler dans ses fonctions pour une nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

Par ailleurs, étant cotée sur le marché régulé Euronext Growth, la Société n'est pas astreinte à l'obligation d'établir le rapport sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration, ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société prévu par les articles L.225-37 et L.225-68 du Code de commerce.

Néanmoins, la Société dispose d'une organisation et de procédures de contrôle interne concourant à la production d'une information comptable et financière fiable et de qualité :

- Le Groupe a mis l'accent sur la mesure de performance et les benchmarks internes, afin d'identifier avec le plus de réactivité possible les éléments d'amélioration continue des processus, des résultats et de la trésorerie.
- Le Groupe dispose d'un comité d'investissement dont les membres, nommés au regard de leur expérience, émettent un avis sur les décisions d'investissement et de désinvestissement.
- Le Groupe s'appuie sur un Contrôle de Gestion par activité, chargé de la revue de la performance économique des activités et du suivi de la génération de cash.
- L'ensemble des activités bénéficient d'un responsable qui supervise les équipes comptables et de gestion. Ils rapportent directement au Directeur Général de l'activité et à la Direction Générale Déléguée Finance.

Le Groupe a déployé les indicateurs dédiés au pilotage de la performance. Ils sont disponibles quotidiennement (livraisons en volumes et reste à livrer, heures de production des ateliers, chiffre d'affaires des magasins, trésorerie), hebdomadairement (portefeuille de commande, plan de charge des ateliers, dépassements des échéances clients, prévisions de la trésorerie), mensuellement au niveau Groupe (résultat, BFR, effectifs, dette nette, trésorerie prévisionnelle, budget).

Des comités de pilotage internes, réunissant des représentants des équipes commerciales du service et administratives se déroulent à un rythme régulier afin de commenter les performances chiffrées réalisées et d'identifier les projections de résultat résultant des plans d'action à venir.

Un ensemble de procédures et de manuel utilisateurs dans les activités et au niveau du Groupe est mis à la disposition de l'ensemble des référents opérationnels et financiers afin de garantir une homogénéité de l'information comptable et financière ; il encadre notamment la maintenance des référentiels, les clôtures des comptes sociaux et consolidés, le reporting mensuel et les indicateurs de performance, la gestion de la trésorerie, l'organisation et les missions des services financiers des filiales et du Groupe.

Concernant la sauvegarde et la sécurité des données, une sauvegarde quotidienne des serveurs incluant les informations clés (notamment bancaires, paie et contrôleur de domaine) est effectuée sur les disques en réseau. Le Groupe a par ailleurs souscrit une police d'assurance CYBERSÉCURITÉ.

La Société a recours à des expertises externes dès lors que certaines problématiques comptables, organisationnelles juridiques ou fiscales par exemple requièrent une compétence spécifique portant sur la détermination ou la présentation d'une information financière fiable, pérenne et pertinente. Les états financiers des principales sociétés du Groupe sont établis par ses propres équipes. Les états financiers consolidés en normes françaises sont préparés par une équipe externe spécialisée dans le domaine.

Les options de clôture des comptes sociaux et consolidés sont évoquées et partagées avec les commissaires aux comptes en amont de la clôture annuelle. Les conclusions présentées en réunion de synthèse par les auditeurs sont partagées avec le Président du Groupe et les équipes financières et juridiques. Cette organisation est mise en place au niveau du Groupe, et des filiales.

### **2-3- Liste des mandats ou fonctions exercés dans toutes sociétés par chacun des mandataires sociaux**

### Mandats exercés au sein du Groupe

Nom du mandataire social	Fonctions exercées au sein de la SA GROUPE PAROT	Autre mandat en cours
Alexandre PAROT	PDG - Administrateur	Gérant TRANS AUTO-AUVERGNE Gérant SCI NOVITAL Gérant SCI B2P Gérant SCI LE MULATET Gérant SCI LA RIVIERE Gérant SCI LE BAS ROC Gérant SCI 31 Gérant SCI 24-87 Gérant SCI 64 Gérant SCI LES VIGNES Gérant SCI SCG 19 Gérant SCI CORBEIL Gérant SCI 40 Gérant SCI RUE DE FIEUZAL Gérant SOCIETE CIVILE IMMO CROIX BOISSELIERE Gérant SCI 47 Gérant SCI 86 Gérant SCI DE L'ISLE Gérant SCI DU NOUGUEY Co-Gérant SARL DAX POIDS LOURDS
Virginie PAROT	Administrateur	Néant
Alain PAROT	Administrateur Conseiller Spécial du Président	Néant
Marc De LAITRE	Administrateur	Néant
SAS EXPERGY représentée par Jacques SPICQ	Administrateur	Néant

### Mandats exercés en dehors du Groupe

Nom du mandataire social	Fonctions exercées au sein de la SA GROUPE PAROT	Autre mandat en cours
Alexandre PAROT	PDG - Administrateur	Président SAS AV HOLDING Gérant SC GODARD Gérant SCI 33 Gérant SCI FOIRAIL Gérant SCI LE HÉRON Président LOGICAL Administrateur UBB Gérant SARL OCEAN Président GACIF Administrateur MEDEF Administrateur COS (CEB)
Virginie PAROT	Administrateur	Gérante SC BEL AIR Gérante SCI DU PARC DE NOVERT Gérante SCEA DES ECURIES DE NOVERT Présidente Association Hippique de Novert Gérante SCI DES ECURIES DE NOVERT
Alain PAROT	Administrateur	Président IMMOA Gérant SCEA BOIS LA MANDRIE Gérant SCI 16 Gérant SCI DU DOMAINE DE NOVERT Administrateur Cave du Saillant Administrateur Brive Rugby Membre du Conseil de Surveillance SASP CABCL Président Association Brive le Pack Président Association Brive le Pack Investissement Administrateur de la SA DE LA BONTAT Administrateur des Caves du Coteau de la Vézère Gérant SCI BECQUEREL

Marc De LAITRE	Administrateur Indépendant	Gérant SARL CITE ARTISANALE DES VERTS PRES Gérant SCI PYRSAV Gérant SCI BEMAPI Gérant SCI BEMAPI 1 Gérant SCI DU CHATEAU Gérant SARL ALMA TERRA DEVELOPPEMENT Gérant SARL ALMA TERRA Promotion SCI CAP SUD Gérant du Groupement forestier d'Ivoy et du Libon
SAS EXPERGY représentée par Jacques SPICQ	Administrateur Indépendant	<u>Monsieur Jacques SPICQ :</u> Président de la société SAS EXPERGY Président de NEMO INVEST SAS Co-gérant de la SCI DS IMMO 39 <u>La société NEMO INVEST SAS (représentée par EXPERGY SAS, elle-même représentée par Jacques SPICQ)</u> Présidente de la société SAS NEMO SUPPLY CHAIN Présidente de la société SAS NEMO LOISIRS Présidente de la société SAS NEMO SERVICE Présidente de la société SAS GANTE

## 2-4- Liste des conventions réglementées

Le Conseil d'Administration de notre Société a autorisé les conventions suivantes relevant de l'article L 225-38 du Code de Commerce :

### 2-4-1- Conclusion de nouvelles conventions réglementées au cours de l'exercice :

- **Convention d'assistance et de prestations de services conclue avec la société IMMOA**  
(Décision du CA du 28/02/2022)

**Personnes concernées :** Monsieur Alain PAROT agissant en qualité d'Administrateur et Conseiller Spécial du président et également en qualité de Président associé de la Société IMMOA.

**Objet de la convention :** La société GROUPE PAROT, société mère tête de groupe de plusieurs filiales spécialisées dans la distribution et la réparation de véhicules automobiles, particuliers et commerciaux, est à l'écoute de toutes nouvelles opportunités d'investissement entrant dans le cadre

de son objet social et répondant à sa stratégie de développement.

La société IMMOA, dont l'Associé Unique et Président est Monsieur Alain PAROT, fondateur du Groupe PAROT, exerce une activité de consultant dans les domaines de l'acquisition de fonds de commerce et des sociétés, ainsi que toutes prestations et investissements concourant au développement des entreprises. Elle bénéficie par ailleurs d'une expérience et d'une expertise riche dans le secteur de la distribution de véhicules automobiles et commerciaux lui permettant d'inclure dans ses choix les spécificités des constructeurs automobiles.

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 28 février 2022, la société GROUPE PAROT et la société IMMOA ont conclu une convention d'assistance et de prestations de services aux charges et conditions suivantes :

- ❖ **Objet** : La société GROUPE PAROT mandatera la société IMMOA afin de l'assister dans ses projets de croissance externe :
  - ❖ Aide à l'identification d'opportunités stratégiques, identification des cibles d'acquisition, de joint-ventures et de partenariats, évaluation de leur compatibilité stratégique
  - ❖ Assistance à la gestion des relations avec les cédants de fonds de commerce ou titres de sociétés exploitant des concessions automobiles, garage, entretien et réparation de véhicules automobiles, secteur véhicules particuliers ou véhicules commerciaux et leurs bâtiments ;
  - ❖ Organisation et direction de séminaires de réflexion sur la stratégie globale de croissance externe.
  - ❖ Rémunération : la société IMMOA percevra une rémunération fixe forfaitaire annuelle hors taxes d'un montant de 200.000,00 €,
  - ❖ Durée de la convention : 1 an, prenant effet à compter rétroactivement du 1<sup>er</sup> janvier 2022, avec renouvellement automatique par tacite reconduction pour la même durée, sauf dénonciation de l'une des parties, adressée à l'autre par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à tout moment, moyennant un préavis de TROIS (3) mois
- **Signature d'un bail commercial avec la SCI 33**  
*(Décision du CA du 28/02/2022)*

**Personne concernée** : Monsieur Alexandre PAROT, agissant en qualité de Président Directeur Général de la SA GROUPE PAROT, et Gérant de la société SCI 33.

**Objet de la convention** : Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 28 février 2022, la société SCI 33 a consenti un bail commercial avec la société GROUPE PAROT, aux charges et conditions suivantes :

- ❖ Désignation des Locaux : les locaux comportent une surface globale de 243 m<sup>2</sup>, au 1<sup>er</sup> étage d'un immeuble à usage de concession poids lourds et de bureaux d'une superficie hors œuvre nette de 1 800 m<sup>2</sup>, le tout édifié sur un terrain cadastré Sections AL n° 220 et 192,
- ❖ Durée : 9 ans à compter rétroactivement du 1<sup>er</sup> février 2022 pour se terminer le 31 janvier 2031,
- ❖ Loyer 2022 : 2 035,00 € HT mensuels, soit 24 420,00 € HT annuels,
- ❖ Indexation : indice de référence : l'ILC 3<sup>e</sup> trimestre 2021, valeur 119,70,
- ❖ Dépôt de garantie : 4 070,00 € correspondant à deux termes de loyer.

- **Signature d'une convention de mise à disposition de Locaux à titre gratuit avec la PAROT DIGITALS**

*(Décision du CA du 28/02/2022)*

**Personne concernée :** Monsieur Alexandre PAROT en qualité de Président Directeur Général de la SA GROUPE PAROT, elle-même Présidente de la société PAROT DIGITALS.

**Objet de la convention :** Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 28 février 2022, la société GROUPE PAROT a consenti une convention de mise à disposition de bureaux à titre gratuit avec la société PAROT DIGITALS, aux charges et conditions suivantes :

- ❖ Désignation des Locaux : les locaux comportent une surface globale d'environ 25 m<sup>2</sup>, au 1<sup>er</sup> étage d'un immeuble à usage de concession poids lourds et de bureaux d'une superficie hors œuvre nette de 1 800 m<sup>2</sup>, le tout édifié sur un terrain cadastré Sections AL n° 220 et 192,
- ❖ Durée : ferme de 9 ans, à compter rétroactivement du 1<sup>er</sup> février 2022 pour se terminer au 31 janvier 2031, la durée de ladite convention ne pouvant excéder la durée restante du bail commercial,
- ❖ Gratuité de la mise à disposition.

- **Signature d'une convention de mise à disposition de Locaux à titre gratuit avec la PAROT CUSTOMER CARE SERVICES**

*(Décision du CA du 28/02/2022)*

**Personne concernée :** Monsieur Alexandre PAROT en qualité de Président Directeur Général de la SA GROUPE PAROT, elle-même Présidente de la société PAROT CUSTOMER CARE SERVICES.

**Objet de la convention :** Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 28 février 2022, la société GROUPE PAROT a consenti une convention de mise à disposition de bureaux à titre gratuit avec la société PAROT DIGITALS, aux charges et conditions suivantes :

- ❖ Désignation des Locaux : les locaux comportent une surface globale d'environ 38 m<sup>2</sup>, au 1<sup>er</sup> étage d'un immeuble à usage de concession poids lourds et de bureaux d'une superficie hors œuvre nette de 1 800 m<sup>2</sup>, le tout édifié sur un terrain cadastré Sections AL n° 220 et 192,
- ❖ Durée : ferme de 9 ans, à compter rétroactivement du 1<sup>er</sup> février 2022 pour se terminer au 31 janvier 2031, la durée de ladite convention ne pouvant excéder la durée restante du bail commercial,
- ❖ Gratuité de la mise à disposition.

#### **2-4-2- Conventions antérieurement autorisées dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice.**

Conformément aux dispositions de l'article L225-40-1 du Code de Commerce, nous vous avisons que le Conseil d'Administration de notre Société a procédé lors de sa délibération en date du 31 décembre 2022 à un examen des conventions relevant de l'article L 225-38 du Code de Commerce conclues et autorisées au cours d'exercice antérieurs dont l'exécution a été poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

- **Signature d'une convention de sous-location conclue avec la SCI RUE DE FIEUZAL**  
(Décision du CA du 10/09/2020)

**Personne concernée :** Monsieur Alexandre PAROT en qualité de Président Directeur Général de la SA GROUPE PAROT, et Gérant de la société SCI RUE DE FIEUZAL.

**Objet de la convention :** Dans le cadre du transfert de siège social de la société GROUPE PAROT, et aux termes d'un acte sous seing privé en date du 30 septembre 2020, la société SCI RUE DE FIEUZAL, en sa qualité de Crédit-Preneur, a consenti à la société GROUPE PAROT, la sous-location des locaux situés Rue de Fieuzal – ZAC de Fieuzal – 33520 BRUGES, selon les charges et conditions suivantes :

- ❖ Désignation des Locaux : les locaux comportent une surface globale de 130 m<sup>2</sup>, au 1<sup>er</sup> étage d'un immeuble à usage de concession poids lourds et de bureaux d'une superficie hors œuvre nette de 3 975 m<sup>2</sup>, le tout édifié sur un terrain cadastré Sections AL n° 188 et 195, Section AM n° 240
- ❖ Durée : ferme de 10 années entières et consécutives à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020 pour se terminer le 30 septembre 2030,
- ❖ Loyer 2022 : 1 087,99 € HT mensuels, soit 13.055,88 € HT annuels,
- ❖ Indexation : à la demande expresse du crédit-bailleur, la convention comporte une clause d'échelle mobile avec pour indice de référence : l'ILC 1<sup>er</sup> trimestre 2020, valeur 116,23,
- ❖ Dépôt de garantie : 2 166,66 € correspondant à deux termes de loyer.

**Après avoir constaté que cette convention répond toujours aux critères qui avaient conduit le Conseil à donner initialement son accord à la conclusion de celle-ci, il a été décidé de maintenir l'autorisation antérieurement donnée.**

- **Conclusion d'un crédit par avis de tirage avec la société AV HOLDING**  
(Décisions du CA du 25/07/2021 et du 09/09/2021)

**Personnes concernées :** Monsieur Alexandre PAROT en qualité de Président Directeur Général de la SA GROUPE PAROT, et Président de la SAS AV HOLDING, mais également en qualité de Gérant de la SC GODARD, société actionnaire détenant plus de 10 % du capital et des droits de vote de la SAS AV HOLDING et de la SA GROUPE PAROT

Madame Virginie PAROT en qualité d'Administratrice de la SA GROUPE PAROT, et Gérante de la SC BEL-AIR, société actionnaire détenant plus de 10 % du capital et des droits de vote de la SAS AV HOLDING et de la SA GROUPE PAROT

**Objet de la convention :** Afin de pouvoir disposer de liquidités suffisantes lui permettant de rembourser ses divers emprunts bancaires, la société AV HOLDING, actionnaire majoritaire de la Société GROUPE PAROT, a souhaité que cette dernière lui octroie un crédit. La formalisation de ce crédit vise à sécuriser les partenaires bancaires sur la capacité de la société AV HOLDING à servir sa dette indépendamment de sa capacité à percevoir des dividendes par la Société GROUPE PAROT, laquelle a retrouvé une perspective de rentabilité pour les années à venir.

Ainsi, suivant autorisations préalables du Conseil d'Administration en date du 25 juillet 2021 et 9 septembre 2021, et suivant acte sous seing privé en date du 26 juillet 2021, annulé et remplacé par acte sous seing privé en date du 15 septembre 2021, la société GROUPE PAROT a conclu un crédit par avis de tirage aux charges et conditions exposées ci-dessous :

- ❖ **Emprunteur** : la société AV HOLDING, société par actions simplifiée ayant pour siège social ZAC de Fieuzal – Rue de Fieuzal – 33520 BRUGES, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BORDEAUX sous le numéro 808 005 862. Il est précisé que la société AV HOLDING est actionnaire majoritaire de la société GROUPE PAROT, son capital étant détenu par des sociétés civiles personnelles d’Alexandre et Virginie PAROT (SC GODARD, SC BEL-AIR),
- ❖ **Montant maximal disponible** : DEUX MILLIONS CINQ CENT MILLE EUROS (2 500 000,00 €),
- ❖ **Durée** : CINQUANTE TROIS (53) mois à compter du 1<sup>er</sup> août 2021 jusqu’au 31 décembre 2026, date à laquelle l’Emprunteur devra avoir intégralement remboursé le crédit au Prêteur, en principal et intérêts.
- ❖ **Taux d’intérêt** : 2,5 % - Les intérêts seront payables trimestriellement à terme échu. Ils seront calculés selon le nombre de jours réels écoulés, sur la base d’une année de 360 jours, et débités automatiquement du compte de l’Emprunteur dans les livres du Prêteur. Le paiement lié aux intérêts sera effectué par le moyen de paiement suivant : prélèvement bancaire sur le compte de l’Emprunteur tous les 10 de chaque trimestre.
- ❖ Remboursement in fine du principal du crédit à échéance en totalité et en une seule fois à la date d’échéance finale, à savoir le 31 décembre 2026.
- ❖ Utilisation de l’ouverture de crédit : mise à disposition de fonds par le Prêteur sur demande par l’Emprunteur sans condition de seuil ni condition de durée,
- ❖ Subordination du crédit : Le Crédit ne pourra être remboursé par la société AV HOLDING à la Société GROUPE PAROT que sous condition qu’il ne reste plus aucune somme due (au titre du principal, intérêts, et, s’il y a lieu, intérêts de retard, indemnités, commissions, frais et accessoires) par cette dernière au titre du crédit souscrit auprès d’ODDO BHF conclu le 20 novembre 2018 (prêt numéro 1983), modifié par avenant n°1 en date du 6 janvier 2021 et des autres Crédits AV Holding. Nonobstant le terme fixé à l’article 4.1 ci-dessus, le terme du présent Crédit sera prorogé jusqu’au remboursement complet par l’Emprunteur de toutes sommes qui leur seraient dues au titre des Crédits Prioritaires.

***Après avoir constaté que cette convention répond toujours aux critères qui avaient conduit le Conseil à donner initialement son accord à la conclusion de celle-ci, il a été décidé de maintenir l’autorisation antérieurement donnée.***

#### **2-4-3- Sortie du champ des conventions réglementées**

La conclusion du bail commercial du 28 février 2022 entre la société GROUPE PAROT et la société SCI 33 a mis fin aux anciennes conventions suivantes :

- **Convention de sous-location conclue avec la SCI 33** portant sur les locaux situés ZAC de Fieuzal – Rue de Fieuzal – 33520 BRUGES ;
- **Convention de mise à disposition de locaux à titre gratuit conclue avec la société PAROT DIGITALS**, portant sur une partie des locaux du 1<sup>er</sup> étage de l’immeuble situé ZAC de Fieuzal – Rue de Fieuzal – 33520 BRUGES ;
- **Convention de mise à disposition de locaux à titre gratuit conclue avec la société PAROT CUSTOMER CARE SERVICES**, portant sur une partie des locaux du 1<sup>er</sup> étage de l’immeuble situé ZAC de Fieuzal – Rue de Fieuzal – 33520 BRUGES.

## 2-5- Tableau récapitulatif des délégations de compétences et de pouvoirs accordés au Conseil d'Administration

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-100 al. 7 du Code de commerce, est présentée ci-dessous la synthèse des délégations en cours accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires en date du 20 juin 2022 relatives aux augmentations de capital :

	Durée de validité	Plafond (valeur nominale)
Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'action ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription et ou par incorporations de réserves, bénéfices ou prime	26 mois	4 500 000 € (1) et 10 000 000 € pour les titres de créances
Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'action ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription et par offre au public de titres financiers.	26 mois	4 500 000 € (1) et 10 000 000 € pour les titres de créances
Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'action ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, au profit d'investisseurs qualifiés ou à un cercle restreint d'investisseurs au sens du paragraphe II de l'article L 411-2 du code monétaire et financier (placement privé)	26 mois	4 500 000 € (1 et 2) et dans la limite de 20 % du capital social par période de 12 mois ;
Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital, avec ou sans droit préférentiel de souscription, qui serait décidé en vertu des précédentes délégations	26 mois	Dans la limite de 15% de l'émission initiale (1)
Autorisation consentie au conseil d'administration en vue de procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel et/ou des mandataires sociaux.	38 mois	5% du capital social
Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de salariés adhérant au plan d'Épargne GROUPE.	18 mois	3% du capital social
Autorisation consentie au conseil d'administration en vue de l'achat par la société de ses propres actions	18 mois	10% du capital social

Autorisation consentie au conseil d'administration en vue de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions dans le cadre de l'autorisation de rachat de ses propres actions	18 mois	10% du montant du capital social par période de 24 mois
---	---------	---

(1) Plafond commun déjà utilisé à hauteur d'un montant de 1 357 715,20 € au titre de l'augmentation de capital réalisée avec suppression du droit préférentiel de souscription et par offre au public à l'occasion de l'introduction en bourse en octobre 2016.

(2) Mise en œuvre par le CA du 28/12/2017 : augmentation du capital social d'une somme de 1 200 000 € pour le porter à 7 398 515,20 € par l'émission avec suppression du droit préférentiel, de 750 000 actions ordinaires

## 2-6- Rémunération et avantages de toutes natures versés aux mandataires sociaux de la société

### 2-6-1- Rémunération du Président Directeur Général

Suivant décisions du Conseil d'Administration en date du 15 avril 2022, l'assemblée générale en date du 20 juin 2022, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires a approuvé les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables, en raison de son mandat de Président - Directeur Général à Monsieur Alexandre PAROT et ce indépendamment du remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement :

- **Rémunération fixe** : Au titre de son mandat de Président Directeur Général de GROUPE PAROT, la somme de 193 724,64 euros annuel brut ;
- **Rémunération variable / prime sur objectif** : prime d'intéressement qui sera égale à 3,5 % de l'Ebitda tel qu'il ressort des comptes consolidés de la Société et de ses filiales pour l'exercice clos, certifiés par les Commissaires aux comptes et approuvés par les actionnaires, avec un montant plancher fixé à la somme de 130 000 euros et un montant plafond arrêté à la somme de 200 000 euros.
- **Avantages en nature** : en complément des rémunérations fixes et variables indiquées ci-dessus, GROUPE PAROT prend en charge le loyer financier au titre de la location d'un véhicule de fonction.

Au cas où le Président Directeur Général cesserait d'exercer ses fonctions au cours d'un exercice, sa rémunération proportionnelle sera calculée au prorata du temps écoulé entre la date d'ouverture de l'exercice et celle de l'expiration desdites fonctions.

Conformément à l'article L225-102-1 al 1 du Code de Commerce, ci-après la rémunération totale ainsi que les avantages de toutes natures versés par la Société, durant l'exercice écoulé, à chacun des mandataires sociaux :

2022	Rémunération fixe Brute	Rémunération variable annuelle	Rémunération allouée aux membres du CA	Avantages en nature
Alexandre PAROT <i>Président Directeur Général</i> <i>Administrateur</i>	193.724,64 € au titre de sa rémunération fixe brute	250.000 €	6.316,00 €	4.800,00 €

**Tableau récapitulatif des indemnités ou avantages au profit des dirigeants mandataires sociaux**

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités de non-concurrence		Indemnités de départ	
	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
Alexandre PAROT <i>Président Directeur Général</i> Date renouvellement de mandat : 07/07/2022 Date fin de mandat : AG devant approuver les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2027	x		x			x		x

**2-6-2- Attribution d'une prime exceptionnelle**

Suivant décisions du Conseil d'Administration en date du 28 mars 2023, nous vous proposons d'attribuer une prime exceptionnelle au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, d'un montant de 65.000 euros, à Monsieur Alexandre PAROT, pour l'exécution de ses fonctions de Président Directeur Général de la Société qui ont permis la croissance significative des résultats opérationnels malgré un contexte économique et conjoncturel difficile, et une amélioration significative de la dette nette du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

**2-6-3- Modification des modalités de rémunération du Président Directeur Général**

Aux termes de la réunion du 28 mars 2023 le Conseil d'Administration a décidé de revoir les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et

exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages attribuables de toute nature, en raison de son mandat de Président -Directeur Général à Monsieur Alexandre PAROT et ce indépendamment du remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement :

- **Rémunération fixe** : Au titre de son mandat de Président Directeur Général de GROUPE PAROT, la somme de 199.800 euros annuel brut ; soit 16.650 € mensuel brut ;
- **Rémunération variable / prime sur objectif** : prime d'intéressement qui sera égale à 3,5 % de l'Ebitda tel qu'il ressort des comptes consolidés de la Société et de ses filiales pour l'exercice clos, certifiés par les Commissaires aux comptes et approuvés par les actionnaires, avec un montant plancher fixé à la somme de 180.000 euros et un montant plafond arrêté à la somme de 300.000 euros.
- **Avantages en nature** : en complément des rémunérations fixes et variables indiquées ci-dessus, GROUPE PAROT prend en charge le loyer financier au titre de la location d'un véhicule de courtoisie.

Au cas où le Président Directeur Général cesserait d'exercer ses fonctions au cours d'un exercice, sa rémunération proportionnelle sera calculée au prorata du temps écoulé entre la date d'ouverture de l'exercice et celle de l'expiration desdites fonctions.

- **Rémunération des membres du Conseil**

L'Assemblée Générale réunie le 20 juin 2022 a décidé de fixer le montant des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration au titre de l'exercice ouvert à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, à une somme brute de 30 000 euros, les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables, au titre de l'exercice en cours.

**Tableau sur les rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants au titre du mandat de "membres du Conseil" (et autre rémunérations)**

Virginie PAROT <i>Administrateur</i>	Exercice 2021		Exercice 2022	
	Montants attribués	Montants versés	Montants attribués	Montants versés
Rémunération au titre du mandat de "membre du Conseil"	6 316,00 €	6 316,00 €	6 316,00 €	0,00 €
Autres rémunérations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>6 316,00 €</b>	<b>6 316,00 €</b>	<b>6 316,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

Alain PAROT <i>Administrateur</i>	Exercice 2021		Exercice 2022	
	Montants attribués	Montants versés	Montants attribués	Montants versés
Rémunération au titre du mandat de "membre du Conseil"	6 316,00 €	6 316,00 €	6 316,00 €	0,00 €
Autres rémunérations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>6 316,00 €</b>	<b>6 316,00 €</b>	<b>6 316,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

Marc de Laître <i>Administrateur</i>	Exercice 2021		Exercice 2022	
	Montants attribués	Montants versés	Montants attribués	Montants versés
Rémunération au titre du mandat de "membre du Conseil"	6 316,00 €	6 316,00 €	6 316,00 €	0,00 €
Autres rémunérations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>6 316,00 €</b>	<b>6 316,00 €</b>	<b>6 316,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

SAS EXPERGY, représentée par Jacques SPICQ <i>Administrateur</i>	Exercice 2021		Exercice 2022	
	Montants attribués	Montants versés	Montants attribués	Montants versés
Rémunération au titre du mandat de "membre du Conseil"	4 737,00 €	4 737,00 €	4 737,00 €	0,00 €
Autres rémunérations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 737,00 €</b>	<b>4 737,00 €</b>	<b>4 737,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

Nous vous proposons de fixer le montant de la rémunération allouée aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice ouvert à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, à une somme brute de **30.000 euros**. Les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables, au titre de l'exercice en cours demeurent inchangés.

## 2-7- Précisions sur les dispositions du code MIDDLENEXT : Comply or Explain

	Recommandations du Code MiddleNext	Adoptée	Sera Adoptée	En cours de réflexion	Ne sera pas adoptée
<b>1. Le Pouvoir de "Surveillance"</b>					
R1	Déontologie des membres du Conseil	X			
R2	Conflits d'intérêts	X			
R3	Composition du Conseil - Présence des membres indépendants au sein du Conseil	X			
R4	Information des membres du Conseil	X			
R5	Formation des membres du Conseil	X			
R6	Organisation des réunions du Conseil et des comités			X	
R7	Mise en place de comités	X			
R8	Mise en place d'un comité spécialisé sur la Responsabilité sociale/sociétale et environnementale des Entreprises (RSE)			X	
R9	Mise en place d'un règlement intérieur du Conseil	X			
R10	Choix de chaque "membre du Conseil"	X			
R11	Durée des mandats des membres du Conseil	X			
R12	Rémunération de "membre du Conseil" au titre de son mandat	X			
R13	Mise en place d'une évaluation des travaux du Conseil	X			
R14	Relation avec les "actionnaires"			X	
<b>2. Le Pouvoir Exécutif</b>					
R15	Politique de diversité et d'équité au sein de l'entreprise			X	
R16	Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	X			
R17	Préparation de la succession des "dirigeants"	X			
R18	Cumul contrat de travail et mandat social	X			
R19	Indemnités de départ	X			
R20	Régimes de retraite supplémentaires	X			
R21	Stock-options et attributions gratuites d'actions	X			
R22	Revue des points de vigilance	X			

La société se réfère au code Middledenext téléchargeable sur le site : [www.middledenext.com](http://www.middledenext.com)

La Société s'est inscrite dans une logique d'amélioration de sa gouvernance qu'elle veut permanente au regard notamment de ses perspectives de croissance et de son adaptabilité au code Middledenext. La Société apporte donc en suivant les éléments de réponse à sa mise en conformité avec les recommandations dudit code.

**R1 - Déontologie des membres du Conseil** : Lors de la dernière réunion du 28 mars 2023, le Président du Conseil a fait un rappel aux Administrateurs des règles de gouvernance (durée des mandats, rôle de l'administrateur, rappel du règlement intérieur) et de déontologie (exemplarité, respect des prescriptions légales et réglementaires en matière de déclarations des transactions et de période d'abstention d'intervention sur les titres de la société).

**R2 - Conflits d'intérêts** : Le Conseil veille scrupuleusement à éviter tout conflit d'intérêt, en imposant

à chaque réunion du Conseil, l'analyse des potentiels risques de conflits d'intérêts, en fonction notamment des sujets abordés et de l'ordre du jour. Par ailleurs, une procédure a été mise en place pour le contrôle des conventions réglementées : exposé à chaque réunion de l'utilité de la convention, son objet et ses conditions financières, et débat des administrateurs.

**R3 - Composition du Conseil - Présence de membres indépendants** : Le Conseil comporte deux membres indépendants : Monsieur Marc De Laître, ancien cadre dirigeant au sein groupes automobiles côté constructeur (VOLKSWAGEN FRANCE, FORD FRANCE) et Monsieur Jacques Spicq (SAS EXPERGY) qui fut directeur d'une société de capital d'investissement (NAXICAP PARTNERS Sud-Ouest), doté d'une forte expérience dans la logique de financement, les rouages de la bourse et les opérations de transmission ou de croissance.

**R4 - Information des "membres du Conseil"** : le Président transmet une note explicative à tous les administrateurs de tous les points qui seront abordés lors de la prochaine réunion, comportant un descriptif détaillé des enjeux, des objectifs à atteindre, échéance, etc. Des documents et informations supplémentaires sont délivrés aux administrateurs lors des réunions d'approbation des comptes (annuels / semestriels) avec transmission des éléments financiers pour analyse et discussion.

**R5 - Formation des "membres du Conseil"** : tenant compte des équivalences acquises par l'expérience pour chaque membre du Conseil, et du rappel constant, lorsqu'il est nécessaire, des spécificités des métiers de l'entreprise à l'occasion de sujets abordés lors des réunions, ou par la transmission de notes explicatives, il a été convenu qu'une formation serait dispensée aux membres du Conseil, uniquement sur demande.

**R6 - Organisation des réunions du Conseil et des Comités** : Les membres du Conseil se réunissent au minimum 4 fois par an, par voie de visioconférence afin d'éviter le déplacement physique des membres. Chaque réunion du Conseil fait l'objet d'un procès-verbal résumant les débats et les décisions adoptées. On décompte 4 réunions au cours de l'exercice clos 2022, avec un taux de participation de 97,5 %. Les administrateurs non-mandataires sociaux échangent librement hors de la présence du Président Directeur Général.

**R7 - Mise en place de Comités** : En l'absence de Comité d'Audit et de Comité des Rémunérations, jugés non nécessaires tenant compte de la taille du Groupe PAROT, le Groupe est muni d'un Comité Exécutif se réunissant au moins une fois par mois, qui participe à la définition de la stratégie du Groupe. Le Comex comprenant les dirigeants et des salariés du Groupe, il assure dans le même esprit la fonction de Comité d'Ethique.

**R8 - Mise en place d'un Comité Spécialisé au sein du Conseil d'Administration sur la Responsabilité Sociale / Sociétale et Environnementale des Entreprises (RSE)** : Dans le cadre de la stratégie du Groupe, le Conseil devrait intégrer prochainement un Comité spécialisé RSE.

**R9 - Mise en place d'un règlement intérieur du Conseil** : L'organisation du Conseil est régie par un règlement intérieur approuvé en conseil d'administration du 25 avril 2018.

**R10 - Choix de chaque membre du Conseil** : Les informations suffisantes sur la biographie, en particulier la liste des mandats, l'expérience et la compétence apportées par chaque membre du Conseil sont incluses dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise.

**R11 - Durée des mandats des membres du Conseil** : le Conseil veille à ce que la durée statutaire des mandats soit adaptée aux spécificités de l'entreprise, dans les limites fixées par la loi. Le renouvellement des membres du conseil est échelonné. La durée des mandats est clairement mentionnée dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise.

**R12 - Rémunération de "membre du Conseil " au titre de son mandat** : Les éléments de rémunération des Administrateurs sont mentionnés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise. Une rémunération minimale est attribuée à chaque membre du Conseil. Sa répartition est arrêtée lors de la réunion d'approbation des comptes annuels, et prend en compte l'assiduité des membres aux diverses réunions, et le temps qu'ils consacrent à leurs fonctions. L'assemblée générale a d'ores et déjà approuvé une enveloppe de jetons de présence versée annuellement.

**R13 - Mise en place d'une évaluation des travaux du Conseil** : lors de la réunion d'approbation des comptes annuels du 28 mars 2023, le Président a invité les membres du Conseil à s'exprimer sur le fonctionnement du Conseil, ainsi que sur la préparation de ses travaux.

**R14 - Relation avec les "actionnaires"** : aucune réflexion n'a été menée à ce jour sur ce sujet compte tenu du contrôle de la Société par la famille PAROT étant rappelé que l'actionnariat actuel résulte d'une opération de transmission du contrôle menée en 2014/2015 au profit d'Alexandre PAROT et Virginie PAROT-GAUZIGNAC.

**R15 - Politique de diversité et d'équité au sein de l'entreprise** : Malgré un contexte d'activité composée à majorité d'hommes (métiers de réparation et de vente automobile), le groupe tente de mettre en place une politique visant à l'équilibre femmes hommes et à l'équité, exposée dans la déclaration de performance extra financière. La politique engagée et les résultats obtenus lors de l'exercice 2022 y figurent également. Par ailleurs, le Conseil souhaite se doter de membres féminins supplémentaires afin de se conformer aux dispositions légales, néanmoins, il est difficile de trouver des femmes candidates, dotées d'expériences et de compétences dans le milieu de la distribution automobile, milieu peu enclin à la mixité.

**R16 - Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux** : la communication des éléments de rémunération du Président Directeur Général, Alexandre PAROT, est exhaustive, elle figure dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise. Il est précisé que tous les éléments de rémunération ont été déterminés en tenant compte de l'intérêt de l'entreprise, en fonction d'un benchmark réalisé par la Direction des Ressources Humaines (contexte du secteur de distribution automobile, proportionné à la taille et à la situation économique du Groupe, tout en prêtant attention aux effets inflationnistes).

**R17 - Préparation de la succession des dirigeants** : la problématique a été abordée lors de la transformation de la Société en SA, le Groupe étant avant tout une entreprise familiale. En cas

d'indisponibilité du dirigeant, l'existence d'un comité exécutif et de deux administrateurs indépendants devrait permettre d'assurer une transition efficace.

**R18 - Cumul contrat de travail et mandat social** : Exposé dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise.

**R19 - Indemnités de départ** : exposées dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise.

**R20 - Régimes de retraite supplémentaires** : exposés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise.

**R21 - Stock-options et attributions gratuites d'actions** : A ce jour, aucun de ces sujets n'est d'actualité pour le Groupe. Si l'un ou l'autre le devenait, les recommandations seraient adoptées.

**R22 - Revue des points de vigilance** : Le Conseil parcourt, à chaque réunion d'approbation des comptes annuels les divers points de vigilance du Code Middledent, et veille à ce qu'ils soient respectés : exemplarité de l'actionnaire majoritaire afin d'instaurer un climat de confiance avec les actionnaires minoritaires, information claire des actionnaires afin qu'ils puissent prendre conscience des risques majeurs et prévisibles menaçant la pérennité du Groupe PAROT, liberté de choix des actionnaires pour la désignation des administrateurs, respect et limitations des atteintes aux intérêts des actionnaires minoritaires, conscience par la famille PAROT, représentant l'actionnariat majoritaire, des enjeux et des conséquences des décisions patrimoniales adoptées.

## **2-8- Modalités particulières de participations des actionnaires à l'Assemblée générale**

Les dispositions du titre IV des statuts fixent l'ensemble des modalités relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale.

## **2-9- Mention dans le rapport de gestion des informations portant sur la structure du capital de la société**

Les informations portant sur la structure du capital sont reprises dans le rapport gestion en article 1.15.

## **2-10- Risque financier liés aux effets du changement climatique et mesures prises par la société**

Le Groupe est fortement mobilisé sur le développement des nouveaux moyens de propulsion électrique. A titre d'exemple, le Groupe PAROT, sur les directives des constructeurs FCA, FORD et MAZDA, prévoit la distribution et la réparation des véhicules électriques. Au jour de l'émission de ce rapport, 13 de nos concessions sont dotées de bornes électriques. Le développement des véhicules

électriques fait partie intégrante de l'adaptation de l'entreprise au changement climatique.

## **2-11- Limitations éventuelles que le conseil a apportées aux pouvoirs du Directeur Général**

Néant.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

**Alexandre PAROT**  
Président du Conseil d'Administration

### 3- DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA FINANCIÈRE

#### 3-1- Modèle d'affaires

##### 3-1-1- Présentation du modèle

Le Groupe PAROT distributeur de véhicules neufs et occasions, de services associés SAV (entretien et réparation) et de services financiers (financement, assurances, garantie etc...) est un acteur national dans le secteur de la mobilité. Pour maintenir cette dynamique, le Groupe s'appuie sur un réseau de concessions physiques en France et sur son savoir-faire en matière de distribution digitale, notamment en matière d'acquisition clients.

La politique du Groupe est orientée vers la satisfaction client. Il évolue sur le marché généraliste des Véhicules Particuliers au travers des marques FORD et MAZDA historiques pour le Groupe ; les marques FIAT, JEEP et ALFA ROMEO sont sorties du Groupe en novembre 2022. Sur le marché des Véhicules Commerciaux, il est présent au travers des marques IVECO, et MAN et FIAT Professionnal, ainsi que les activités complémentaires ZF (boîtes de vitesse et ponts), Granalu et Kässbhorer (semi-remorques) .

Depuis l'origine, le développement du Groupe a été porté par :

- Sa croissance régulière sur ses zones historiques d'implantation,
- Sa capacité à distribuer l'ensemble de ses marques tant sur le marché des Véhicules Particuliers que sur le marché des Véhicules Commerciaux,
- L'adaptation permanente de son organisation.

Son modèle d'affaires, sur la base du périmètre 2022, s'articule au travers de ses différentes sociétés d'exploitation de la manière suivante :

### NOS CHIFFRES CLÉS

-  **+ de 45 ans**  
d'expertise dans  
la distribution
-  **360**  
millions d'euros  
de chiffre d'affaires\*
-  **12 000**  
véhicules vendus\*
-  **720**  
collaborateurs
-  **8**  
marques  
distribuées

\*données 2022 consolidées

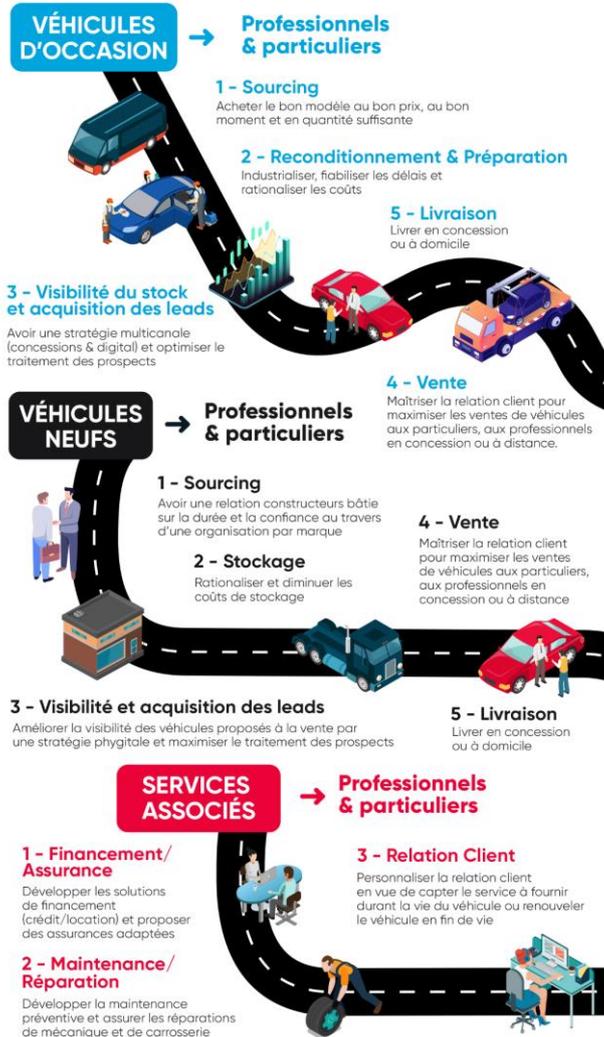
### NOS ACTIVITÉS

-  Distributeur de  
véhicules particuliers  
& commerciaux  
(VN & VO)
-  Fournisseur de services  
associés (entretien,  
réparation, garanties,  
financement...)

### NOS LEVIERS STRATÉGIQUES

-  Véhicules particuliers &  
commerciaux (poids  
lourds et utilitaires)
-  Véhicules d'occasion  
en BtoB et BtoC
-  Vente de services  
associés (entretien,  
garanties...)
-  Optimisation du  
parcours et de la  
relation client

### Modèle d'affaires



Le modèle d'affaires du Groupe s'appuie sur la complémentarité de deux activités distinctes par leur modèle économique (VP et VC) mais sur la synergie géographique du sud-ouest de la marque PAROT et de la relation commerciale. Le modèle économique du Pôle VP (voitures particulières et utilitaires légers) est axé sur le volume complémentaire des ventes de VN, VO et des pièces détachées. Le modèle économique du Pôle VC (véhicules utilitaires légers, plus de 3.5 T et poids lourds) est axé sur la résilience de l'activité Services (Pièces et Main d'Oeuvre) sur la base du parc roulant généré par les ventes de VN et de VO.

### 3-1-2- Les risques associés au modèle

La politique de gestion des risques est sous la responsabilité directe de la Direction Générale du Groupe. Toutefois, elle s'appuie largement sur chacune des Directions Générales de Pôle, pour prendre en compte les spécificités de chacune des activités sur le plan du risque opérationnel.

La politique de gestion des risques prend en compte à la fois la dispersion des sites, rendant le risque unitaire plus faible, mais en pilotant la gestion du risque de manière transversale sur les risques liés aux activités. Par ailleurs, notre géographie concentrée dans le sud-ouest expose nos activités aux risques spécifiques régionaux de manière plus prégnante. Ainsi le risque climatique, et les intempéries connues en 2022, confirment l'exposition du groupe lié à sa géographie. En conséquence, la politique de risque et de couverture est notamment en cours de révision avec notre assureur afin de réduire notre exposition et les effets potentiels de nouvelles intempéries.

Le Groupe opérant uniquement sur la mobilité (VP ou VC), il est exposé aux éléments qui impactent à la fois la fabrication des châssis et leur distribution. Toutefois, la stratégie du Groupe visant à s'appuyer sur deux Pôles et dans chaque Pôle sur plusieurs marques, permet de réduire le risque de dépendance. C'est dans le même esprit que le groupe s'attache au sein de chaque Pôle de diversifier et équilibrer ses activités entre Véhicules neufs, véhicules d'Occasion et Services. Dans ce contexte, le groupe aborde de manière réaliste et pragmatisme le risque de ses relations commerciales avec les marques. L'expérience croisée de nos deux pôles, souvent complémentaires, permet d'expérimenter progressivement les évolutions contractuelles, technologiques et concurrentielles de notre environnement de marque. Dans tous les cas, le groupe s'inscrit comme un partenaire dans la durée de ses constructeurs et adapte son modèle économique au gré de l'évolution des marques.

Sur le plan du risque commercial, et notamment de l'entrée des nouveaux modes de distribution, les investissements réalisés très en amont par le groupe sur l'omnicanal, complémentarité du physique et du digital, donnent une pertinence aux plateformes digitales de vente. Le site groupe-PAROT.com est une plateforme de traitement des leads qui nous place au niveau des infomédiaires de la place. Par ailleurs, cette plateforme permet en avance de marché de faire bénéficier cette technologie aux activités VC, moins exposées à ce stade au mode de distribution digital.

Sur le volet du plan technologique interne, le groupe poursuit en permanence la sécurisation et la robustesse de ses outils et plateformes SI. Afin de sécuriser la robustesse de son environnement, et suite à un audit de sécurité, le groupe a défini 4 risques majeurs :

- Attaque de ransomware
- Panne informatique
- Fuite et vol de données à caractère personnel
- Intrusion physique dans notre salle serveur

Les plans d'action annuels, intègre une revue des risques, et une définition des priorités. Après un exercice 2022 ayant notamment durci Active Directory au travers une stratégie de Tiering (séparation par couche des comptes à privilège), externaliser nos serveurs, opérer le chiffrement de nos postes de travail, activer du sandboxing dans notre suite collaborative et refondre notre système de sauvegarde.

L'exercice 2023 vise à déployer une solution de sécurisation de la messagerie, poursuivre de nos actions de sensibilisation auprès de nos collaborateurs avec une solution de campagnes de tests automatisés associés à des outils pédagogiques de formation et d'information, finaliser la refonte de notre système de sauvegarde avec le déploiement d'une couche supplémentaire de sauvegarde de nos

données dans le Cloud et formaliser un plan de gestion en cas de cyberattaque.

Le risque de crédit est piloté au niveau du groupe en étroite collaboration avec les équipes dans les Pôles. Les éléments majeurs reposent sur le niveau de financement des captives financières de nos constructeurs pour financer le stock de Véhicules Neufs, l'accompagnement de nos partenaires bancaires dans la capacité à compléter notre trésorerie disponible pour réaliser nos achats de véhicules et de pièces, notre rigueur au recouvrement rapide des clients, et notre capacité d'achat auprès de nos fournisseurs.

Sur le plan juridique, le périmètre de nos risques doit faire face à une réglementation de plus en plus complexe corrélé à une sophistication des relations contractuelles avec nos principaux partenaires économiques et notamment nos constructeurs. Par ailleurs, dans le cadre de nos activités BtoB, notamment dans le Pôle VC la judiciarisation des litiges nécessite à la fois une plus grande réactivité lors de la détection d'une contestation d'un client, et la plus grande rigueur dans la préparation des dossiers de défense en lien avec les opérationnels.

Concernant la protection des données personnelles, le Groupe en cohérence avec les exigences de ses constructeurs veille à sa conformité avec l'accompagnement des opérations sur la mise en place d'un référentiel opérationnel, et la prise en compte des évolutions requises. Cette démarche a pour finalité de s'assurer de la protection des données personnelles tant en interne qu'en externe conformément aux règles du RGPD. Ainsi, le niveau de sécurité des données personnelles du Groupe est régulièrement analysé au regard des analyses et des tendances observées dans notre environnement technologique notamment. Ce suivi de conformité s'effectue au travers de revue avec les responsables de traitements des données. Le Groupe respecte les process établis par les constructeurs dans le domaine.

### **3-2- Informations sociales**

Afin d'optimiser et piloter nos organisations, le groupe PAROT en 2022 s'est doté d'un reporting des données sociales. Relié à la paie, celui-ci permet de mesurer nos différents indicateurs. Les données relatives au recrutement sont issues de notre ATS (outils de suivi des candidatures). En outre, un bilan social annuel est réalisé par l'observatoire de notre branche. Cette étude nous permet d'étalonner nos indicateurs à ceux de notre branche d'activité.

#### **3-2-1- Politiques des Ressources humaines**

Pleinement conscient du lien étroit existant entre enjeux sociaux, environnementaux et résultats, Alexandre PAROT place les Hommes au cœur de la réussite. Entreprise familiale depuis 1978, le Groupe PAROT est attaché aux valeurs humaines et aux collaborateurs qui le composent. Ils sont sa première force et sont les clés de son succès. Impulsée et portée par la Présidence et la Direction Générale, la politique Ressources Humaines du Groupe PAROT attache une attention toute particulière à :

- L'Intégration des nouveaux collaborateurs,
- L'Amélioration du bien-être au travail,
- La diversité d'emploi et des recrutements
- Le Développement des compétences à travers la formation, les promotions internes et l'évolution professionnelle,
- L'équité et l'égalité des chances.

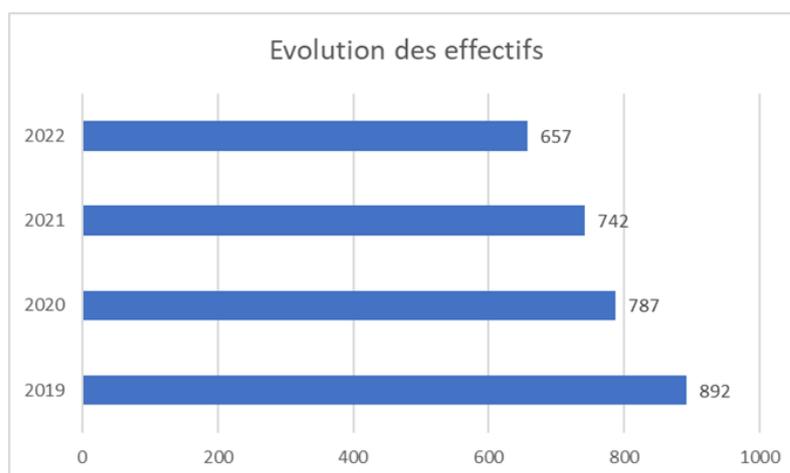
Nous nous attachons à promouvoir et à faire respecter les trois valeurs primordiales à toutes bonnes relations professionnelles au sein du Groupe, à savoir : le respect et la bienveillance, le goût du challenge en équipe, et la confiance.

#### **3-2-2- Emploi**

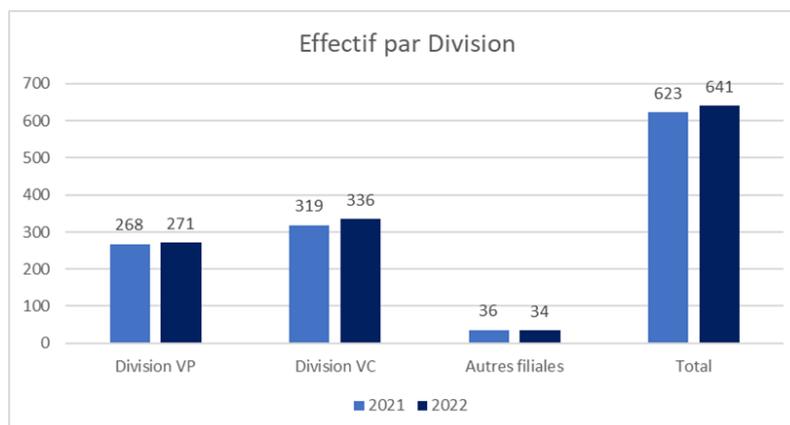
##### Evolution des effectifs du Groupe

La stratégie de recentrage de ses activités menée par le Groupe depuis 2020, s'est achevée en 2022 par la cession de notre filiale PAROT Automotive Centre le 30 novembre 2022. Cette rationalisation de nos organisations se traduit de facto par une baisse de nos effectifs. Au 31 décembre 2022, nous étions collaborateurs 657 versus 742 en 2021.

Au 31 décembre 2021, nous étions 742 collaborateurs versus 727 à fin 2020.



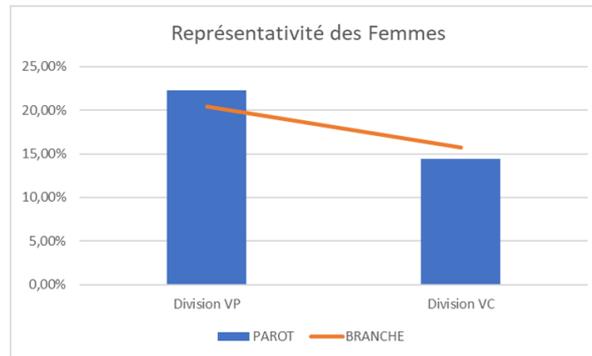
A périmètre constant, l'effectif du Groupe est en légère hausse, notamment au sein de la division VC. Ce constat est renforcé si nous intégrons les acquisitions de GMS et DAX PL (+16). La division VP est constituée des sociétés : PAROT AUTOMOTIVE SUD OUEST, PAROT AUTOMOTIVE Limoges, VO3000, AUTO-SERVICES. La division VC est constituée des sociétés : PAROT VI et PAROT TRUCKS. Les autres filiales regroupent les sociétés : PCCS, Digital et Groupe.



### Répartition des salariés

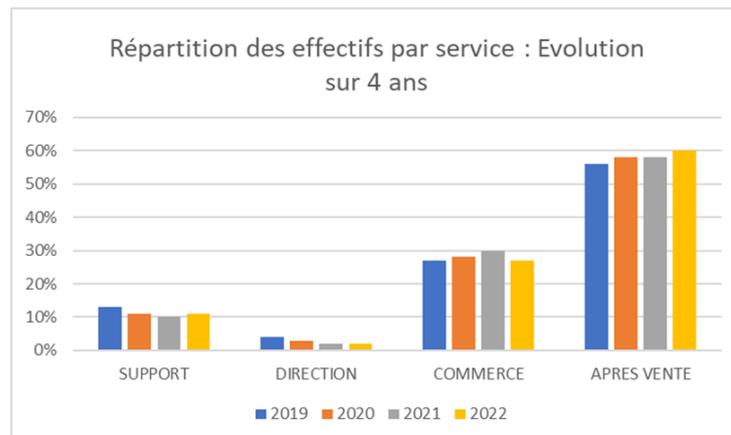
- Par sexe

Au 31 décembre 2022, 19.45% des salariés du Groupe PAROT sont des femmes, versus 20% en 2021. En lien avec la stabilisation de notre effectif, nous conservons une répartition de l'effectif par sexe égale. Cette répartition est à mettre en corrélation avec notre secteur d'activité. En effet, le rapport des données sociales annuelles 2022 de la branche des services de l'automobile indique un taux d'emploi des femmes de 22.70% au global, variant d'une activité à une autre (*source COSS-IRP AUTO*). Ainsi, la division véhicules particuliers du Groupe PAROT a un taux d'emploi des femmes supérieur à celui indiqué par la branche. A contrario, la division véhicules commerciaux est légèrement en deçà. A noter, le taux d'emploi des femmes est de 47.05% au sein des autres filiales du Groupe regroupant principalement des fonctions supports.



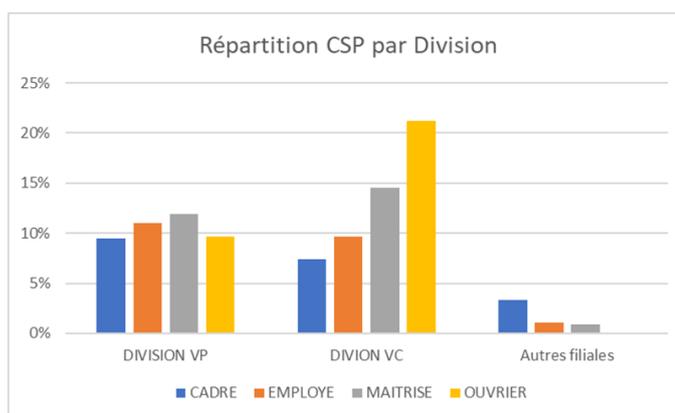
- Par services

Comme les années précédentes, l'après-vente représente le service où la part la plus importante de nos effectifs est concentrée (60%), puis, vient le commerce pour 27%. Les services supports (comprenant les collaborateurs supports du siège social mais aussi ceux présents au sein des filiales) représentent 11 des effectifs totaux. La répartition de l'effectif entre les services demeure stable. Elle est cohérente avec nos organisations et la stratégie de recentrage opérée.



- Par catégories socio-professionnelles

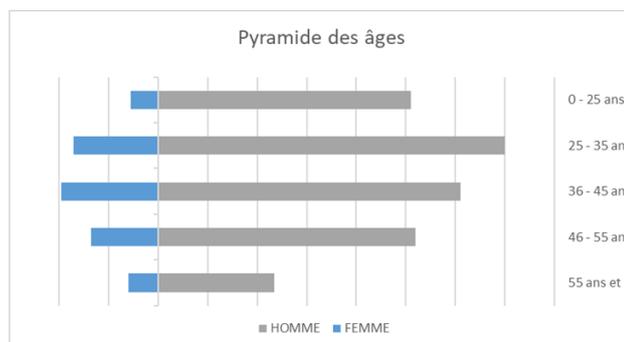
Les catégories Ouvriers (regroupant nos techniciens productifs) et Employés (regroupant les collaborateurs du magasin, de l'administratif et en partie de la vente) représentent 53% de nos effectifs tandis que les maîtrises et cadres (représentant les managers de services et certains collaborateurs ayant une expertise technique et/ou d'encadrement dans leur activité) atteignent les 47%. Cette répartition est stable à l'année précédente. Elle est cohérente avec l'évolution de notre effectif par service et les recrutements opérés en 2021.



Les alternants représentent 10.5% de nos effectifs. En 2021, ils représentaient 8.5%. Cette constante évolution depuis 5 ans met en évidence la volonté affichée du Groupe d'intégrer, former et accompagner les jeunes pour la transmission des savoirs faire et la pérennité de l'entreprise notamment au sein des ateliers où les postes techniques sont en pénurie constante.

- Par âge

Plus de 73% des effectifs du Groupe PAROT (vs 2021 : 72%), toutes filiales confondues et quel que soit le sexe, se trouvent dans la tranche d'âge des 25 ans à 55 ans, comme l'indiquent le tableau et les graphiques ci-dessous.



Il y a une régularité dans la répartition des effectifs sur les 3 tranches d'âge intermédiaires, ce qui permet d'assurer un équilibre intergénérationnel, une bonne transmission des savoirs et assoit la pérennité de l'entreprise. Depuis 4 ans, la représentativité des collaborateurs 16/25 ans est passée de 12% en 2019 à 17.7% de l'effectif en 2022 à périmètre constant. Cette répartition est en lien avec notre volonté d'intégrer, former des jeunes à nos métiers et est bien au-delà des chiffres de la branche (12%). L'âge moyen des collaborateurs du Groupe est de 37 ans et 8 mois en 2022. Celui-ci est inférieur à l'âge moyen de la branche (39.80 ans).

### Embauches et départs

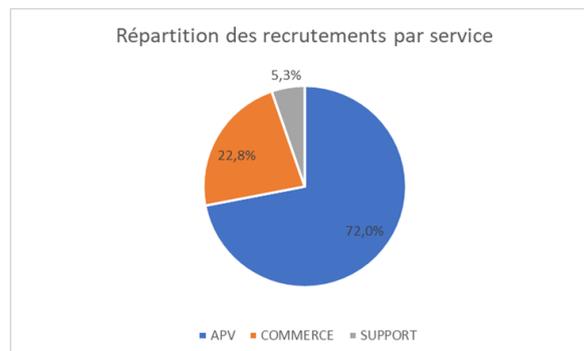
- Embauche

L'attractivité de notre groupe et la captation de nouveaux talents sont des enjeux majeurs portés par l'ensemble des directions du groupe.

A ce titre, le groupe PAROT déploie différentes actions : nous développons notre visibilité via nos jobboards et page employeur, un accompagnement de nos manager est réalisé, la cooptation est plébiscitée et des partenariats sont réalisés. Ainsi en 2022, nous avons promu 91.30% de nos postes. Tous types de contrats confondus, nous avons recruté 189 postes en 2022 pour 207 postes ouverts, toutes filiales confondues. Le taux d'embauche du groupe est de 28.76% soit près de 29 embauches pour 100 salariés. A titre de comparaison, celui de la branche est de 15.9%.

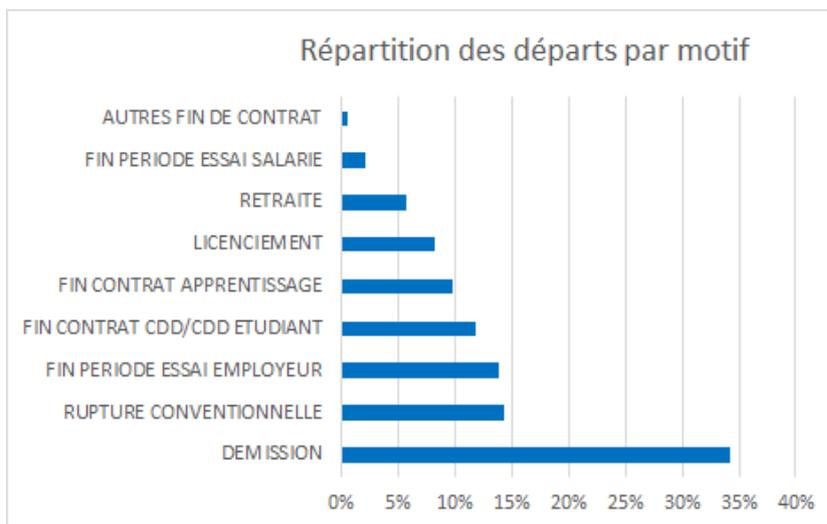


Afin de fidéliser nos collaborateurs, 97% de nos recrutements (hors contrat d'apprentissage et de professionnalisation) se font en CDI. Les contrats à durée déterminée réalisés au cours de la période ont eu pour motif le remplacement d'un salarié absent. En outre, nous développons l'alternance pour assurer l'avenir des emplois notamment dans nos ateliers.

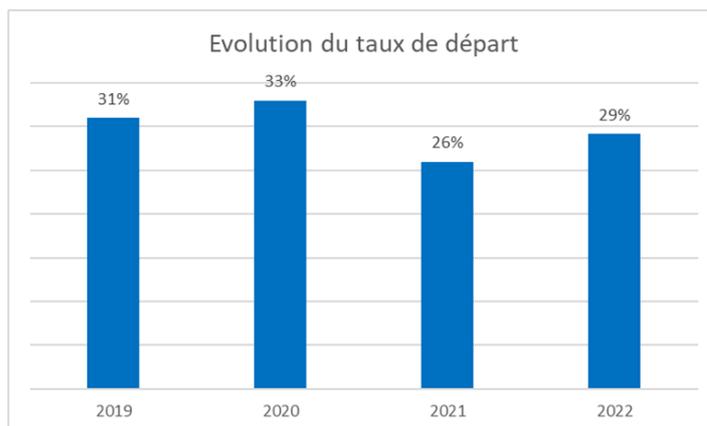


- Départs

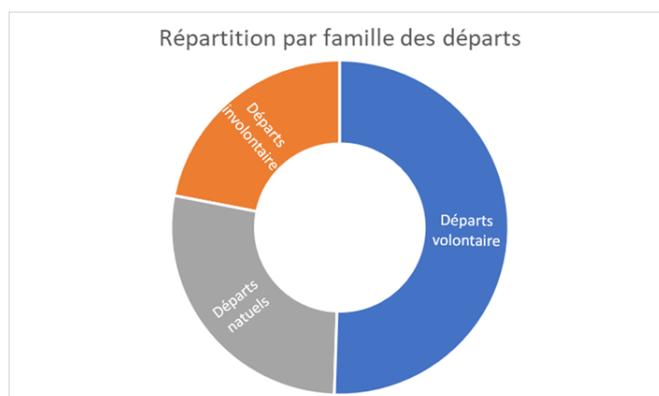
Nous avons comptabilisé 196 départs de collaborateurs à périmètre constant au titre de l'année 2022, dont le principal motif est la démission (34%). Ce taux est inférieur à celui observé au sein de notre branche (46%). La répartition des départs par motif est similaire.



Le taux de départ (nombre de départs / nombre total de salariés x100) est de 29% en 2022. Celui-ci croît légèrement vs 2021 mais reste inférieur à celui constaté au cours des 4 dernières années. Par ailleurs, ce taux est à mettre en corrélation avec le taux d'embauche en 2022.



Les départs initiés par les collaborateurs dits “départs volontaires” sont les plus importants et représentent 51% (52% en 2021) du total des départs. Ceux-ci représentent 61.6% au sein de notre branche. Les départs dits “départs naturels” (retraite et fin de cdd, fin contrat d’apprentissage) représentent 22% (28% en 2021) des départs et enfin les départs non souhaités par le collaborateur dits “départs involontaires” représentent 22% (20% en 2021).



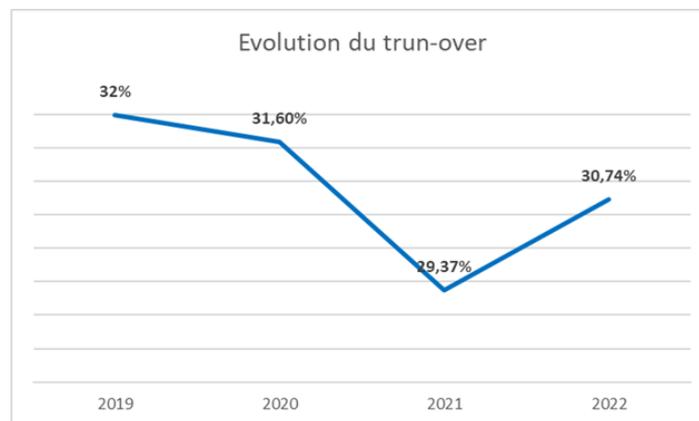
Les démissions représentent le motif le plus récurrent des départs de collaborateurs. Ces démissions, là encore, sont liées aux métiers techniques qui sont en tension, et pour lesquels les concurrents se livrent une lutte acharnée de débauchage. Ce sont des profils, notamment chez les jeunes, difficiles à fidéliser et une “guerre” du plus offrant rend quelquefois difficiles les négociations pour conserver nos collaborateurs.

Les fins de période d’essai employeur représentent la moitié des départs involontaires mais qui s’expliquent par les difficultés de recrutements relatives aux métiers techniques, qui nous poussent à tester des candidats dont nous savons, bien souvent à l’avance, qu’ils ne correspondront pas forcément à nos attentes en termes de savoir-faire. Mais notre volonté de ne pas passer à côté de profils qui peuvent être évolutifs, avec accompagnement éventuel (formations, tutorat ...), nous pousse à recruter tout candidat potentiel.

Le groupe a constaté également une hausse des ruptures conventionnelles à la sortie de la crise sanitaire. Ce phénomène est observé au niveau national depuis 2021 pour chaque catégorie socio-professionnelle.

- Turn-Over

Le Turn-Over en 2022 reste élevé : 30.74%, indiquant un fort renouvellement de nos équipes bien qu’une des priorités du Groupe soit la stabilisation et la fidélisation de nos équipes. Le groupe a connu un recentrage au cours de ces dernières années se répercutant dans la gestion de nos effectifs.



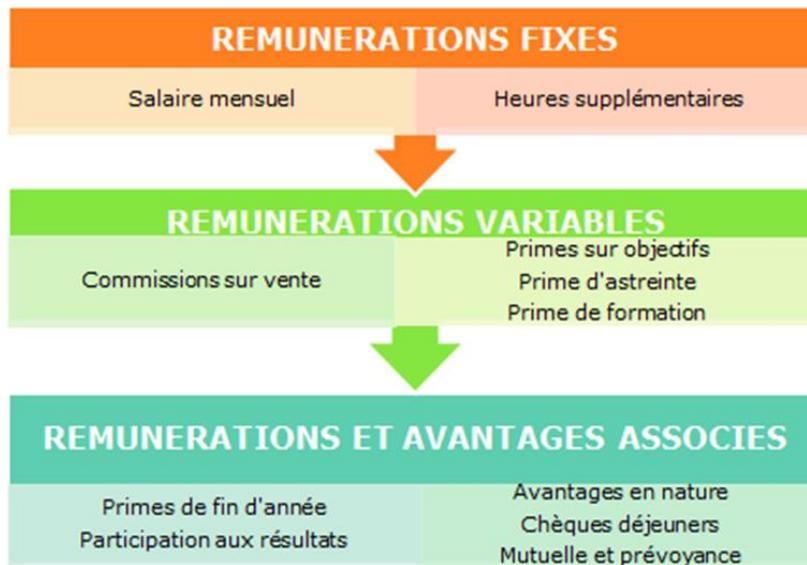
### Évolution et rémunération

Notre Groupe place sa politique de rémunération au service de sa compétitivité : attirer les talents, retenir et surtout motiver ses collaborateurs en activité, sont autant d’éléments moteurs nous permettant d’atteindre efficacement nos objectifs stratégiques RH : diminution du turnover, développement personnel, motivation des collaborateurs, gestion des talents.

Ainsi, chaque filiale du Groupe est engagée dans cette stratégie, et reste responsable de la déclinaison de sa politique de rémunération, dans le cadre de valeurs communes insufflées par sa société mère. Au fil de la croissance externe, les filiales nouvellement intégrées peuvent avoir des modes de rémunérations variables ou avantages associés différents des filiales plus historiques ; le Groupe s’attache alors à préserver ces rémunérations dans un premier temps, puis à tendre vers une

harmonisation au fil des années, toujours avec l'objectif prioritaire pour la filiale de retrouver de la rentabilité avant d'engager une réflexion sur les modalités de redistribution aux collaborateurs.

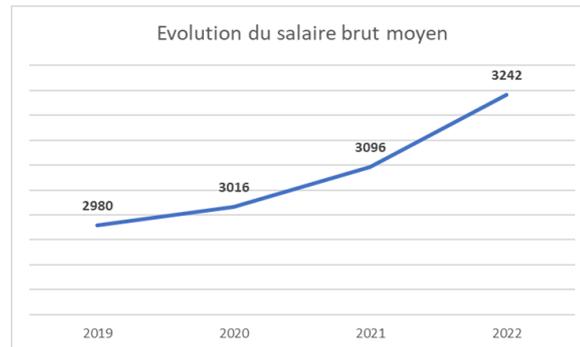
Nos rémunérations peuvent prendre différentes formes en fonction des catégories socio-professionnelles des collaborateurs et des spécificités de chaque entité. Nous essayons de tendre vers une harmonisation de nos pratiques et veillons à ce que la rémunération globale soit attractive, avec, selon les catégories de personnel, une partie fixe (déterminée selon les pratiques du secteur et de la convention collective), éventuellement une partie variable liée à la performance individuelle mais aussi collective des collaborateurs.



Le suivi de l'évolution des masses salariales est au cœur également des stratégies de développement du Groupe et permet de s'assurer de la maîtrise des coûts sociaux afin de piloter efficacement l'arbitrage entre : parvenir à motiver nos collaborateurs et faire en sorte que le poids de la masse salariale du Groupe soit conforme à notre secteur d'activité. Cela doit nous permettre de prospérer et d'assurer les emplois de demain.

#### Évolution masse salariale sur 3 ans

La masse salariale en 2022 a progressé vs 2021. Elle s'élève en 2022 à 24 092 460€. Le salaire moyen brut mensuel par collaborateur sur l'année 2022 poursuit sa progression (+4.72%). L'évolution des rémunérations constatée au sein de notre branche est de +3.6% pour un salaire mensuel moyen brut de 2.693,33€.



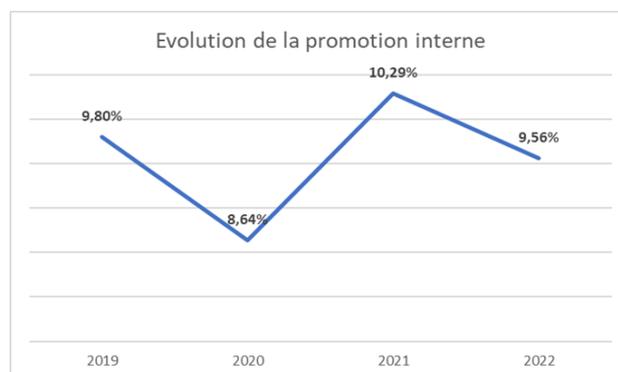
### Promotion interne

L'évolution interne est encouragée par la mobilité au sein du Groupe, et la montée en compétences de nos collaborateurs. Bon nombre de nos Directeurs et Managers sont issus de nos propres effectifs que nous avons pu faire monter en compétences grâce à des programmes de formations personnalisés et adaptés.

La promotion interne est valorisée avec l'identification des profils évolutifs et la mise en place de plans d'accompagnements et de formations nécessaires à la réalisation de cette promotion. Nous mettons en valeur certains parcours internes au sein de nos newsletters. Nos collaborateurs sont informés des postes à pourvoir au sein de toutes les filiales du Groupe par le biais d'une information mensuelle : les "Jobs de PAROT". Cette information permet à chacun des collaborateurs de pouvoir se positionner en interne sur un emploi, une région, une marque qui l'intéresse.

Nous favorisons également la cooptation en versant une prime aux collaborateurs qui nous proposent des candidats qui sont retenus après entretien. Cette dernière a été revalorisée pour les métiers techniques. En 2022, 73 candidats ont été cooptés (vs 58 en 2021), 31 d'entre eux ont été embauchés.

Nous veillons toujours à assurer un équilibre entre la promotion interne et l'intégration de nouveaux talents au sein de notre Groupe. Notre valorisation de la promotion grâce à la diffusion en interne de nos postes et aux entretiens professionnels menés, nous ont permis de maintenir chaque année notre taux.



Taux de promotion : nombre de promotions réalisées / nombre embauche en cdi \*100

### 3-2-3- Organisation du travail

#### Organisation du temps de travail

L'ouverture de nos concessions et garages ne sont pas les mêmes en fonction de leur taille et des régions d'implantation. Néanmoins, nos collaborateurs Ouvriers, Employés et/ou Maîtrises suivent l'horaire collectif de l'entreprise et sont soumis à l'horaire légal hebdomadaire fixé à 35h. Ils peuvent être amenés à effectuer des heures supplémentaires rémunérées ou récupérées selon le taux légal en vigueur et bénéficient également, le cas échéant, de journées de « RTT ». Ces heures supplémentaires doivent être effectuées à la demande de la Direction.

Afin de répondre aux problématiques de nos collaborateurs travaillant dans des certaines métropoles où nos concessions sont présentes, nous avons développé depuis plusieurs années, accompagné de nos représentants du personnel, un horaire hebdomadaire de 4 jours par semaine. Ce planning répond à des besoins d'optimiser les déplacements entre le domicile et le lieu de travail, de conciliation vie privée-vie professionnelle.

Les Cadres et/ou Maîtrises ayant un caractère d'itinérant peuvent être en forfait de 218 jours annuels et bénéficient également de journées de RTT dont le nombre varie chaque année et calculé comme suit : 365j annuels - week-end et jours fériés - nombre de jours de congés = à un nombre de jours dont la différence avec les 218j nous donnera le nombre de jours de RTT pour l'année. Environ 70% de nos effectifs sont soumis à horaire collectif hebdomadaire, les 30% autres étant au forfait jours.

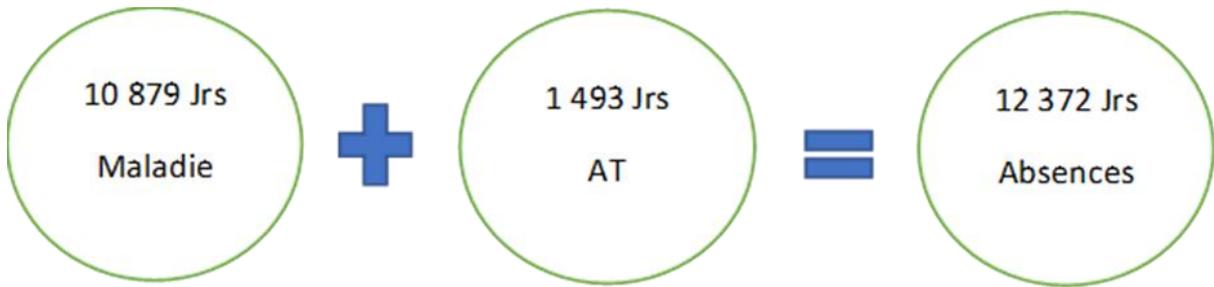
La mise en place du télétravail a été pérennisée au sein du groupe par la mise en place d'une charte télétravail. Celle-ci permet de définir le cadre et les modalités de mise en place.

#### Absentéisme

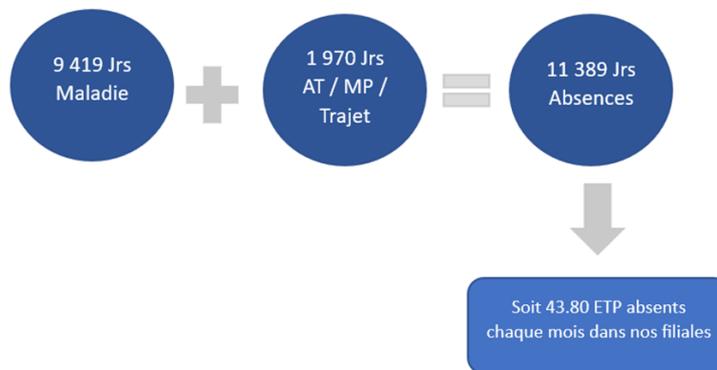
L'absentéisme au sein de nos filiales ne nous laisse pas indifférent car il est source de bon nombre de dysfonctionnements (retards dans le travail, mauvaise qualité de service au client, remplacement difficile ou peu pertinent pour les métiers techniques et source de stress pour les équipes). L'absentéisme a un impact fort sur notre activité.

Les règles à respecter en cas d'absentéisme (obligation de transmettre un justificatif sous 48h et la prévenance immédiate, dans la mesure du possible de son arrêt à son supérieur hiérarchique) sont également rappelées chaque année par une note d'information et sont notées dans le contrat de travail. A chaque arrêt de longue durée (plus d'un mois) nous recevons le collaborateur pour favoriser sa réinsertion au sein de son service et une visite médicale de reprise du travail est organisée avec la médecine du travail (selon la durée de l'arrêt et les dispositions légales en vigueur).

Le service QSE du Groupe met en œuvre des actions de préventions régulières auprès des équipes terrain et analyse les accidents du travail pour y apporter des actions correctives. Le Groupe favorise également, dans certains cas, les incitations financières à la présence avec des primes sur objectifs liées à la productivité permettant, dans certains cas, de réduire les absences ponctuelles.



L'étude de notre absentéisme laisse apparaître un taux global à 7.03% en 2022, vs 6.41% en 2021. Pour l'année 2022, l'absence moyenne en nombre de jours par collaborateurs est de : 17.67 jours calendaires. Comme indiqué ci-dessous, cette moyenne reste similaire à l'année précédente.



### 3-2-4- Relations sociales

#### Organisation du dialogue social

Toutes les filiales du Groupe PAROT dont l'effectif nécessite la présence d'institutions représentatives du personnel ont des Comités sociaux et économiques élus. Le renouvellement des mandats au sein de la division VC a été opéré en 2022 et se poursuivra début 2023 pour la division VP. 95% des sièges ont été pourvus au cours de ce renouvellement.

Les relations avec nos IRP sont apaisées et courtoises et nous favorisons le dialogue et les échanges qui sont constructifs. Lors de nos réunions, nous discutons des préoccupations majeures de nos collaborateurs dans leurs établissements ou filiales et apportons toujours des réponses et des propositions de solutions. Nous y débattons de tous types de sujets car la Direction Générale ou Opérationnelle des filiales ne pratiquent jamais « la langue de bois » ; peuvent ainsi être abordés toutes thématiques relatives à la rémunération (négociations annuelles), aux évolutions sociales, aux conditions de santé et sécurité ou tout autre sujet proposé dans l'ordre du jour remis par nos IRP 4 jours avant la tenue de la réunion. Lors de nos réunions, nous partageons également les informations concernant l'entreprise, les orientations stratégiques du Groupe, les chiffres clés de la filiale et plus généralement du Groupe. Les valeurs familiales du Groupe PAROT étant fortes et affichées, le dialogue social avec nos IRP est privilégié et pose les bases de la cohésion sociale.

Les syndicats ne sont pas présents au sein de notre Groupe et il est à noter l'absence à ce jour de

conflits sociaux ou de grèves. La majorité des accords applicables au sein du Groupe sont ceux négociés par la branche (assez active dans notre secteur de l'automobile) en matière notamment de temps de travail ou rémunération.

Nous favorisons aussi la communication interne. Elle permet d'informer les salariés sur les évolutions de l'entreprise, afin qu'ils se sentent intégrés. Un salarié informé est un collaborateur satisfait, motivé et attaché à son entreprise. Nous la développons à travers différents outils :

- Newsletters,
- Diffusion des bonnes pratiques commerciales,
- Réseaux sociaux,
- Affichages divers et mails de communication adressés à tous
- Communication via les bulletins de paie sur des thématiques RH

#### Bilan des accords collectifs

Comme indiqué dans le paragraphe précédent, la majorité des accords applicables au sein du Groupe sont ceux négociés par la branche (assez active dans notre secteur de l'automobile) en matière notamment de temps de travail ou rémunération. Nous avons signé avec nos IRP un accord égalité Hommes/Femmes, un accord sur le reversement de la Participation et sur les contrats de génération.

Sur certains de nos sites, la médecine du travail participe à nos réunions CSE et c'est ainsi que nous avons pu mettre en œuvre des plans de sensibilisation à la santé et sécurité des collaborateurs et organiser différentes interventions de l'infirmière du travail pour effectuer, notamment, des études sur le bruit en atelier ou mettre en place des campagnes de prélèvements pour s'assurer que nos collaborateurs mécaniciens ne sont pas concernés par les risques liés aux hydrocarbures aromatiques polycycliques.

### **3-2-5- Santé et sécurité**

#### Les conditions de santé et de sécurité au travail

Pour le bien-être de tous, le groupe PAROT continue son engagement dans une démarche proactive visant à préserver la santé et la sécurité des collaborateurs. Les actions en matière santé et sécurité du Groupe PAROT sont validées annuellement par le comité de direction et sont mises en place par le service Qualité-Sécurité-Environnement.

La politique santé et sécurité du groupe PAROT repose ainsi autour de plusieurs axes :

- L'analyse des risques
- La prévention des risques
- L'organisation des premiers secours

### L'analyse des risques

Afin d'analyser les risques professionnels au sein des sites, le Groupe PAROT s'appuie sur différents éléments :

- La mise à jour annuelle des documents uniques d'évaluation des risques professionnels
- Les accidents du travail
- Les rapports de contrôle des équipements
- La veille réglementaire

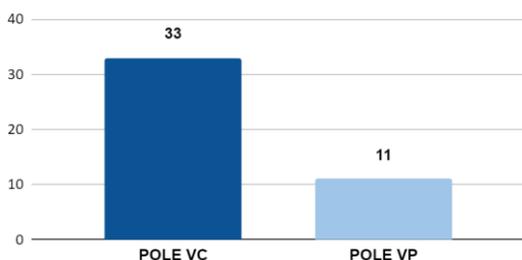
### Les Documents Uniques d'Evaluation des Risques Professionnels

En 2022, la mise à jour annuelle obligatoire a été effectuée sur l'ensemble des sites du Groupe PAROT. Ce document unique est consultable par l'ensemble des collaborateurs.

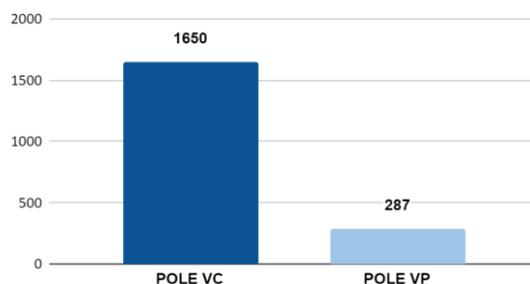
### Les accidents du travail

Indicateurs du Groupe PAROT en 2022 :

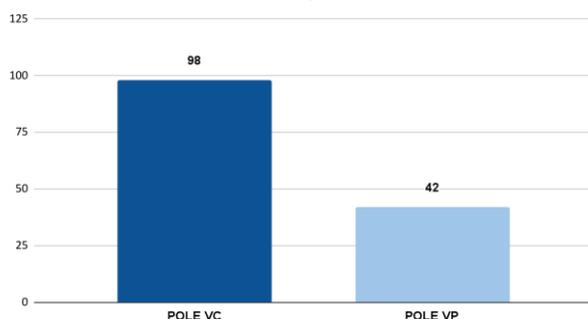
**Nombre d'accidents du travail avec arrêt en 2022**



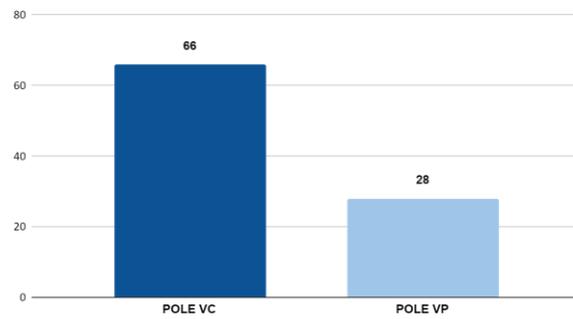
**Nombre de jours d'arrêt liés aux AT en 2022**

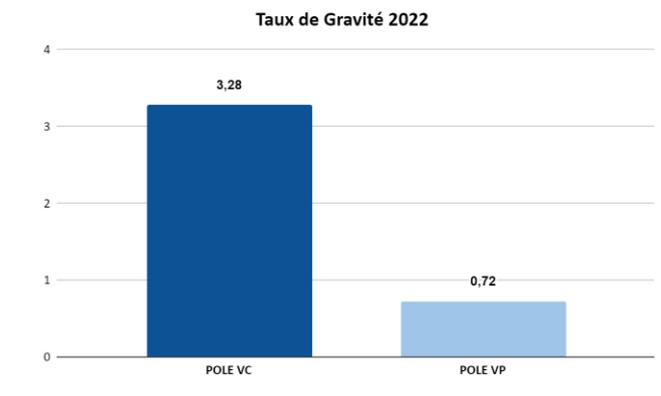


**Indice de Fréquence 2022**



**Taux de Fréquence 2022**





*\*Indice de fréquence : nombre d'accident du travail avec arrêt pour 1000 salariés*

*\*Taux de fréquence : degré d'exposition des salariés au risque*

*\*Taux de gravité : gravité des accidents en fonction de la durée de l'accident de travail*

L'année 2022 a été marquée par le déploiement d'une procédure [PRD020 - Gestion des accidents du travail] de gestion des accidents du travail sur l'ensemble des établissements. Cette procédure rappelle le rôle de la prise en charge des accidentés par les Sauveteurs Secouristes du Travail, l'enregistrement de l'événement avec la complétude d'une fiche de soin ainsi que l'analyse de l'accident par le service QSE.

#### Les rapports de contrôle des équipements

Périodiquement le Groupe PAROT fait appel à des organismes agréés ou des entreprises compétentes pour la vérification périodique des équipements suivants :

- Les installations électriques
- Les installations de gaz
- Les appareils de levage
- Les cuves de compresseur
- Les cabines de peinture
- Les portes automatiques et semi-automatiques
- Les équipements de protection incendie : extincteurs, BAES, système de désenfumage, alarmes.
- Les extracteurs de gaz d'échappement

En 2022, l'ensemble de ces équipements a été contrôlé par les entreprises compétentes en tenant compte des échéances réglementaires.

#### La veille réglementaire

Le service qualité, sécurité, environnement assure la mise à jour de la veille réglementaire en termes de sécurité et environnement du Groupe PAROT. L'adhésion du groupe à MOBILIANS permet d'être informé en temps réel des nouveautés réglementaires.

### 3-2-6- La prévention des risques

Ces différentes analyses réalisées par le service QSE permettent de définir un plan d'actions précis et structuré en termes de prévention des risques à savoir : les formations réglementaires, la mise en conformité des équipements de travail tels que les moyens de levage, les installations électriques, les cabines de peinture ou encore le matériel de lutte contre les incendies, la mise à jour des plans de prévention, ou encore la prévention du risque chimique.

Une étude a débuté en 2022 concernant la prévention du risque chimique. En effet, nous avons commencé l'évaluation des risques chimiques au sein de nos établissements à l'aide du logiciel SEIRICH. Nous contrôlons dorénavant l'ensemble de nos extracteurs de gaz d'échappement et c'est ainsi que nous avons mis au normes plusieurs extracteurs au sein de deux garages du Groupe PAROT. Nous continuerons la mise en conformité de ces équipements de protection contre les émanations de gaz dans nos ateliers en 2023.

### L'organisation des premiers secours

En 2021, le Groupe PAROT a lancé une étude pour équiper l'ensemble des sites de défibrillateurs. L'année 2022 a donc été marquée par l'installation de défibrillateurs sur chacun de nos établissements : soit presque une trentaine de défibrillateurs positionnés dans nos espaces de vente. Cette installation a été accompagnée par la formation de 125 collaborateurs.

Nous continuons également à former de nouveaux Sauveteurs Secouristes du Travail et à recycler les collaborateurs déjà formés.

En 2022, 18 formations initiales ont été dispensées ainsi que 17 recyclages.



### 3-2-7- Intégration et développement des compétences

#### Recrutement

Notre politique de recrutement engage notre Groupe à respecter et à agir en conformité avec les lois et règlements suivants :

- Les Chartes des droits et libertés de la personne ;

- La Loi sur les normes du travail, le Code du Travail,
- La Loi sur la santé et sécurité au travail,
- La Loi sur l'égalité en matière d'emploi et les non-discriminations,
- La Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées.

En respectant ces grands principes, nous assurons la Rédaction et diffusion des offres d'emploi, l'Identification et la qualification des candidats, la réalisation des entretiens téléphoniques et physiques. Nous pouvons également être amenés à faire appel à des partenaires pour la réalisation d'Assessments ou pour effectuer de la "Chasse" lors du recrutement de certains profils de Direction ou très techniques.

Le Groupe développe ses relations avec les Écoles et CFA en se faisant connaître auprès du corps professoral et nous participons aux forums des écoles, à des job dating et aux salons de recrutement en lien avec notre activité. Nous avons également en local des partenariats avec des agences d'intérim qui nous aident dans le recrutement des profils techniques qui sont des métiers pénuriques.

Notre site internet comporte un onglet carrière permettant de diffuser nos offres d'emploi et de recevoir les candidatures, et nous avons signé un contrat avec des partenaires reconnus pour être parmi les 1er sites privés d'emploi en France : HelloWork et Indeed. Nous nous appuyons également sur les partenaires classiques : pôle emploi, APEC par exemple. Nos annonces sont diffusées sur les réseaux sociaux professionnels (LinkedIn) et nous avons une page entreprise sur les sites partenaires sur laquelle nous soignons la présentation du Groupe afin d'attirer les talents à nous.

Un film Corporate et un film RH ont été réalisés afin d'assurer la promotion du Groupe lors des forums mais aussi sur les réseaux sociaux (Facebook, LinkedIn, ...). Par ailleurs, des vidéos métiers ont été réalisées au cours de ces dernières années et diffusées sur notre site internet.

Le Groupe PAROT étant un employeur actif sur tous les types de profils et sur toutes ses régions d'implantation, notre chargée de recrutement prend en charge tout le processus, le sécurise et permet de répondre aux demandes des opérationnels avec réactivité et professionnalisme.

### Intégration

Parce que ce n'est pas au nouvel arrivant de savoir intégrer l'entreprise mais à l'entreprise de savoir intégrer son expérience, nous avons mis en place un processus visant à réunir toutes les conditions favorables pour renforcer sa motivation, lui permettre de s'approprier rapidement son poste et de trouver sa place au sein de notre Groupe.

Afin de faciliter la prise de poste du nouvel arrivant, nous imaginons pour lui un parcours d'intégration et prévoyons des moments d'échanges privilégiés avec les collaborateurs avec lesquels il sera amené à travailler; nous lui remettons un Kit de bienvenue (goodies, newsletter de l'année, organigramme..), notre livret d'accueil et de sécurité, lui remettons tout le matériel nécessaire à sa bonne intégration, effectuons avec lui une visite de l'entreprise et diffusons une note de bienvenue et d'information à l'ensemble des collaborateurs.

Des points réguliers sont effectués avec le nouvel arrivant pour répondre à ses questions éventuelles et un échange autour d'un rapport d'étonnement se tient un mois après son arrivée.

#### Développement individuel des collaborateurs

Notre Groupe est engagé dans une démarche de gestion des compétences depuis plusieurs années car notre volonté et objectif est de mieux anticiper les effets sur l'emploi des mutations économiques, technologiques, sociales et démographiques.

La formation est donc au cœur de nos priorités car nos salariés sont les piliers de nos activités et de notre entreprise. Elle représente un outil essentiel à leur développement. Il est à noter également que les constructeurs nous demandent d'assurer les formations techniques et commerciales de nos collaborateurs afin que ceux-ci soient toujours au fait des dernières évolutions techniques des véhicules que nous commercialisons et que nous réparons. Une grande majorité de notre plan de formation annuel est dédiée aux formations par les constructeurs.

Nous identifions les besoins en formation, établissons un bilan des ressources internes, identifions les populations cibles et les formations correspondantes.

Nos formations peuvent être certifiantes, et nous proposons notamment :

- Des masters automobiles pour les techniciens automobiles et VI,
- Des certifications en droit des sociétés et en droit du travail pour nos juristes et nos RH
- Des MBA pour nos Dirigeants et Cadres à potentiel.
- Des CQP Vendeurs Automobiles pour développer nos forces commerciales

Nous favorisons également l'apprentissage au sein de nos ateliers et accompagnons nos apprentis avec des tuteurs volontaires et identifiés

L'ensemble de nos collaborateurs est associé à notre démarche et vivement encouragé à se former et évoluer. Les formations engagées répondent à nos différents besoins métiers et sont porteuses de nos valeurs et tiennent compte du développement personnel de nos collaborateurs et de leur employabilité.

Comme indiqué, le Groupe a réalisé un diagnostic GPEC visant plusieurs objectifs en matière de développement individuel afin de repérer, mobiliser et développer les compétences individuelles et collectives, favoriser la mobilité interne et fidéliser le personnel, mieux détecter les talents et les fidéliser, renforcer les compétences de ses collaborateurs en fonction des évolutions de leur métier, améliorer l'employabilité des collaborateurs.

#### Nombre total d'heures de formation

Nos plans de formation sont établis selon plusieurs critères :

- La stratégie et le développement économique du Groupe,

- Les développements attendus par les constructeurs,
- L'évolution du marché,
- Les besoins en formation exprimés par nos collaborateurs

Le recueil des besoins en formation exprimés par nos collaborateurs se fait, notamment, au travers des entretiens professionnels : bilan du parcours professionnel du salarié avant et depuis son entrée dans l'entreprise, identification des besoins de l'entreprise et des aspirations et compétences du salarié, perspectives d'évolution professionnelle.

Nous insistons auprès de l'encadrement pour tenir ces entretiens qui permettent d'accompagner les salariés dans leurs perspectives d'évolution professionnelle : qualifications, changement de poste, promotion et identifier les besoins de formation.

En 2022, 162 collaborateurs ont été formés au cours des 235 sessions de formation. Plus de 3250 heures ont été allouées pour un budget de 179k€.

### **3-2-8- Égalité de traitement**

Parce que la diversité est source de richesse et de productivité pour l'entreprise, et qu'intégrer des collaborateurs issus d'horizons divers permet d'enrichir le dialogue et de croiser les points de vue, nos politiques d'embauche prévoient de proscrire toute forme de discrimination. Par ailleurs, diversifier ses sources de recrutement et intégrer de nouveaux profils permet aussi de faire face aux pénuries de main-d'œuvre.

Aussi, l'engagement du Groupe PAROT en matière de responsabilité sociale et de diversité, est mis en valeur par une réelle volonté de :

- Participer au développement et à la stabilisation de l'emploi en Région
- Progresser vers une meilleure égalité hommes/femmes,
- Intégrer les jeunes Générations et favoriser l'alternance
- Progresser vers une meilleure intégration des personnes en situation de handicap.

Ces objectifs sont au cœur de nos actions RH.

#### Mesures prises en faveur de l'égalité hommes-femmes

Bien que notre cœur de métier soit, par nature, très masculin (commerce et mécanique), nous continuons à développer les actions en faveur de l'égalité hommes/femmes : égalité à l'embauche (aucune discrimination n'est effectuée à l'embauche), encourager la promotion et la formation, proscrire toute forme de discrimination directe ou indirecte, conciliation vie privée/vie professionnelle.

Les résultats de l'index de l'égalité professionnelle Femmes-Hommes au titre de l'année 2022 sont

publiés et disponibles sur notre site internet. La note de 86 points a été obtenue pour la société PASO (seule société où l'effectif des groupes valides est supérieur à 40% de l'effectif global).

Enfin, le Groupe doté d'un conseil d'administration doit répondre aux dispositions de l'article L 225-18-1 du code de commerce qui imposent à ce jour que la proportion des administrateurs de chaque sexe ne peut être inférieure 20%. A ce jour, la Société se conforme aux dispositions légales, le Conseil d'Administration étant composé de cinq membres dont une femme et quatre hommes.

### Mesures prises en faveur de l'emploi des jeunes

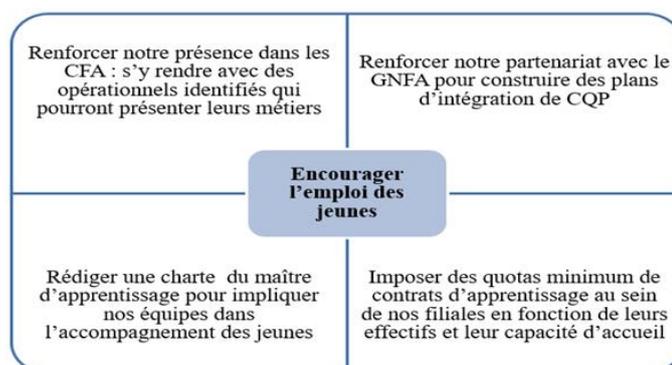
Parce que les jeunes sont porteurs de ressources et de compétences pour l'entreprise, le Groupe PAROT est engagé dans une démarche active d'accueil et d'accompagnement permettant de contribuer à réduire les inégalités d'accès à l'emploi.

Ainsi, afin de former nos jeunes aux métiers de demain dans l'Automobile, nous développons l'alternance et favorisons les stages de fin d'étude au sein de toutes nos équipes. Nous sommes présents aux salons pour l'emploi, aux job dating, dans les écoles et CFA afin de faire connaître le Groupe, développer notre marque-employeur et attirer nos talents de demain. Cette volonté de se tourner vers l'avenir et d'intégrer des jeunes alternants est un axe majeur au sein de du Groupe. A ce titre, la proportion d'alternants ne cesse de croître d'année en année (10.5% en 2022 vs 8.5% en 2021).

Pour faciliter l'intégration des jeunes et les accompagner au mieux dans l'entreprise, nous maintenons nos séniors dans l'emploi et identifions en interne les maîtres d'apprentissage ou tuteurs qui pourront transmettre leur expérience et savoir-faire. A l'issue de leur apprentissage ou contrat de professionnalisation, et dans la mesure où les jeunes formés se sont montrés motivés à intégrer notre Groupe, nous leur proposons une embauche en CDI.

Nous avons mis en place en 2019- 2020, la Charte Entreprise Formatrice en partenariat avec l'ANFA : nous avons formé nos tuteurs à l'intégration et la formation des jeunes en entreprise et avons réalisé en 2021, le livret de l'alternant reprenant pas à pas les étapes clefs de l'alternant. Ce livret a été construit grâce aux travaux et aux réflexions menés lors des groupes de travail.

Rappel de notre plan d'emploi pour les jeunes qui reste le même pour les années à venir :



### 3-2-9- Promotion et respect des stipulations des conventions

Le Groupe exerce la totalité de son activité en France. Il respecte les Lois définies par la République Française en matière de :

- Respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective
- D'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession
- D'absence de travail forcé et obligatoire
- D'absence de travail des enfants

#### Egalité de traitement / Diversité d'emploi

Le Groupe PAROT est engagé dans une politique sociale de proximité, de maintien dans l'emploi et de solidarité. Même si nous ne sommes pas encore aux objectifs en matière d'insertion des personnes en situation de handicap, notre politique d'embauche impose de miser sur l'engagement, le savoir-être et le potentiel du candidat sans aucune discrimination. Afin de faciliter l'insertion de nouveaux collaborateurs en situation de handicap, nous avons pris des engagements en termes d'aménagements d'accessibilité de nos sites et de poste de travail.

Dans certains de nos établissements où, malgré notre politique et nos engagements, le nombre de collaborateurs handicapés n'augmente pas, nous n'hésitons pas à avoir recours à des sociétés de sous-traitance du secteur adapté et protégé, pour des prestations telles que l'entretien et le nettoyage de locaux ou d'espaces verts.

En 2022, le Groupe porte un projet de création d'une PAROT ACADEMIE dont l'objectif sera de former, accompagner des demandeurs d'emploi en reconversion professionnelle. Une première promotion de 12 personnes verra le jour en février 2023. Au terme de leur formation, ils intègrent nos ateliers de la division VC.

#### Poursuivre la lutte contre les discriminations

Le Groupe a défini trois axes pour sa lutte contre la discrimination :

- Actions de Valorisation des femmes au sein de nos filiales : newsletters, présence féminine aux CODIR
- Améliorer l'accès à nos entreprises des personnes en situation de handicap : information auprès des opérationnels, rédaction d'un code de bonne conduite
- Rappel aux chefs de service de l'importance de la mixité au sein des métiers

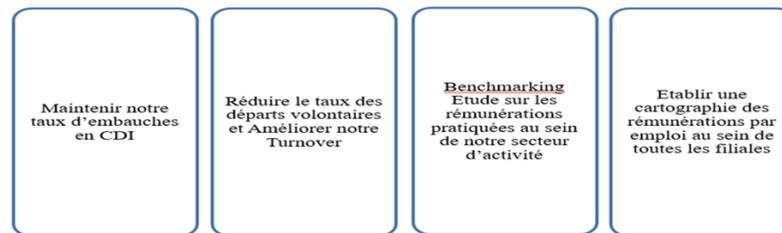
#### Engagement local / Renforcement des compétences

Notre plan d'actions se structure autour d'objectifs majeurs :

- Renforcer notre engagement pour l'emploi local et régional des jeunes.
- Renforcer les compétences de nos collaborateurs et favoriser leur employabilité

### Participer à la sécurisation et la pérennisation de l'emploi en région

Le plan d'actions reste identique à ceux des années précédentes avec quatre types d'actions à mener en vue de poursuivre la stabilité des emplois :



### Renforcer les compétences de nos collaborateurs et favoriser leur employabilité

Afin de renforcer les compétences de nos collaborateurs et d'assurer leur fidélisation, nous poursuivrons nos actions de formations.



La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences est une méthode conçue pour anticiper les besoins en ressources humaines à court et moyen termes. Elle vise à adapter les emplois, les effectifs et les compétences aux exigences issues de la stratégie des entreprises et des modifications de leurs environnements économique, social, juridique. La GPEC est un outil de gestion prospective des ressources humaines qui permet d'accompagner le changement.

### Renforcer l'engagement sociétal de l'entreprise en matière de santé et bien-être au travail

La communication et le bien-être au travail passera par trois voies :

- Renforcer la communication RH interne et externe avec la nécessité de mener une réflexion globale avec le service communication de l'entreprise ; en ce sens, les actions de communication par le biais des newsletters, des notes internes, des rencontres (déjeuner du président, conventions, séminaires) seront des leviers. Nous avons réalisé des vidéos métiers pour dynamiser notre onglet carrière du site et mettre en valeur les métiers du

Groupe,

- Participer au réseau et à la vie locale associative ou non associative,
- S'impliquer dans notre environnement de vie nécessite de participer à la vie locale autour de nos implantations en participant aux associations RH locales ou nationales ainsi qu'aux organismes métiers :



### **3-3- Informations environnementales**

#### **3-3-1- Politique générale en matière environnementale et méthodologie**

La politique environnementale a été définie de manière à répondre à la réglementation en vigueur et également aux différents besoins des sites.

Ainsi, depuis plusieurs années elle s'articule autour de 3 axes prioritaires :

- Optimiser le tri des déchets et favoriser la valorisation matière
- Prévenir les risques de pollution
- Réduire nos consommations énergétiques

En matière environnementale, le Groupe PAROT s'appuie sur une méthodologie en lien direct avec notre activité de garagiste. D'une part, nous sommes soumis à des obligations réglementaires imposant des procédures strictes et précises en termes de gestion de nos déchets. D'autre part, le fonctionnement de nos sites nécessite l'utilisation d'énergies diverses telles que l'électricité ou le gaz.

C'est pourquoi, nous suivons mensuellement nos indicateurs (production et consommation) à l'aide de reporting internes précis générés par les divers outils de nos partenaires.

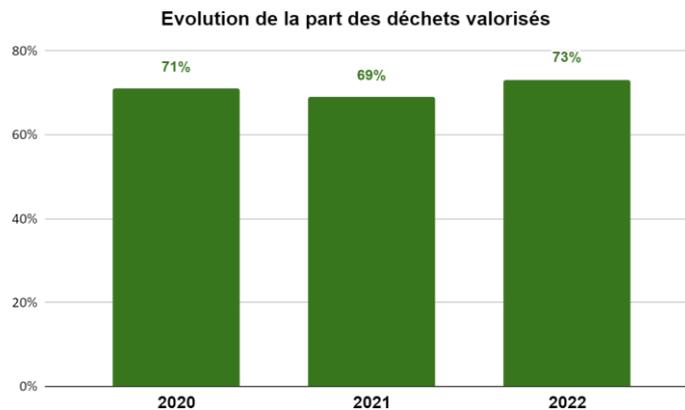
Le Groupe PAROT n'est à ce jour pas soumis à des procédures de certification environnementales.

#### **3-3-2- La gestion des déchets**

La Groupe PAROT travaille depuis maintenant 5 ans avec les mêmes partenaires pour la collecte et le traitement des déchets : partenaires fiables, réactifs et efficaces. Les principaux déchets collectés sont les suivants :

- Déchets non dangereux : DIB, Bois, Cartons, Ferraille, Papier, Pare-brise, Pare-Choc, DEEE
- Déchets dangereux : huile usagée, aérosols, filtres à huile et carburant usagés, liquide de frein usagé, liquide de refroidissement usagé, batteries usagées, emballages souillés, matériels souillés, peintures usagées, fûts souillés, diluants usagés, carburants usagés, boues hydrocarbures, pneus, cartouches d'encre....

Sur chacun de nos sites, des contenants adaptés à chaque déchet sont positionnés permettant le tri et la valorisation de l'ensemble de nos déchets. Nos partenaires peuvent ainsi venir collecter chaque type de déchets et les transférer dans des procédés de valorisation de matière première ou énergétique. Ci-dessous, l'évolution des déchets valorisés de l'ensemble des établissements du Groupe PAROT de ces trois dernières années :



L'objectif premier du Groupe PAROT est de poursuivre cette démarche d'optimisation du tri des déchets démarrée depuis 2017. En 2023, nous avons pour objectif de déployer une campagne de sensibilisation au tri des déchets à l'aide d'un outil de communication commun au Groupe PAROT.

### 3-3-3- La prévention de la pollution des sols

L'activité de garagiste est une source potentielle de pollution des sols. En effet, nous stockons et utilisons sur nos sites des produits liquides dangereux pour l'environnement. Les sources potentielles de pollution des sols :

- Les aires de lavage
- Les zones de stockage des produits liquides dangereux et des déchets dangereux
- Les cuves enterrées (carburant, huile usagée)

Pour prévenir le risque de pollution au niveau des aires de lavage, le Groupe PAROT a déployé depuis 2017 un accord cadre pour l'entretien périodique des aires de lavage et des séparateurs hydrocarbures associés. C'est ainsi que chaque année, nos ouvrages sont entretenus régulièrement par un prestataire habilité pour la collecte et le traitement des boues hydrocarburées des aires de lavage. Le Groupe PAROT continue donc à s'assurer du respect des conditions contractuelles et des entretiens réguliers de ce type d'ouvrage.

Le Groupe PAROT consomme des produits liquides dangereux et génère également des déchets dangereux. Ces produits/déchets sont ainsi stockés dans des contenants adaptés disposés généralement sur bacs de rétention. En 2022, l'ensemble des ateliers des sites Véhicules Commerciaux, ont été équipés de nouveaux systèmes de distribution des huiles avec un stockage des contenants sur bacs de rétention adaptés. Ces systèmes de distribution permettent une meilleure gestion du stock et facilitent également la manutention des produits.



Nouveau système de distribution des huiles - site Iveco Bruges

Certains sites du Groupe PAROT disposent de cuves enterrées pour le stockage des huiles usagées ou la distribution de carburant.

En 2022, le Groupe PAROT a fait le choix de réaliser des diagnostics de pollution des sols sur l'ensemble de ces sites. Ainsi, une analyse documentaire et historique de l'utilisation des sols a été faite ainsi que des sondages au niveau des zones à risque. Les principales zones polluées sont situées au niveau des cuves d'huile usagées enterrées et des zones de stockage des produits/déchets dangereux. C'est pourquoi un plan d'action va être déployé en 2023, à savoir :

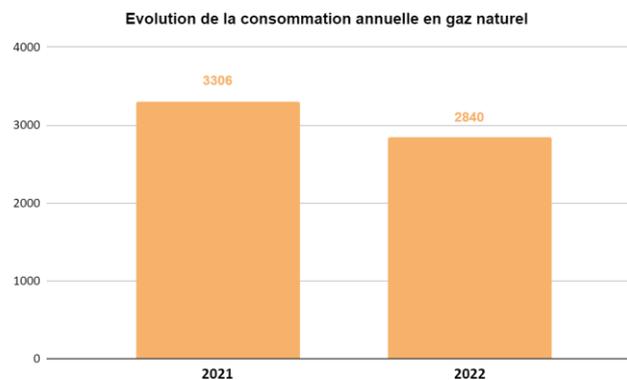
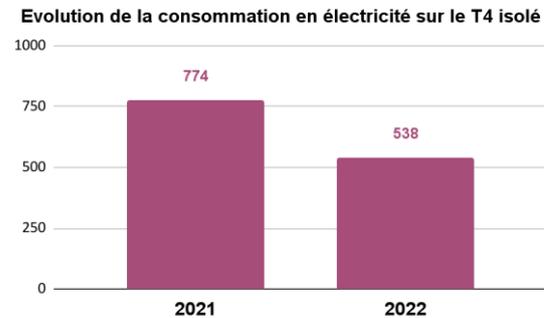
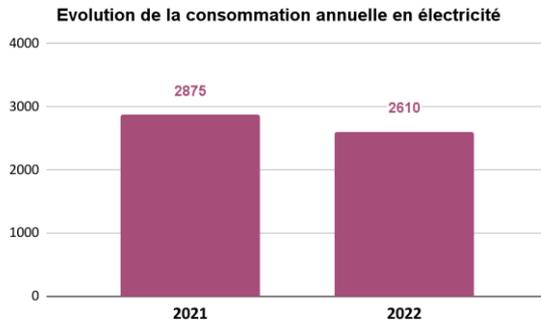
- La réalisation de tests d'étanchéité sur les cuves d'huile usagée enterrées
- Le déploiement de bacs de rétention pour les zones de stockage des produits/déchets dangereux

### 3-3-4- La réduction des consommations énergétiques

L'électricité et le gaz naturel sont les deux principales sources d'énergie utilisées pour le bon fonctionnement des établissements du Groupe PAROT. Dans ce cadre-là, le Groupe PAROT conclut des contrats de fourniture d'électricité et de gaz naturel avec leurs fournisseurs historiques, à savoir EDF et PICOTY. L'année 2022 a été marquée par une crise énergétique historique qui a fortement impacté les factures énergétiques du Groupe PAROT.

En parallèle, une nouvelle réglementation sur la consommation énergétique des bâtiments tertiaires a vu le jour : le Décret Tertiaire. Cette nouvelle réglementation vise à économiser 60% d'énergie finale des bâtiments tertiaires de plus de 1000 m<sup>2</sup> à l'horizon 2050. C'est ainsi que le Groupe PAROT souhaite vivement s'inscrire dans une démarche de réduction des consommations énergétiques. Dès l'été 2022, une campagne de sensibilisation auprès des collaborateurs du Groupe PAROT a été mise en place indiquant les nouvelles consignes à appliquer afin de réduire les consommations en gaz et électricité. Cette campagne a également été suivie par la nomination de Référents Énergie sur chacun des sites. Ces référents ont pour rôles de faire appliquer ces nouvelles consignes.

Cette première étape de sensibilisation a permis au Groupe PAROT de réduire de 9% sa consommation en électricité entre l'année 2021 et 2022 et de 14% en gaz naturel. La comparaison des consommations en électricité entre le T4 2022 et le T4 2021 démontre d'autant plus l'impact de cette campagne d'éco-gestes : en effet, c'est plus de 30% d'économies réalisées en électricité sur cette même période isolée.



En 2023, le Groupe PAROT va donc poursuivre cette démarche de sensibilisation auprès de l'ensemble des collaborateurs par des communications régulières et des reportings précis sur les consommations de chaque site.

Une deuxième étape a été franchie fin d'année 2022 avec la réalisation d'audits énergétiques sur un échantillonnage de sites du Groupe PAROT. En effet, pour répondre à nos obligations réglementaires, 6 sites représentatifs de l'ensemble des concessions du Groupe ont été audités : 3 sites du pôle véhicules commerciaux et 3 sites du pôle véhicules particuliers. Le résultat de ces audits nous permet de mettre en place un plan d'actions spécifiques à notre activité pour réduire nos consommations énergétiques. C'est pourquoi à partir de 2023, le Groupe PAROT va travailler sur les axes suivants :

- Développer sur nos équipements de chauffage des systèmes de régulation programmable
- Réaliser un relamping LED de l'ensemble de nos sites : un inventaire précis de l'ensemble des luminaires est en cours avec un objectif de relamping sur 3 ans.
- Réaliser une campagne de fuite sur nos réseaux d'air comprimé et programmer nos compresseurs
- Réaliser une étude de régulation des différents paramètres et des brûleurs des cabines de peintures
- Intégrer l'étude du photovoltaïque dans nos futurs projets immobiliers

### **3-3-5- La réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)**

En 2023, le Groupe PAROT va franchir une nouvelle étape en réalisant le Bilan Carbone de la société. Le Bilan Carbone permet de comptabiliser les émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre, selon une méthode dont les règles sont publiques et officiellement reconnues. Fin 2022, deux établissements du groupe PAROT ont fortement diminué leur empreinte carbone en remplaçant leur chaudière alimentée au fioul domestique par un système de chauffage moderne et alimenté au gaz propane.

### 3-4- Engagements sociétaux

#### 3-4-1- Impact territorial

Le Groupe favorise les emplois stables pour lutter contre la précarité de l'emploi. Ainsi, près de 97% de nos collaborateurs sont en contrat à durée indéterminée en 2022. De plus, le recours à des contrats de travail temporaire n'excède pas 2.1% de l'effectif global. Dans toutes les régions où le Groupe PAROT est présent, il est un acteur du développement de l'emploi. En 2022, le Groupe a recruté 189 nouveaux collaborateurs.



#### 3-4-2- Relations entretenues avec les personnes intéressées par l'activité de la société

Entité	Concession	Partenaire	Type
Parot Automotive Sud Ouest	Tulle	Tulle Football Corrèze	Sportif
	Brive	Club Athlétique Briviste	Sportif
	Périgueux	Vintage Days	Sportif
Parot Trucks	Bordeaux	Les Girondins de Bordeaux	Sportif
	Bordeaux	UBB	Sportif
	Brive	Club Athlétique Briviste	Sportif
Parot VI	Toulouse	Colomiers Rugby	Sportif
	Bayonne	Aviron Bayonnais - Rugby	Sportif
	Bordeaux	UBB	Sportif

#### 3-4-3- Sous-traitance et Fournisseurs

Dans le cadre desancements d'appel d'offres, le groupe intègre systématiquement un critère lié à l'attachement des valeurs RSE. Les contrats liant le groupe à ses cocontractants ne disposent pas de clauses particulières relatives aux pratiques éthiques, environnementales et sociales au-delà des exigences réglementaires applicables.

#### 3.4.4 Loyauté des pratiques

La société a mis en place des procédures encadrant la signature des contrats avec des tiers. Des clauses

anti-corruption peuvent être insérées sous la responsabilité de la responsable juridique quand des risques élevés sont identifiés. Depuis 2018, le groupe communique systématiquement sur sa politique éthique par l'intermédiaire d'une lettre d'engagement. L'entreprise entre dans le champ d'application de la Loi Sapin II.

### **3-4-5- Actions engagées en faveur des droits de l'Homme**

La société n'a pas identifié d'enjeu majeur, la concernant, sur ce sujet.

## 4- ANNEXES

### 4-1- Comptes Consolidés du Groupe PAROT



# GRUPE PAROT SA

## Comptes Consolidés

Exercice Clos 31 décembre 2022

# Sommaire

Bilan Consolidé	4
Compte de Résultat Consolidé	5
Tableau de Variation des Capitaux Propres	6
Tableau des Flux de Trésorerie	7
Annexe aux Comptes Consolidés	8
1- Nature de l'Activité et Evènements Significatifs	8
2- Périmètre de Consolidation	14
3- Principes et Méthodes Comptables	15
4- Actifs Immobilisés	24
5- Stocks	27
6- Créances Clients	28
7- Autres Créances	29
8- Disponibilités et Trésorerie Nette	30
9- Capital Social	30
10- Provisions	30
11- Emprunts et Dettes Financières	32
12- Autres Dettes	33
13- Information Sectorielle	34
14- Coûts de Distribution	37
15- Coûts Généraux et Administratifs	37
16- Charges de Personnel	38
17- Résultat Financier	39
18- Résultat Exceptionnel	39
19- Impôts	39
20- Résultat par Action	41

21- Honoraires CAC	41
22- Transactions avec les Parties Liées	41
23- Engagements Hors Bilan	42
24- Evènements Postérieurs à la Clôture	42

**BILAN CONSOLIDE**

(En milliers d'€)	Notes	31 Décembre 2021	31 décembre 2022
Immobilisations incorporelles	4.2	9 201	8 426
<i>Dont écarts d'acquisition</i>	4.1	8 412	7 881
Immobilisations corporelles	4.3	36 623	31 545
Immobilisations financières	4.4	2 151	3 349
Titres mis en équivalence		24	77
<b>TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE</b>		<b>47 998</b>	<b>43 397</b>
Stocks et en cours	5	57 624	77 405
Clients et comptes rattachés	6	19 450	16 066
Autres créances	7	30 909	26 760
Disponibilités	8	2 989	9 622
Actifs destinés à être cédés		5 228	0
<b>TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT</b>		<b>116 200</b>	<b>129 853</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>164 198</b>	<b>173 249</b>

(En milliers d'€)	Notes	31 Décembre 2021	31 décembre 2022
Capital	9	10 268	10 268
Primes		13 743	247
Réserves		(4 074)	15 841
Résultat de l'exercice		3 324	2 266
<b>Capitaux propres part du groupe</b>		<b>23 261</b>	<b>28 622</b>
Intérêts minoritaires		18	236
<b>CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE</b>		<b>23 279</b>	<b>28 858</b>
Provisions pour risques et charges	10	217	412
Emprunts et dettes financières	11	75 376	56 879
Fournisseurs et comptes rattachés		49 733	70 272
Autres dettes	12	15 594	16 829
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>140 920</b>	<b>144 391</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>164 198</b>	<b>173 249</b>

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

## COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

(En milliers d'€)	Notes	31 Décembre 2021	31 décembre 2022
Chiffre d'affaires	13	341 159	360 272
Coût des ventes		(289 608)	(303 949)
<b>Marge brute</b>		<b>51 551</b>	<b>56 323</b>
Coûts de distribution	14	(25 150)	(26 595)
<b>Marge contributive</b>		<b>26 401</b>	<b>29 728</b>
Coûts généraux et administratif	15	(20 062)	(22 089)
<b>Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciation des écarts d'acquisition</b>		<b>6 339</b>	<b>7 639</b>
Dépréciation des écarts d'acquisition		(97)	(1 299)
<b>Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciation des écarts d'acquisition</b>		<b>6 242</b>	<b>6 340</b>
Résultat financier	17	(1 247)	(1 720)
<b>Résultat courant des entreprises intégrées</b>		<b>4 994</b>	<b>4 618</b>
Résultat exceptionnel	18	(1 355)	(163)
Impôts sur les résultats	19	373	(1 898)
Résultat des entités destinées à être cédées		(652)	(303)
<b>Résultat net des entreprises intégrées</b>		<b>3 360</b>	<b>2 255</b>
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence		(35)	65
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>		<b>3 324</b>	<b>2 320</b>
Part revenant aux intérêts minoritaires		(4)	(54)
<b>Résultat revenant à l'entreprise consolidante</b>		<b>3 321</b>	<b>2 266</b>
<b>Résultat net par action (en euro)</b>	20	<b>0,57</b>	<b>0,39</b>

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

## TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(En milliers d'€)	Capital	Primes	Réserves consolidés	Résultat de l'exercice	Capitaux propres - part groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres de l'ensemble consolidé
<b>Solde au 31 décembre 2021</b>	<b>10 268</b>	<b>13 743</b>	<b>(4 075)</b>	<b>3 324</b>	<b>23 261</b>	<b>18</b>	<b>23 278</b>
Résultat de la période	0	0	0	2 266	2 266	53	2 319
Affectation du résultat de l'exercice précédent	0	0	3 324	(3 324)	0	0	0
Augmentation de capital	0	0	0	0	0	0	0
Distribution de dividendes	0	0	0	0	0	(21)	(21)
Reclassement		(13 496)	13 496		0	0	0
Variation de périmètre	0	0	0	0	0	165	165
Réévaluation des actifs			3 094		3 094	24	3 118
Opérations sur actions propres	0	0	0	0	0	0	0
Autres	0	0	1	0	1	(2)	(1)
<b>Solde au 31 décembre 2022</b>	<b>10 268</b>	<b>247</b>	<b>15 840</b>	<b>2 266</b>	<b>28 621</b>	<b>236</b>	<b>28 858</b>

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

## TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

(En milliers d'€)	Notes	31 décembre 2021	31 décembre 2022
<b>Résultat net des entreprises intégrées</b>		3 360	2 254
<b>Charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité</b>		4 006	6 748
Elimination des dotations aux amortissements et reprises de provisions nettes de reprises <sup>1</sup>		4 142	5 192
Elimination des résultats de cessions		81	(498)
Elimination de la charge (produit) d'impôt		(373)	1 899
Autres produits et charges sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		156	155
<b>Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées</b>		7 366	9 002
<b>Variation du besoin en fond de roulement</b>		(7 457)	8 695
- Stocks	5	4 272	(19 683)
- Clients et comptes rattachés	6	4 196	3 887
- Fournisseurs et comptes rattachés		(7 484)	20 164
- Autres créances d'exploitation	7	(7 315)	4 187
- Autres dettes d'exploitation	12	(1 126)	140
<b>Impôts sur les sociétés décaissés (encaissés)</b>		(41)	(809)
<b>FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE</b>		(132)	16 888
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	4.3	(1 362)	(2 556)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		46	8 853
Incidence des variations de périmètres : acquisition de titres	4.1	(374)	(954)
Incidence des variations de périmètres : cession de titres			2 718
Trésorerie des actifs destinés à être cédés		(828)	
Variation des actifs destinés à être cédés BERIC & GLENN			1 837
Variation des dépôts, comptes courants et autres créances financières		(518)	(1 046)
Dividendes reçus		0	0
<b>FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>		(3 036)	8 852
Emissions d'emprunts	11	143	0
Remboursements d'emprunts	11	(5 376)	(11 078)
Variation des avances financières, prêts et comptes courants et autres dettes financières		3 057	10
Dividendes versés			
Remorusement des C/C actifs destinés à être cédés			
Augmentation de capital <sup>2</sup>		0	0
Opérations sur actions propres		(1 437)	0
<b>FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>		(3 613)	(11 068)
<b>VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE</b>		(6 781)	14 672
<b>Trésorerie nette à l'ouverture</b>	8	(280)	(7 083)
Incidences des éléments non monétaires et de la variation des cours des devises		(22)	(14)
<b>Trésorerie nette à la clôture</b>	8	(7 083)	7 575

<sup>1</sup> A l'exclusion des variations nettes de provisions sur actif circulant

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

## ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

Les présents comptes consolidés ont été établis au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et ont une durée de 12 mois. Tous les montants sont exprimés en milliers d'euros, sauf mention contraire.

### 1 - Nature de l'activité et événements significatifs

#### 1-1 Information relative à la société et à son activité

Groupe PAROT (« la Société ») est une société anonyme, de droit français, mère du groupe Groupe PAROT (« le Groupe »). Les titres de la Société sont cotés sur le marché Euronext Growth d'Euronext Paris. Le Groupe est un spécialiste de la distribution de véhicules particuliers et commerciaux (véhicules industriels). Le siège social de la société est désormais Zac de Fieuzal, rue de Fieuzal, 33520 Bruges.

L'année 2022 a connu pour le troisième exercice consécutifs un environnement d'exploitation adverse notamment causé par la guerre en Ukraine, où dans le secteur automobile (VP et VC), comme beaucoup de secteurs industriels, de nombreux sous-traitants ont fait défaut à nos constructeurs. La crise COVID-19 et les multiples confinements en Chine ont également impacté notre secteur d'activité en amont. Dans ce contexte, les comptes clos au 31 décembre 2022 ont été arrêtés selon la convention comptable de la continuité d'exploitation.

#### 1-2 Évènements marquants de la période close le 31 décembre 2022

- Confirmation de la robustesse de la rentabilité du Groupe depuis le second semestre 2020

L'exercice 2022 a permis de finaliser la stratégie de recentrage du groupe accélérant son désendettement. Le 7 janvier 2022, Le Groupe a cédé les titres de sa filiale PAROT Automotive Ile de France, ainsi que d'une partie des actifs immobiliers associés. Le 30 novembre 2022, la concession de Châteauroux a été cédée. Durant l'exercice les sites immobiliers d'Orléans (Nord et Sud), et de Morangis ont été cédés.

#### Compte de résultat 12 mois glissants

(En milliers d'€) - données non auditées	31/12/2020	12 mois fin S1 2021	31/12/2021	12 mois fin S1 2022	31/12/2022
Chiffre d'affaires	356 589	389 886	341 159	322 983	360 272
<b>Marge brute</b>	<b>50 685</b>	<b>57 673</b>	<b>51 551</b>	<b>49 825</b>	<b>56 323</b>
% du CA	14,2%	14,8%	15,1%	15,4%	15,6%
<b>Ebitda</b>	<b>1 380</b>	<b>9 897</b>	<b>10 459</b>	<b>9 584</b>	<b>10 427</b>
% du CA	0,4%	2,5%	3,1%	3,0%	2,9%
<b>Résultat d'exploitation après Dépréciation Ecart Acquisistion</b>	<b>-2 165</b>	<b>6 055</b>	<b>6 242</b>	<b>6 750</b>	<b>6 340</b>
Résultat financier	-1 868	-1 567	-1 247	-1 293	-1 720
<b>Résultat courant des entreprises intégrées</b>	<b>-4 033</b>	<b>4 488</b>	<b>4 995</b>	<b>5 457</b>	<b>4 620</b>
% du CA	-1,1%	1,2%	1,5%	1,7%	1,3%
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>-4 730</b>	<b>2 914</b>	<b>3 326</b>	<b>3 517</b>	<b>2 320</b>
% du CA	-1,3%	0,7%	1,0%	1,1%	0,6%

- Accélération du désendettement du Groupe

La dette financière nette du groupe a baissé de 25,1 M€ sous l'effet combiné de l'exploitation et du recentrage des activités du groupe. Le moyen terme bancaire est désormais essentiellement adossé aux PGE obtenus en 2020 (pour 22,0 M€ sur 25,0 M€ de moyens termes bancaires).

### Evolution de l'Endettement Net

<i>en milliers d'euros - données non auditées</i>	2020	2021	2022
<b>Dettes financières</b>	<b>63 521</b>	<b>75 376</b>	<b>56 877</b>
<i>dont Moyens Termes Bancaires</i>	<i>39 665</i>	<i>33 765</i>	<i>25 027</i>
<i>dont Crédit Bail</i>	<i>0</i>	<i>10 352</i>	<i>8 895</i>
<i>dont Financement stock</i>	<i>23 625</i>	<i>31 056</i>	<i>22 829</i>
<i>dont Autres</i>	<i>231</i>	<i>203</i>	<i>126</i>
<b>Trésorerie</b>	<b>-5 812</b>	<b>-2 989</b>	<b>-9 622</b>
<b>Endettement Financier Net</b>	<b>57 709</b>	<b>72 387</b>	<b>47 255</b>

*Le Crédit Bail est retraité depuis 2021*

### PRINCIPAUX ÉVÈNEMENTS INTERVENUS AU COURS DU 1<sup>ER</sup> SEMESTRE 2022 :

- Cession de l'activité de distribution automobile PAROT Automotive Ile de France

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 7 janvier 2022, la société GROUPE PAROT a cédé définitivement la totalité des titres de la société PAROT AUTOMOTIVE « Ile de France » au profit du GROUPE JALLU BERTHIER. Pour rappel, la société PAROT AUTOMOTIVE « Ile de France » exploite 5 concessions automobiles situées aux ULIS, à BRÉTIGNY SUR ORGE, MORANGIS, MORIGNY CHAMPIGNY (Etampes) et PARAY VIEILLE POSTE (Orly). Le prix de cession des titres de la société est de 2.720.435 €. La sortie du périmètre de consolidation avait été réalisée au 31 décembre 2021. Par ailleurs, la cession des immeubles de Brétigny-sur-Orge, Les Ulis et Étampes a été réalisée le 14 janvier 2022. Le prix de cession de l'ensemble de ces immeubles détenus par les SCI Glenn et Béric est de 4.400.000 €.

- Achat de 75% des titres de la société Dax PL

La Société PAROT VI, filiale de la société GROUPE PAROT détenue à hauteur de 100 %, a fait l'acquisition, suivant acte sous seing privé en date du 21 janvier 2022, de 75 % du capital et des droits de vote de la société DAX POIDS LOURDS, société à responsabilité limitée au capital de 60.000 €, ayant son siège social 249 Rue Denis Papin – 40990 SAINT PAUL LES DAX, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DAX sous le numéro 987 020 153. La Société cible risquant fortement d'être placée en redressement ou liquidation judiciaire, l'opération d'acquisition s'est déroulée dans un laps de temps très court.

Le prix d'acquisition des titres, tenant compte des dettes financières et arriérés de dettes inscrits dans les comptes de la Société DAX POIDS LOURDS, a été fixé à 1 € par cédant (total 3 €). Il a également été convenu l'abandon partiel d'un compte courant d'associé (à hauteur de 18.000 €) et une avance de trésorerie apportée par la Société PAROT VI, nouvelle associée.

- Achats de 80% des titres de la société GMS INTERVENTIONS

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15 février 2022, la société GROUPE PAROT a acquis 80 % du capital et des droits de vote de la société GMS INTERVENTIONS pour un prix de 1.612.074 €. Cette acquisition comprend un engagement d'achat de l'immeuble d'exploitation dans les douze mois à venir pour un prix de 1M€. Pour rappel, cette Société exploite un garage poids-lourds toutes marques situé ZI des Ciroliers – Rue Clément Ader – 91700 FLEURY-MÉROGIS, et développe également plusieurs activités réglementées, savoir : installation, vérification et inspection périodique réglementaire des chronotachygraphes et autres dispositifs de sécurité ou équipements annexes (Ethylotest Anti-démarrage).

Les 20% des titres restants de la société cible appartiennent à la société GDFI, représentée par Monsieur Dominique GAUMAIN, également Directeur Technique et Commercial de la Société. Un pacte d'associés et une convention de mandat social ont donc été signés le même jour que l'acte d'acquisition des titres.

- Cession des actifs immobiliers liés aux activités antérieurement cédées en région Centre

Suite à la cession des fonds de commerce de FLEURY LES AUBRAIS (Orléans Nord) et OLIVET (Orléans Sud) en 2019, le Groupe PAROT a également finalisé la cession des immeubles dans lesquels sont exploités les deux fonds. Ainsi, en date du 28 avril 2022, la société civile immobilière SCI IMMO BEHRA NORD a cédé son ensemble immobilier à usage de concession automobile situé à FLEURY LES AUBRAIS (45400) pour un prix de 3.557.500€ et la société civile immobilière SCI IMMO BEHRA SUD a cédé son ensemble immobilier à usage de concession automobile situé à OLIVET (45160) pour un prix de 868.092€.

- Création d'une organisation dédiée au sein du pôle VP à la vente de VO toutes marques à client final

La société AUTO-SERVICE, créée en 2021 et dont le siège social est situé à BRIVE LA GAILLARDE (19), a débuté son activité de vente de véhicules particuliers d'occasion (VP-VO) toutes marques à particuliers (B to C) sous le label « Zanzicar ». Elle constitue désormais au sein du Groupe la base du développement de notre activité VO multimarques au Grand Public.

C'est dans ce cadre que la société VO3000 lui a cédé un fonds de commerce de vente et de négoce de véhicules d'occasion toutes marques auprès des particuliers exploité à BRUGES (33520) pour 1€, et un fonds de commerce de vente et de négoce de véhicules d'occasion toutes marques auprès des particuliers à CLERMONT-FERRAND (63100) pour 1€ également.

- Lancement d'un plan à trois ans de renforcement de nos activités MAN

Dans le cadre du plan de développement et de dédication à la marque, convenus avec MAN France, lequel a pour objectif la création de trois établissements secondaires de notre filiale PAROT TRUCKS comme autant de Points Services MAN à Brive, Limoges et Périgueux à horizon 2025, il a été procédé aux premières opérations suivantes :

- Création d'un établissement secondaire par la société PAROT Trucks à Brive (site de la Feuillade, 24120)
- Cession par la société PAROT VI au profit de la société PAROT TRUCKS de son fonds de commerce de réparation, entretien, service après-vente, et revente de pièces détachées de poids lourds et véhicules commerciaux de la marque MAN, exploité à La Feuillade (24120) pour 50.000€
- Pour des questions de rationalisation opérationnelle, cession par la société PAROT VI au profit de la société PAROT TRUCKS de ses deux fonds de commerce de revente et de réparation agréée pour la marque ZF ; l'un exploité à Bordeaux (Bruges, 33520) pour 100.000€, l'autre exploité à Brive (La Feuillade, 24120) pour 100.000€ également.
- Lancement du chantier de rénovation de l'ensemble immobilier situé à La Feuillade et détenu par la SCI 24-87 (filiale à 100% du Groupe PAROT), initialement exploité en totalité par PAROT VI, afin d'y accueillir désormais de manière séparée les activités de PAROT VI d'une part (IVECO, FIAT PRO), et les activités de PAROT TRUCKS d'autre part (MAN, ZF). D'un budget de 1,3M€, ce chantier de rénovation a été livré début octobre 2022.

#### PRINCIPAUX ÉVÈNEMENTS INTERVENUS AU COURS DU 2<sup>ND</sup> SEMESTRE 2022 :

- Application de l'année de franchise pour les P.G.E. souscrits en juillet 2020

Le Groupe PAROT a opté pour l'application d'une année de franchise aux PGE souscrits en 2020. Ainsi le remboursement est étalé sur quatre années à raison de 25% par an, allant de septembre 2022 à août 2026. Depuis septembre 2022 les entités du Groupe portant un PGE remboursent mensuellement les échéances conformément au plan.

- Rachat des minoritaires de la SARL TRANS AUTO AUVERGNE et Absorption par Transmission Universelle de Patrimoine par la SA Groupe PAROT

En même temps que le rachat des titres de la société VO 3000 en 2015, le Groupe avait acquis 75% des titres de la société Trans Auto Auvergne, société spécialisée dans les transports de voitures. Cette société travaillait pour les sociétés du Groupe (transport de site à site) et pour certains clients extérieurs. Pour des raisons de taille critique et de besoin de réinvestissement, et suite au départ de nos chauffeurs, il a été décidé d'arrêter cette activité. Le Groupe PAROT a donc acquis le 31 octobre 2022 les 25% de titres détenus par un tiers, pour un prix de 4.759 €, et a opéré la dissolution de la société, détenue hauteur de 100%, par voie de confusion de patrimoines (T.U.P.), avec effet au 15 décembre 2022.

- Absorption par Transmission Universelle de Patrimoine de la SAS PAROT DIGITALS par la SA Groupe PAROT

Compte tenu de la réduction du périmètre d'activité de la société PAROT DIGITALS et de ses moyens, dans la volonté de simplifier les organisations et réduire les coûts d'exploitation, une opération de dissolution par voie de confusion de patrimoines (T.U.P) a été réalisée, PAROT DIGITALS ayant été absorbée le 10 décembre 2022.

- Absorption par Transmission Universelle de Patrimoine des SCI Immo Behra Nord, Immo Behra Sud, Glenn, Beric par la SAS PAROT Aménagement Commercial

Suite à la cession de 100% de leurs actifs, les sociétés civiles immobilières SCI IMMO BEHRA NORD (ex-concession Ford Orléans Nord), SCI IMMO BEHRA SUD (ex concession Orléans Sud), SCI GLENN (ex concessions Brétigny et Etampes) et SOCIÉTÉ BERIC (ex concession Les Ulis) ont été dissoutes par voie de confusion de patrimoines par leur société mère la SAS PAROT Aménagement Commercial, ces opérations ayant été finalisées entre le 7 novembre 2022 et le 10 décembre 2022.

- Cession de la concession de Châteauroux

Le 30 novembre 2022, le Groupe a cédé un fonds de commerce de vente et réparation VP, situé à Châteauroux, exploité par sa filiale PAROT AUTOMOTIVE "Centre" sous les marques Ford, Fiat, Fiat Professional, Jeep et Alfa-Romeo. En 2021, cette concession avait réalisé un chiffre d'affaires de 13,0 M€ pour une perte de (0,4) M€. La cession s'est opérée pour un prix de 274.002 € au profit du Groupe AMPLITUDE, qui s'était porté acquéreur des concessions d'Orléans Nord, Orléans Sud et Bourges en 2019.

- Cession du bâtiment de Morangis

Pour donner suite à la cession de titres de sa filiale PAROT AUTOMOTIVE "Ile de France" le 7 janvier 2022, le Groupe PAROT a également finalisé la cession de l'immeuble dans lequel est exploitée la concession Ford de Morangis, et pour lequel l'acquéreur de l'exploitation ne souhaitait pas acquérir le site. Ainsi, en date du 8 novembre 2022, la société civile immobilière SCI CROIX BOISSELIERE a cédé son ensemble immobilier à usage de concession automobile situé à Morangis (91420) pour un prix TTC de 5.666.136,65 €.

- Plan d'ajustement de notre activité VP-VO en BtoB (VO3000)

Le marché de l'activité VP-VO B to B est depuis 2020 soumis à de nouvelles conditions d'activité :

- Le sourcing sur le créneau des VO récents (0 Km ou moins de deux ans) est fortement réduit en raison des pénuries de production des constructeurs et du tassement important des retours de loueurs qui conservent leurs flottes en attente de véhicules neufs. Ce marché s'affaisse depuis 3 ans : entre juin 2019 et juin 2022 le marché VO < 1 an est à -41%, le VO de 1 à 2 ans à -38%,
- L'augmentation des coûts logistiques, notamment le transport sur achat, qui accentue la pression sur les prix,
- L'entrée massive des concessionnaires et des groupes de distribution sur le marché du VO (pour compenser la pénurie VN) et qui cannibalisent les clients historiques de VO3000 (garagistes et agents indépendants de proximité).

En conséquence, un plan de diminution des charges fixes de l'activité a été déployé dès cet automne. Le démarrage d'une activité de reconditionnement a été initiée afin d'adresser des VO plus anciens et sortir ainsi d'une trop grande dépendance aux segments du 0km et du VO récent. Un redéploiement

complet de la Politique Commerciale a été effectué avec la mise en place de 4 lignes de produits (VO récents, VO intermédiaires, VO intermédiaires reconditionnés, et trading) et d'une politique tarifaire adaptée par canal de vente et par typologie de clientèle. Le développement des synergies avec les activités VP VO retail du Groupe a été amplifié (création d'un pôle VO VP transverse multimarques, élargissement de l'activité de notre filiale Auto Service, pôle VO VUL multimarques bénéficiant de notre expertise Fiat Professional, Ford, Iveco et Man, etc...).

- Rachat du bâtiment d'exploitation de la société DAX POIDS LOURDS

Suite à l'acquisition de 75 % du capital social de la société DAX POIDS LOURDS, et conformément à l'engagement pris, le Groupe a acquis le bâtiment où est exercée l'activité. Le bâtiment a été acquis par la société civile immobilière SCI 40, le 30 novembre 2022 pour un prix TTC de 300.000,00 €. Il donnera lieu en 2023 à des travaux d'amélioration afin de permettre le développement de l'activité selon la feuille de route.

- Cession de l'activité MAN du site d'Agen

Dans le cadre du plan AMBITION MAN 2025, la société PAROT VI a cédé le 30 décembre 2022 certains éléments de son fonds de commerce situé à AGEN, liés à son activité de réparateur agréé MAN, pour le prix de 75.000,00 €; le groupe se concentrant ainsi sur les territoires de Bordeaux, Périgueux, Brive et Limoges

- Reconstitution des capitaux propres de la société PAROT AUTOMOTIVE "Limoges"

Dans le cadre de la montée en puissance de son activité, et aux termes de décisions du 31 décembre 2022, les capitaux propres de la société PAROT AUTOMOTIVE "Limoges" ont été reconstitués, via une opération de type "coup d'accordéon" via une réduction de capital social à due concurrence des pertes antérieures suivie d'augmentation de capital social par compensation de compte courant de son associée unique, la société PAROT AUTOMOTIVE "Sud-Ouest". Le capital social est désormais de 1.650.240,00 €.

- Réévaluation en consolidation des actifs, notamment immobiliers

Dans un contexte de désendettement et de détention importante de ses actifs immobiliers d'exploitation, le groupe a souhaité au 31 décembre 2022 réaliser une réévaluation de ses actifs en consolidation. La réévaluation a été conduite sur la base d'expertises tierce sur l'ensemble des actifs concernés. Cette réévaluation a un impact net favorable sur les capitaux propres de 3.118 K€ comme suit :

En milliers d'euros	Valeur conso historique	Expertise	PV Latente brute en Conso	ID sur PV	Effet net
PAROT AC	495	3 006	2 511	-628	1 883
SCI LES VIGNES	606	900	294	-74	221
SCI B2P	701	414	-100	25	-75
		187		0	0
SCG 19	351	356	5	-1	3
SCI 24 87	3 477	1 146	-1 161	290	-871
		1 170		0	0
SCI 64	1 666	1 382	-285	71	-213
Le Mulatet	753	608	-146	36	-109
Le Bas Roc	626	675	49	-12	37
31	1 748	1 566	-182	46	-137
La Rivière	1 774	1 908	134	-34	101
SCI DE L'ISLE	506	1 046	540	-135	405
SCI 47	1 220	1 328	108	-27	81
SCI RUE DE FIEUZAL	3 624	4 622	998	-249	748
SCI 86	705	2 268	1 563	-391	1 172
Le Nouguey	629	545	-85	21	-63
Novital	3 644	3 558	-86	22	-65
<b>TOTAL</b>	<b>22 525</b>	<b>26 682</b>	<b>4 157</b>	<b>-1 039</b>	<b>3 118</b>

## 2 - Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation a évolué au cours de l'exercice comme suit :

- Cession de la société SAS PAROT Automotive Ile de France,
- Absorption par Transfert Universel de Patrimoine de la SARL Trans Auto Auvergne, de la SAS PAROT Digital et des SCI Glenn, Beric, Immo Behra Nord, Immo Behra Sud,
- Acquisition de la SARL Dax Poids Lourd,
- Acquisition de la SAS GMS Intervention.

Sociétés	Adresses	SIREN	Pourcentage d'intérêt au 31/12/21	Pourcentage d'intérêt au 31/12/2022	Méthode de consolidation	Sociétés intégrées fiscalement
Groupe Parot	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	349 214 825			Société Mère	✓
Parot VI	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	309 467 884	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
Parot Trucks	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	480 019 090	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
GMS INTERVENTION	Zone Industrielle des Cirolliers Rue Clément Ader 91700 Fleury-Mérogis	383 021 771		80,0%	Intégration Globale	
DAX POIDS LOURS	Zone Industrielle Route de Bordeaux 40990 Saint-Paul-lès-Dax	987 020 153		75,0%	Intégration Globale	
Parot Automotive Brive	50 rue Antoine DUBAYLE 19100 Brive	328 307 335	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
Parot CCS	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	820 975 753	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
Parot Digitals	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	821 002 904	100,0%	TUP		✓
VO 3000	10, rue Nicolas Joseph CUGNOT 63000 Clermont-Ferrand	423 890 110	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
Trans Auto Auvergne	10, rue Nicolas Joseph CUGNOT 63000 Clermont-Ferrand	514 328 632	77,5%	TUP		
Parot Automotive Ile de France	Lieu dit le Pavé Zi Nord CD118 - 91420 Morangis	963 202 544	100,0%	Cédée		
Parot Automotive Centre	Avenue du Président John Kennedy - 87000 Limoges	085 480 671	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
Parot Automotive Limoges	Avenue du Président John Kennedy - 87000 Limoges	300 862 562	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
Parot Aménagement commercial	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	394 615 413	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
Parot Solutions	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	880 044 375	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
Auto Services	50 rue Antoine DUBAYLE 19100 Brive	907 613 574		100,0%	Intégration Globale	
Gap Rental	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	904 057 197			Non consolidée	
SCI 64	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	453 330 383	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
SCI 24/87	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	452 284 714	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
SCG 19	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	479 959 116	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
SCI 86	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	528 186 190	98,0%	98,0%	Intégration Globale	✓
SCI Les Vignes	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	493 171 276	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
SCI de l'Isle	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	432 247 658	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
SCI 82P	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	441 803 236	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
SCI 47	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	837 692 425	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
SCI Rue de Fieuzal	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	840 896 526	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
SCI Saint Doulichard	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	841 154 909	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
SCI Corbeil	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	841 397 854	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
SCI Croix Boisselière	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	378 272 645	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
SCI Immo Behra Nord	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	415 106 525	100,0%	TUP		✓
SCI Immo Behra Sud	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	415 106 905	100,0%	TUP		✓
SCI Beric	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	414 367 847	100,0%	TUP		✓
SCI Glenn	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	397 580 135	100,0%	TUP		✓
SCI La Rivière	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	503 847 980	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
SCI Le Bas roc	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	752 393 751	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
SCI Le Mulatet	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	752 391 490	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
SCI Le Nouguey	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	788 682 342	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
SCI 31	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	791 774 482	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
SCI Novital	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	813 783 545	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
SCI Le Foirail	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	814 915 914	10,0%	10,0%	Mise en équivalence	
SCI 33	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	443 039 748	10,0%	10,0%	Mise en équivalence	
SCI Le Héron	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	500 316 948	10,0%	10,0%	Mise en équivalence	

Compte tenu du poids économique exercé par le Groupe et ses filiales au niveau des SCI et de l'existence d'opérations interentreprises significatives (Note 21 – Transactions avec les parties liées), les SCI détenues à 10% sont consolidées par mise en équivalence.

### 3 - Principes et méthodes comptables

#### 3-1 Référentiel comptable

Les comptes consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 ont été arrêtés le 28 mars 2022 par le Conseil d'administration de la Société et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée

Générale Ordinaire prévue le 6 juin 2023. Ils ont été établis selon les principes comptables et les règles d'évaluation fixés par la loi et le Code de commerce, en conformité avec le Règlement ANC 2020-01 relatif aux comptes consolidés des entreprises industrielles et commerciales.

Les comptes consolidés ont été préparés sur la base du principe de continuité d'exploitation et selon la méthode du coût historique. Toutes les méthodes préférentielles, lorsqu'elles sont applicables, ont été retenues par le Groupe.

### **3-2- Principes et méthodes comptables**

#### 3-2-1 Ecart d'acquisition et fonds commerciaux

Les écarts d'acquisition correspondent à la différence constatée, à la date d'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation, entre le coût d'acquisition de ses titres et la quote-part correspondante dans les capitaux propres retraités de la société détenue, et notamment après valorisation et affectation aux écarts d'évaluation.

Le Règlement ANC 2020-01 ne reconnaît pas les fonds commerciaux comme faisant partie des actifs identifiables. Ils sont intégrés dans l'écart d'acquisition. Les écarts d'acquisition négatifs sont inscrits au passif du bilan, au niveau des provisions pour risques et charges et font l'objet d'une reprise linéaire sur la durée prévisionnelle de faiblesse attendue des résultats.

Conformément aux dispositions du Règlement ANC 2020-01, le Groupe dispose d'un délai d'affectation pour procéder à l'allocation de son écart de première consolidation. Ce délai prend fin à la clôture de l'exercice suivant celui de l'acquisition.

Le Groupe conduit des tests de perte de valeur dès qu'il identifie un indice de perte de valeur et au minimum une fois par an.

Les unités génératrices de trésorerie identifiées sont les filiales et le cas échéant les SCI rattachées à ces mêmes filiales d'exploitation. La valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie a été déterminée en utilisant la plus élevée des valeurs entre la valeur d'utilité et/ou la valeur de marché.

Pour déterminer la valeur d'utilité, le Groupe a projeté les flux futurs de trésorerie qu'il s'attend à obtenir de l'unité génératrice de trésorerie. Cette valeur d'utilité est déterminée à partir de projections financières couvrant une période de 5 ans. Les flux futurs de trésorerie au-delà de cinq ans sont extrapolés en tenant compte d'un taux de croissance à l'infini. Ce taux de croissance ne doit pas excéder le taux moyen de croissance à long terme du secteur d'activité. Les flux futurs de trésorerie sont ensuite actualisés par le coût moyen pondéré du capital (WACC) du secteur.

La valeur de marché est déterminée sur la base du nombre annuel cible de VN à vendre auquel il est appliqué un « prix au contrat » tel qu'établi par l'argus pour chaque marque vendue. Au montant obtenu est ajoutée la situation nette comptable de l'UGT afin de déterminer la valeur recouvrable de cette dernière.

Une perte de valeur est comptabilisée pour une UGT si sa valeur recouvrable est inférieure à sa valeur comptable et doit être en premier lieu affectée à l'écart d'acquisition de l'UGT.

### 3-2-2- Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition. Dans le cadre de son activité digitale et en application de la méthode préférentielle, le Groupe immobilise les coûts de développement de sa plateforme digitale, dès lors qu'il peut démontrer que l'ensemble des critères suivants est satisfait :

- Faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement,
- Intention de la Société d'achever le projet et de le mettre en service,
- Capacité à mettre en service l'immobilisation incorporelle,
- Démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif,
- Disponibilité de ressources techniques, financières et autres afin d'achever le projet, et
- Évaluation fiable des dépenses de développement.

Les frais de développement ne remplissant pas les critères d'activation sont comptabilisés en charges. Toutes les dépenses pouvant être directement attribuées ou affectées sur une base raisonnable, cohérente et permanente, à la création, la production et la préparation de l'actif en vue de l'utilisation envisagée sont immobilisées.

Les valeurs nettes comptables des immobilisations incorporelles correspondent aux valeurs brutes diminuées des amortissements et des dépréciations cumulées. A compter de leur date de mise en service, les immobilisations incorporelles sont amorties selon le mode linéaire sur leur durée d'utilisation probable. Les durées d'utilité définies pour les principales catégories d'immobilisations incorporelles sont :

- |                                    |        |
|------------------------------------|--------|
| ● Logiciels, Marques et licences : | 5 ans, |
| ● Sites Internet :                 | 3 ans, |
| ● Droit au bail (durée du bail) :  | 9 ans. |

### 3-2-3- Immobilisations corporelles

Lors des regroupements d'entreprises, et notamment lorsque l'entité acquise détient des actifs immobiliers, le Groupe affecte une partie du prix d'acquisition aux écarts d'évaluation. Les écarts d'évaluation correspondent ainsi aux plus ou moins-values latentes identifiées sur les éléments d'actifs immobilisés des sociétés acquises. Les écarts d'évaluation identifiés dans le cadre des regroupements d'entreprises concernent exclusivement les terrains et constructions et sont affectés à ces rubriques.

Les immobilisations corporelles figurent dans les comptes consolidés pour leur prix d'acquisition sous réserve de ce qui est indiqué ci-avant au sujet des différences de première consolidation. Les frais d'acquisition (honoraires, droits de mutation...) des immobilisations corporelles sont intégrés dans le coût d'acquisition des immobilisations concernées.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé selon le mode linéaire à compter de leur

mise en service sur la durée d'utilisation probable des différentes catégories d'immobilisations. A ce titre, les durées suivantes sont retenues :

- Constructions : 20 ans,
- Agencements des constructions : 15 ans,
- Aménagement des terrains : 10 ans,
- Installations générales et agencements : 10 ans,
- Mobilier : 10 ans,
- Matériel et outillage industriels : 8 ans,
- Matériel de bureau : 7 ans,
- Matériel de transport : 5 ans,
- Matériel informatique : 3 ans.

Les actifs corporels immobilisés font l'objet d'une dépréciation lorsque, du fait d'événements ou des circonstances intervenus au cours de l'exercice, leur valeur actuelle apparaît durablement inférieure à leur valeur nette comptable. Il n'existe pas de biens susceptibles de donner lieu à une approche par composant.

#### 3-2-4- Immobilisations financières

La valeur brute des titres de participation non consolidés est constituée par leur coût d'acquisition. Cette valeur est comparée, à la clôture de la période, à la situation nette comptable des sociétés émettrices de titres, corrigée des plus ou moins-values latentes. S'il y a lieu une dépréciation est constatée.

Les autres immobilisations financières sont représentatives principalement de dépôts de garantie comptabilisés à leur valeur nominale. Une dépréciation est comptabilisée dès qu'apparaît une perte probable.

#### 3-2-5- Stocks et encours

Les stocks sont principalement constitués :

- Des véhicules commerciaux neufs ou d'occasion ;
- Des véhicules particuliers neufs ou d'occasion ;
- Des pièces de rechange ainsi que des lubrifiants ;
- Des encours de travaux de réparation.

Les achats de marchandises lors de leurs entrées en stocks sont comptabilisés au prix d'achat majoré des frais accessoires, et diminués de l'ensemble des remises, rabais et ristournes obtenus. Les encours de travaux de réparation sont comptabilisés au coût de revient de la main d'œuvre majoré de la valeur des pièces de rechange utilisées.

A la clôture de l'exercice, les stocks de véhicules d'occasion sont évalués au plus faible de leurs coûts

et de leurs valeurs nettes de réalisation. Pour les véhicules, la valeur nette de réalisation correspond à :

- La valeur réelle de vente lorsque cette dernière est intervenue entre la date de clôture et la date d'arrêté des comptes ;
- L'estimation par les services commerciaux du Groupe, de la valeur de marché du véhicule en tenant compte de données de marché externes observables (argus, sites de valorisation professionnels...).

Les véhicules neufs ne font pas l'objet de dépréciation sauf dégradation observée sur le parc en stocks à la clôture.

Les stocks de pièces de rechange sont valorisés au CMUP (Coût Moyen Unitaire Pondéré) et dépréciés en fonction de l'ancienneté. Les stocks des lubrifiants sont valorisés au CMUP (Coût Moyen Unitaire Pondéré) et ne font pas l'objet d'une dépréciation compte tenu du taux de rotation observé.

### 3-2-6- Créances clients et comptes rattachés

Les créances commerciales sont initialement comptabilisées à leur valeur nominale. A la clôture de l'exercice, une provision est comptabilisée s'il existe un indice de perte de valeur permettant au Groupe de démontrer qu'il n'est pas en mesure de recouvrer l'ensemble des sommes initialement prévues par les termes de la créance. Les indices de perte de valeur probable qui conduisent le Groupe à s'interroger sur ce point sont : l'existence de litiges non résolus, l'ancienneté des créances ou les difficultés financières importantes du débiteur. L'analyse du risque d'irrecouvrabilité se fait au cas par cas.

Les prestations effectuées ou les véhicules livrés n'ayant pas fait l'objet d'une facturation à la date de clôture sont comptabilisés en « Clients - factures à établir ».

### 3-2-7- Affacturage

Le Groupe a recours à une société d'affacturage auprès de laquelle il cède une partie de ses créances clients en contrepartie d'un financement court terme. Le contrat d'affacturage prévoit qu'il y ait subrogation entre le Groupe et le Factor. Par ailleurs, le contrat stipule que les créances clients cédées par le Groupe et non réglées entre 90 et 120 jours après leur échéance théorique seront « définancées ». La comptabilisation des opérations d'affacturage du Groupe suit l'approche juridique : la subrogation vaut transfert de propriété que le contrat soit ou non avec recours de la société d'affacturage. Les créances cédées sont créditées du poste clients et rattachées en contrepartie aux autres créances sur le Factor dans l'attente de leur financement par la société d'affacturage. En cas de suspension de financement des créances, ces dernières ne sont plus suivies par la société d'affacturage mais retournées au Groupe chargé d'en assurer le recouvrement et restituer le montant du financement perçu sur ces créances à la société d'affacturage. Dans cette hypothèse, ces créances sont « réinscrites » en créances clients avec pour contrepartie une dette vis-à-vis de la société d'affacturage.

### 3-2-8- Disponibilités

La rubrique « Disponibilités » comprend les liquidités et les dépôts bancaires à vue. Les concours bancaires figurent au bilan dans les « Emprunts et dettes financières ». La trésorerie nette du tableau des flux de trésorerie consolidés comprend les disponibilités réduites des concours bancaires.

### 3-2-9- Capital

Les coûts des opérations en capital directement attribuables à l'émission d'actions nouvelles sont comptabilisés dans les capitaux propres en déduction des produits de l'émission, nets d'impôt.

### 3-2-10- Provisions pour Risques et Charges

Des provisions sont constatées pour couvrir des risques et charges, nettement précisés quant à leur objet, que des événements survenus rendent probables, et qui ont pu être estimés de manière fiable.

Une provision est comptabilisée lorsque la Société a une obligation juridique ou implicite envers un tiers résultant d'un événement passé dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci et que les sorties futures de liquidités peuvent être estimées de manière fiable. Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation.

Le Groupe ne constitue pas de provision pour garantie sur les produits et prestations vendus car les coûts de garantie :

- Sont pris en charge par les constructeurs (pour les véhicules neufs et certaines pièces de rechange) ou équipementiers (pour certaines pièces de rechanges) ;
- Sont couverts par des contrats « d'assurance garantie » contractés par le Groupe auprès de tiers couvrant l'intégralité des coûts susceptibles d'être engagés sur la vente de véhicules d'occasion ;
- Pour les prestations de services hors garanties constructeurs ou équipementiers (travaux de réparation et entretien), le taux de retour des clients en ateliers constaté historiquement est marginal.

### 3-2-11- Engagements de retraite et avantages similaires

Le Groupe est couvert intégralement par un contrat d'assurance contracté avec un organisme de prévoyance dédié (IRP Auto-Prévoyance-Santé) qui assure, à l'occasion du départ volontaire ou de mise en retraite du salarié, le remboursement intégral des indemnités légales de départ en retraite versées par le Groupe. Dès lors, aucune provision n'est comptabilisée par le Groupe au titre de ces engagements.

### 3-2-12- Emprunts et dettes financières

Le poste « Emprunts et dettes financières » comprend principalement les emprunts contractés auprès des établissements de crédit, les concours bancaires courants et billets de trésorerie octroyés par les établissements de crédits partenaires du Groupe dans le cadre du financement du besoin en fonds de roulement.

### 3-2-13- Contrat de location

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, le Groupe retient la méthode obligatoire relative à la comptabilisation des contrats de crédit-bail et de location financière.

### 3-2-14- Présentation de l'information sectorielle

La segmentation adoptée pour l'analyse sectorielle est issue de celle qui prévaut en matière d'organisation interne du Groupe et de l'évaluation de sa performance par la Direction. Le Groupe opère sur deux secteurs opérationnels :

- Le secteur « Véhicules Particuliers »,
- Le secteur « Véhicules Commerciaux ».

Les segments s'appuient sur leurs propres ressources et peuvent partager avec d'autres secteurs certaines ressources. Ce partage se matérialise par la réallocation de coûts ou par des relations contractualisées entre différentes entités juridiques.

### 3-2-15- Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est égal à l'ensemble des produits résultant de la vente des véhicules du Groupe, des pièces de rechange ainsi que des prestations de services associées à ces ventes. Le chiffre d'affaires est reconnu net de rabais, remises et ristournes accordés, s'il est certain à la fois dans son principe et son montant et s'il est acquis au cours de la période.

La reconnaissance du chiffre d'affaires dépend de la nature des ventes réalisées par le Groupe, qui distingue :

- Ventes de véhicules et pièces de rechange sans opération de financement du bien acheté par le client : le chiffre d'affaires et la marge sont comptabilisés au moment où les véhicules ou les pièces de rechange font l'objet d'un transfert de propriété, à savoir lors de leur livraison au client final.
- Ventes de véhicules avec financement du bien acheté par le client : le Groupe n'effectue pas le financement de l'acquisition des véhicules pour la clientèle finale (en dehors de l'activité de PAROT VI), qu'il s'agisse de location avec option d'achat (LOA), location longue durée (LLD), crédit-bail (CB) ou de crédits classiques. Il opère avec des organismes de financement extérieurs au Groupe qui assument le financement de ces véhicules. Dans le cadre de financement de type LOA, LLD ou CB, le Groupe vend le véhicule à l'organisme financeur, qui en devient le propriétaire, et reconnaît la totalité du chiffre d'affaires (et la marge associée) à

l'occasion de la mise à disposition du véhicule au preneur. Le Groupe agissant en tant qu'intermédiaire entre l'organisme financeur (le loueur) et le preneur du véhicule (le locataire), il reçoit des commissions de la part des organismes financeurs qui sont reconnues en chiffre d'affaires en complément du chiffre d'affaires réalisé sur les véhicules financés.

- Ventes de services : le chiffre d'affaires et la marge afférente aux travaux d'entretien et réparation (incluant la refacturation de la main d'œuvre ainsi que les pièces de rechange utilisées pour les réparations) sont reconnus une fois les prestations réalisées à l'occasion de la restitution du véhicule réparé au client final. Ce type de prestations effectuées au titre de la garantie contractuelle constructeurs sont facturées à ces derniers.

Les ventes de véhicules ou prestations facturées avant que celles-ci n'aient été livrées ou réalisées ne sont pas reconnues en produits d'exploitation et sont inscrites en produits constatés d'avance.

### 3-2-16- Compte de résultat par destination

Afin de présenter une information pertinente de sa performance, le Groupe a opté pour une présentation de ses charges d'exploitation par destination. Les principaux agrégats présentés se définissent comme suit :

- Le coût des ventes comprend les principaux coûts suivants :
  - Le coût d'achat des marchandises vendues (prix d'achat et frais accessoires des véhicules et pièces de rechange) net des remises, rabais et ristournes obtenus, le cas échéant, de la part des constructeurs ;
  - Les salaires et charges des effectifs intervenant en ateliers de réparation des véhicules ainsi que tout coût de sous-traitance intervenant en appui des équipes en ateliers ;
  - Les variations de stocks et provisions sur stocks afférentes aux marchandises vendues et travaux en cours pour les réparations ;
  - Les amortissements associés aux crédits-baux sur véhicules commerciaux destinés à être loués par le Groupe également (activité de PAROT VI) ;
  - Les dotations aux amortissements et dépréciation des outillages industriels nécessaires aux ateliers.
- Les coûts de distribution du compte de résultat comprennent toutes les dépenses de distribution, y compris notamment :
  - Les salaires, charges et frais accessoires des équipes dédiées ;
  - Les divers coûts externes liés à la sous-traitance appuyant les équipes de commercialisation, engagés dans le cadre des opérations de commercialisation des produits ;
  - Les charges d'assurance versées pour couvrir les coûts éventuels que pourraient supporter le Groupe dans le cadre de la mise en jeu des garanties qu'il octroie (hors garanties constructeurs) ;
  - Les provisions pour créances douteuses ;
  - Les dotations aux amortissements sur les équipements d'exploitation dédiés.

- La Marge Brute Contributive constitue un indicateur clé de suivi de la performance par le Groupe et est définie comme la marge résultant du Chiffre d'affaires minoré du coût des ventes ainsi que des coûts de distribution.
- Les coûts généraux et administratifs comprennent toutes les dépenses administratives et de frais généraux, y compris les coûts liés à l'immobilier supportés par le Groupe (loyers ainsi que les dotations aux amortissements des constructions et agencement détenus par le Groupe), les salaires et charges des équipes dédiées ainsi que toutes les autres charges non affectées au coût des ventes ou aux coûts distribution.
- L'*EBITDA (Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation and Amortization)* présenté en information sectorielle, correspond au résultat d'exploitation avant variations nettes des dotations et reprises sur amortissements et provisions. Les provisions comprennent les provisions sur actifs immobilisés, sur actifs circulants et risques et charges.

### 3-2-17- Résultat financier

Le résultat financier comprend essentiellement :

- Les produits et charges liés à la trésorerie et aux concours bancaires ;
- Les charges d'intérêts sur les emprunts auprès des établissements de crédit ;
- Les charges d'intérêts équivalentes sur les crédits baux ;
- Les charges d'intérêts relatives aux programmes de financement des stocks de véhicules d'occasion et de lubrifiants octroyés par des établissements financiers.

### 3-2-18- Distinction entre résultat courant et résultat exceptionnel

Le résultat courant est celui provenant des activités dans lesquelles le Groupe est engagé dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités annexes qu'il assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales.

Les charges et produits exceptionnels sont constitués d'éléments qui en raison de leur nature, de leur caractère inhabituel et de leur non-réurrence ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle du Groupe.

### 3-2-19- Impôts différés

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable pour toutes les différences temporaires existant entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans les comptes consolidés, ainsi que pour les reports déficitaires.

Un actif d'impôt différé, notamment sur les pertes fiscales et crédits d'impôts non utilisés ainsi que sur les différences temporaires déductibles, ne peut être comptabilisé que s'il est probable que la Société disposera de bénéfices fiscaux futurs sur lesquels ils pourront être imputés.

Pour apprécier la capacité du Groupe à récupérer ces actifs, il est notamment tenu compte :

- Des prévisions de bénéfices imposables futurs ;
- De la part des charges non récurrentes ne devant pas se renouveler à l'avenir incluse dans les pertes passées ;
- De l'historique des résultats fiscaux des années précédentes.

L'impôt différé est calculé en tenant compte du taux de l'impôt qui a été voté à la date de clôture et dont il est prévu qu'il s'applique lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé. Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'ils concernent une même entité fiscale.

### 3-2-20- Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Il n'existe pas pour les périodes présentées d'instruments dilutifs conduisant à présenter un résultat dilué par action.

## 4 - Actif immobilisé

### 4-1 Ecarts d'acquisition, fonds commerciaux et regroupements d'entreprises

Le tableau suivant présente les variations observées sur le poste « Ecarts d'acquisition et fonds de commerce » au cours de l'exercice :

(En milliers d'€)	Véhicules particuliers		Véhicules commerciaux		TOTAL		Total
	Fonds de commerce	Ecarts d'acquisition	Fonds de commerce	Ecarts d'acquisition	Fonds de commerce	Ecarts d'acquisition	
<b>Valeurs nettes au 1er janvier 2021</b>	392	6 734	441	1 849	833	8 583	9 416
Effet des variations de périmètre	-	1 177	-	-	0	1 177	1 177
Cessions	(37)	-	-	-	(37)	0	(37)
Amortissement des écarts d'acquisition	-	(97)	-	-	0	(97)	(97)
Actifs destinés à être cédés	-	(2 047)	-	-	0	(2 047)	(2 047)
<b>Valeurs nettes au 31 décembre 2021</b>	355	5 767	441	1 849	796	7 616	8 412
- Valeurs brutes au 31 décembre 2021	677	6 267	441	4 832	1 118	11 099	12 217
- Cumul des amortissements & pertes de valeur au 31 décembre 2021	(322)	(500)	-	(2 983)	(322)	(3 483)	(3 805)
<b>Valeurs nettes au 1er janvier 2022</b>	355	5 767	441	1 849	796	7 616	8 412
Effet des variations de périmètre	-	-	-	961	-	961	961
Cessions	- 190,0	-	-	-	- 190,0	-	(190)
Amortissements et dépréciation des écarts d'acquisition	-	(1 302)	-	-	-	(1 302)	(1 302)
Reclassement	- 1,0	1,0	-	-	- 2,0	1,0	1,0
<b>Valeurs nettes au 31 décembre 2022</b>	164	4 466	441	2 810	604	7 276	7 880
- Valeurs brutes au 31 décembre 2022	169	6 267	441	5 793	610	12 060	12 670
- Cumul des amortissements & pertes de valeur au 31 décembre 2022	(5)	(1 802)	-	(2 983)	(5)	(4 785)	(4 790)

Les principaux mouvements de l'exercice 2022 résultent :

- Des acquisitions de GMS Intervention et DAX Poids Lourd,
- De la cession du fonds de commerce de Châteauroux,
- De la dépréciation de l'écart d'acquisition de VO3000 pour 1.205K€.

Les mouvements de l'exercice 2021 résultent de :

- De la sortie de périmètre de la société PAROT Automotive Ile de France et des actifs cédés (immeubles Beric et Glenn),
- De la réaffectation d'une partie des écarts d'acquisition aux actifs correspondants suite à l'apport du 21/12/2020.

Réconciliation avec le tableau des flux de trésorerie (en milliers d'€)		31/12/2022
Titres acquis		(1 668)
Trésorerie acquise		714
Cession de titres		2 715
Variation des créances sur cessions de titres		0
Trésorerie nette cédée		
<b>Incidence des variations de périmètre</b>		<b>1 761</b>

Les titres acquis correspondent à l'acquisition de Dax Poids Lourd pour 2 € et GMS interventions pour 1.666 K€. La trésorerie acquise est essentiellement celle de GMS Intervention à l'entrée de périmètre. Les titres cédés correspondent aux titres de PAROT Automotive ile de france.

#### 4-2 Immobilisations incorporelles

La variation des immobilisations incorporelles se détaille comme suit sur l'année 2022 :

(En milliers d'€)	Logiciels	Droit incorporel	Autres actifs incorporels	Ecart d'acquisition et fonds de commerce	Total
<b>Valeur nette au 1er janvier 2022</b>	<b>738</b>	<b>0</b>	<b>51</b>	<b>8 412</b>	<b>9 201</b>
Acquisitions et augmentations	89	0	(0)	0	89
Cessions et mises au rebut	(9)	0	(7)	(190)	(206)
Amortissements	(318)	0	(5)	(1 302)	(1 625)
Reclassement	1	0	(1)		0
Variations de périmètre	6			961	967
Actifs destinés à être cédés	0		0	0	0
<b>Valeur nette au 31 décembre 2022</b>	<b>507</b>	<b>0</b>	<b>38</b>	<b>7 881</b>	<b>8 426</b>
Valeur brute fin de période	2 181	0	102	12 670	14 953
Amortissements et pertes de valeur fin de période	(1 674)		(64)	(4 790)	(6 528)

Les mouvements de l'exercice concernent essentiellement les écarts d'acquisition.

### 4-3 Immobilisations corporelles

La variation des immobilisations corporelles au cours de l'exercice peut se décomposer comme suit :

(En milliers d'€)	Terrains et agencements des terrains	Constructions, agencements et installations	Matériel et outillage	Matériel de transport	Autres actifs corporels	Total
<b>Valeur nette au 1er janvier 2022</b>	<b>7 943</b>	<b>24 726</b>	<b>1 360</b>	<b>305</b>	<b>2 289</b>	<b>36 623</b>
Acquisitions et augmentations	39	1 769	409	123	513	2 853
Cessions et mises au rebut	(4 321)	(4 104)	(216)	(82)	(45)	(8 768)
Comptabilisation du crédit-bail à l'ouverture et écart d'évaluation	0	0			0	0
Amortissements	(27)	(1 883)	(423)	(149)	(910)	(3 391)
Ecart d'évaluation	0	4 157	0	0	0	4 157
Reclassement	1 378	(1 375)	57	0	(60)	0
Entrées de périmètre	0	8	17	39	8	72
<b>Valeur nette au 30 Décembre 2022</b>	<b>5 012</b>	<b>23 298</b>	<b>1 204</b>	<b>236</b>	<b>1 796</b>	<b>31 546</b>
Valeur brute fin de période	5 357	40 597	5 868	1 773	8 740	62 335
Amortissements et pertes de valeur fin de période	(345)	(17 299)	(4 664)	(1 538)	(6 945)	(30 790)

Les acquisitions de construction et agencement correspondent notamment à :

- Les travaux de refonte du site de La Feuillade (SCI 27/84 locataires PAROT VI et PAROT Trucks) : 1.183 K€,
- L'acquisition du bâtiment d'exploitation de DAX PL par la SCI 40 : 300 K€.

Les cessions de terrains, agencements et constructions correspondent notamment aux cessions des actifs des SCI Immo Behra Nord, Immo Behra Sud et Croix Boisselière comme suit :

	Valeurs en consolidation				
	VB	AMORT	VNC		
<b>SCI BEHRA NORD</b>	<b>4 961</b>	<b>-</b>	<b>1 695</b>	<b>3 266</b>	
<i>Terrain</i>	<i>1 079</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>1 079</i>	
<i>Constructions</i>	<i>3 858</i>	<i>-</i>	<i>1 547</i>	<i>2 311</i>	
<i>Installations et agencements</i>	<i>11</i>	<i>-</i>	<i>135</i>	<i>-</i>	<i>124</i>
<i>Mobilier</i>	<i>13</i>	<i>-</i>	<i>13</i>	<i>-</i>	
<b>SCI BEHRA SUD</b>	<b>1 340</b>	<b>-</b>	<b>397</b>	<b>943</b>	
<i>Terrain</i>	<i>385</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>385</i>	
<i>Constructions</i>	<i>955</i>	<i>-</i>	<i>397</i>	<i>558</i>	
<b>SCI CROIX BOISSELIERE</b>	<b>4 541</b>	<b>-</b>	<b>784</b>	<b>3 757</b>	
<i>Terrain</i>	<i>1 479</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>1 479</i>	
<i>Constructions</i>	<i>3 062</i>	<i>-</i>	<i>784</i>	<i>2 278</i>	

Réconciliation avec le tableau des flux de trésorerie hors variation de périmètre (En milliers d'€)		31/12/2022
Acquisition fonds de commerce		0
Acquisition d'immobilisations incorporelles		(89)
Acquisition d'immobilisations corporelles		(2 469)
Variation des dettes sur acquisition d'immobilisations CAPEX		(3)
<b>Trésorerie</b>		<b>(2 561)</b>
Prix de cession des immobilisations corporelles et incorporelles cédées		10 353
Variation des créances sur cession d'immobilisations CAPEX		-
Variation des créances CAPEX		(1 500)
<b>Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles</b>		<b>8 853</b>

Les 10 M€ de prix de cession intègrent notamment les cessions immobilières suivantes :

- Immo Behra Nord : 3.558 K€,
- Immo Behra Sud : 868 K€,
- Morangis : 5.000 K€.

La créance CAPEX correspond au séquestre dans le cadre de la Garantie de Passif de la cession des titres PAROT Automotive Ile de France. En fonction de l'activation de la garantie, elle est recouvrable par tiers sur 3 ans à partir d'avril 2023.

#### 4-4 Immobilisations financières

(En milliers d'€)	Titres non consolidés	Dépôts et cautionnements	Prêts et autres actifs financiers immobilisés	Total
<b>Valeur nette au 1er Janvier 2022</b>	<b>30</b>	<b>1 650</b>	<b>470</b>	<b>2 151</b>
Augmentation	(0)	19	1 312	1 330
Diminution	0	(61)	(84)	(145)
Reclassement	1	(2)	1	0
Entrées de périmètre	13	0	0	13
<b>Valeur nette au 31 décembre 2022</b>	<b>44</b>	<b>1 606</b>	<b>1 699</b>	<b>3 349</b>
Valeur brute fin de période	44	1 606	1 699	3 349
Amortissements et pertes de valeur fin de période	0	0	0	0

L'augmentation correspond essentiellement au prêt consenti à AV Holding.

#### 5 - Stocks

La variation des stocks au cours de l'exercice peut se décomposer comme suit :

(En milliers d'€)	Au 1er janvier 2022	Dotation	Reprise	Variation	Reclassement	Variations de périmètre	Au 31 décembre 2022
Marchandises - Véhicules Particuliers Neufs	10 833			7 475		0	18 308
Marchandises - Véhicules Commerciaux Neufs	16 599			7 278		161	24 038
Marchandises - Véhicules Particuliers Occasion	17 909			3 306		0	21 215
Marchandises - Véhicules Commerciaux Occasion	4 313			498		0	4 811
Marchandises - Pièces de rechange	8 421			(511)		0	7 910
Travaux de réparation en cours à la clôture	1 211			791		15	2 017
<b>Valeur brute fin de période</b>	<b>59 286</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>18 837</b>		<b>176</b>	<b>78 299</b>
Dépréciation - Véhicules Particuliers Neufs	(74)	(58)	64		9		(59)
Dépréciation - Véhicules Commerciaux Neufs	9	(6)	19		(9)	(78)	(65)
Dépréciation - Véhicules Particuliers Occasion	(172)	(155)	141			0	(186)
Dépréciation - Véhicules Commerciaux Occasion	(262)	(115)	283				(94)
Dépréciation - Pièces de rechange	(1 164)	(332)	1 006			0	(490)
<b>Valeur nette fin de période</b>	<b>57 624</b>	<b>(667)</b>	<b>1 513</b>	<b>18 837</b>		<b>98</b>	<b>77 405</b>

La valeur nette comptable des stocks a augmenté de de 19,8 M€ après avoir subi deux années de réduction forcée en raison des pénuries. Le stock de Châteauroux vendu fin novembre était d'environ 3,0 M€. La progression du stock, plus favorable sur le VN, marque les difficultés d'approvisionnement à court terme en VO.

## 6 - Créances clients

La variation des créances clients au cours de l'exercice peut se décomposer comme suit :

(En milliers d'€)	Au 1er janvier 2022	Variation	Variations de périmètre	Au 31 décembre 2022
Créances clients	18 877	(5 654)	469	13 692
Factures à établir	3 442	710	7	4 159
<b>Valeur brute fin de période</b>	<b>22 319</b>	<b>(4 944)</b>	<b>476</b>	<b>17 851</b>
Dépréciation	(2 869)	1 099	(15)	(1 785)
<b>Valeur nette fin de période</b>	<b>19 450</b>	<b>(3 845)</b>	<b>461</b>	<b>16 066</b>

La baisse du poste client de -4,5M€ est le fruit d'un plan d'action appuyé sur le recouvrement client entamé fin 2021 et qui a porté ses fruits tout au long de l'exercice 2022. Le renforcement des processus clients est poursuivi en 2023 notamment par une revue des processus de traitement dans les services (volumes importants et valeurs unitaires faibles) ainsi que la qualification du risque client (intégration rating client professionnel notamment).

(En milliers d'€)	31 décembre 2022
Non échues	12 505
< 30 jours	2 642
de 30 à 60 jours	783
de 60 à 90 jours	50
> 90 jours	86
<b>Total créances clients</b>	<b>16 066</b>

La baisse du DSO depuis trois exercices traduit les efforts combinés des équipes commerciales et des

équipes comptables, alors que le poids de l'activité BtoB augmente, activité générant naturellement un DSO plus important.

Données consolidées	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022
DSO en jours	25,0	20,5	16,1
Poids du chiffre d'affaires VC	36,5%	45,8%	46,3%
Poids du chiffre d'affaires VP	63,5%	54,2%	53,7%

## 7 - Autres créances

La variation des autres créances au cours de l'exercice peut se décomposer comme suit :

(En milliers d'€)	Au 1er janvier 2022	Variation	Actifs destinés à être cédés	Effet des variations de périmètre	Au 31 décembre 2022
Créances fournisseurs (1)	10 204	586		21	10 811
Créances sociales et fiscales (1)	2 552	1 970		33	4 555
Charges constatées d'avance (1)	1 101	(156)		2	947
Charges à répartir (1)	466	(155)		0	311
Créances sur le factor (1)	3 481	(1 939)		40	1 582
Autres créances (1)	9 917	(4 984)		14	4 947
Créances d'impôts sur les sociétés (2)	5	0		0	5
Dividendes à recevoir (3)	0	0		0	0
Comptes courants (3)	334	(316)		0	18
Créances sur cessions d'actifs financiers (3)	954	184		0	1 138
Créances sur cessions de CAPEX	0	1 500		0	1 500
Impôts différés actifs	2 230	(447)	(926)	88	445
<b>Valeur brute fin de période</b>	<b>31 244</b>	<b>(3 757)</b>	<b>(926)</b>	<b>198</b>	<b>26 720</b>
Dépréciation	(334)	334			0
<b>Valeur nette fin de période</b>	<b>30 910</b>	<b>(3 423)</b>	<b>(926)</b>	<b>198</b>	<b>26 720</b>
<b>Dont flux liés à l'activité :</b>		<b>4 344</b>			
Variation du besoin en fond de roulement (1)		4 344			
Impôts sur les sociétés décaissés (encaissés) (2)		0			
<b>Dont flux liés aux opérations d'investissement (3)</b>		<b>(1 368)</b>			

Les créances fournisseurs sont liées au niveau de primes à recevoir en fin de période, qui se dénouent au semestre suivant. Leur augmentation traduit l'atteinte de nos objectifs de primes avec nos fournisseurs. Les charges à répartir sont liées aux frais de mise en place du PGE. Les autres créances sont impactées par l'effet favorable du contrat Factor de PAROT VI ; ce dernier a donné lieu à un travail important de recadrage ayant entraîné une baisse significative des « non valeurs » et retenues et ayant permis sa simplification (passage à la cession de balance). La créance sur cession d'actifs concerne la retenue de garantie sur la cession des entités PAROT Premium Bordeaux et PAROT Premium Brive/Limoges. La créance CAPEX correspond à la retenue de garantie pour la cession PAROT Automotive ile de France. L'ensemble des créances a une échéance inférieure à un an.

## 8 - Disponibilités et trésorerie nette

La trésorerie nette du Groupe se détaille comme suit sur l'exercice :

(En milliers d'€)	Au 1er janvier 2022	Variation nette	Variation des actifs destinés à être cédés	Entrée de périmètre	Au 31 décembre 2022
Disponibilités	2 989	5 889		744	9 622
Valeur mobilières de placement	0	0			0
<b>Trésorerie</b>	<b>2 989</b>	<b>5 889</b>	<b>0</b>	<b>744</b>	<b>9 622</b>
Concours bancaires	10 072	(8 025)		30	2 047
<b>Trésorerie nette</b>	<b>(7 083)</b>	<b>13 914</b>	<b>0</b>	<b>714</b>	<b>7 575</b>

## 9 - Capital social

Le 21 décembre 2020, la famille PAROT, actionnaire de référence du Groupe, a réalisé une augmentation de capital social de 2 869 291,20 euros plus 1 706 983,26 euros de prime d'apports, soit au total 4,6 M€ par apport d'actifs immobiliers sous forme de Sociétés Civiles Immobilières. Ces actifs correspondent à des immeubles exploités par le Groupe PAROT.

Par suite de cette augmentation de capital, le capital social est de dix millions deux cent soixante-sept mille huit cent six euros et quarante centimes, représentant 6.417.379 actions.

## 10 - Provisions

### 10-1 Provisions pour risques et charges

La variation des provisions se détaille comme suit sur les deux périodes présentées :

(En milliers d'€)	Au 1er janvier 2021	Dotations	Reprises	Actifs destinés à être cédés	Reclassement	Au 31 décembre 2021
Provision pour litiges commerciaux	48	0	(7)		0	41
Provisions pour risques sociaux	120	0	(120)		0	0
Subvention investissement	57	0	(7)	0	0	50
Provisions réglementées	14	0	0	0	(14)	0
Autres provisions	165	92	(120)	(11)	0	126
<b>Total</b>	<b>404</b>	<b>92</b>	<b>(255)</b>	<b>(11)</b>		<b>217</b>

(En milliers d'€)	Au 1er janvier 2022	Dotations	Reprises	Actifs destinés à être cédés	Reclassement	Au 31 décembre 2022
Provision pour litiges commerciaux	41	4	(18)	0	0	27
Provisions pour risques sociaux	0	0	0	0	0	0
Provision pour séquestre	0	95	0	0	0	95
Subvention investissement	50	0	(42)	0	0	8
Provisions réglementées	0	0	0	0	0	0
Autres provisions	126	238	(82)	0	0	282
<b>Total</b>	<b>217</b>	<b>337</b>	<b>(142)</b>	<b>0</b>		<b>412</b>

L'augmentation des provisions pour risque et charges correspond essentiellement :

- à la valorisation des contestations au titre de la garantie de passif Premium (Séquestre),
- à des provisions opérationnelles sur primes à recevoir et créances liées à la cession du site de

Châteauroux (autres provisions).

S'agissant des engagements du Groupe au titre des indemnités de départ en retraite, l'engagement brut à la charge du Groupe est couvert intégralement par un contrat d'assurance existant entre le Groupe et un organisme de prévoyance dédié (IRP Auto Prévoyance Santé) qui assure, à l'occasion du départ volontaire ou de mise en retraite du salarié, le remboursement intégral des indemnités légales de départ en retraite à verser par le Groupe. Le Groupe cotise tous les mois auprès du fonds précité, ces cotisations font partie des cotisations patronales et sont comptabilisées en charges de personnel au même titre que des charges sociales obligatoires.

S'agissant des garanties accordées sur les produits et prestations vendus par le Groupe :

- Elles sont prises en charge par les constructeurs (pour les véhicules neufs et certaines pièces de rechange) ou équipementiers (pour certaines pièces de rechanges) ;
- Elles sont couvertes par des contrats « d'assurance garantie » contractés par le Groupe auprès de tiers couvrant l'intégralité des coûts susceptibles d'être engagés sur la vente de véhicules d'occasion ;
- Pour les prestations de services hors garanties constructeurs ou équipementiers (travaux de réparation et entretien), le taux de retour des clients en ateliers constaté historiquement est marginal.

Compte tenu de ces éléments, le Groupe ne provisionne pas les engagements de retraite et le coût des garanties offertes aux clients.

## **10-2 Passifs éventuels**

Les litiges auxquels est exposé le Groupe mais pour lesquels il considère comme non probable une quelconque sortie de ressource ont évolué comme suit sur l'année en cours :

### **Litige opposant la filiale PAROT PREMIUM au liquidateur judiciaire de la Société HELICE AUTO**

Le litige opposant PAROT PREMIUM à Hélice Auto (société venderesse d'un fonds de commerce) depuis novembre 2015 a été plaidé devant la Cour d'Appel d'AGEN le 2 novembre 2020.

Par arrêt en date du 3 mars 2021, la cour d'appel d'Agen avait confirmé le jugement rendu par le tribunal de Grande Instance de Cahors le 11 janvier 2019 condamnant la société PAROT PREMIUM à payer la somme de 560 K€, correspondant au montant des créances certaines au 18 juillet 2013 (date de la dernière publication légale), entre les mains du mandataire liquidateur. La société FIDAL, par suite des manquements à ses devoirs de conseil et d'information, a été condamnée à relever et garantir la société PAROT PREMIUM de cette condamnation. La société FIDAL avait formé un pourvoi en cassation.

Par arrêt en date du 8 mars 2023, la Chambre commerciale de la Cour de cassation a rejeté le pourvoi de la société FIDAL, aux motifs que le moyen de cette dernière n'est pas recevable. L'arrêt rend clos le dossier à l'avantage de la société PAROT PREMIUM (devenue EDEN AUTO PREMIUM BRIVE).

## 11 - Emprunts et dettes financières

Les dettes financières ont évolué comme suit au cours de l'exercice 2021 et 2022 :

(En milliers d'€)	Au 1er Janvier 2021	Souscriptions	Remboursements	Variation nette	Actifs destinés à être cédés	Correction entrée crédit bail	Au 31 décembre 2021
Emprunts bancaires	39 665	143	(3 296)		(2 319)	0	34 193
Emprunts crédit bail		1 269	(2 081)			11 164	10 352
Lignes court terme	17 533			3 451	(429)		20 555
Concours bancaires	6 092			3 980			10 072
Dettes financières diverses	231	21	(72)			23	203
<b>Total Endettement financier brut</b>	<b>63 521</b>	<b>1 433</b>	<b>(5 448)</b>	<b>7 431</b>	<b>(2 748)</b>	<b>11 187</b>	<b>75 376</b>
Trésorerie	(5 812)	0	0	1 995	828		(2 989)
<b>Endettement net</b>	<b>57 709</b>	<b>1 433</b>	<b>(5 448)</b>	<b>9 426</b>	<b>(1 920)</b>	<b>11 187</b>	<b>72 387</b>

(En milliers d'€)	Au 1er Janvier 2022	Souscriptions	Remboursements	Variation nette	Entrées de périmètre	Variation des actifs destinés à être cédés	Au 31 décembre 2022
Emprunts bancaires	34 193	0	(9 236)		71		25 028
Emprunts crédit bail	10 352	384	(1 842)				8 895
Lignes court terme	20 555			228	0		20 783
Concours bancaires	10 072			(8 055)	30		2 047
Dettes financières diverses	203	20	(224)			127	126
<b>Total Endettement financier brut</b>	<b>75 376</b>	<b>404</b>	<b>(11 303)</b>	<b>(7 827)</b>	<b>101</b>	<b>127</b>	<b>56 879</b>
Trésorerie	(2 989)	0	0	(5 889)	(744)		(9 622)
<b>Endettement net</b>	<b>72 387</b>	<b>404</b>	<b>(11 303)</b>	<b>(13 716)</b>	<b>(643)</b>	<b>127</b>	<b>47 257</b>

Les financements bancaires sont de deux natures :

- Des emprunts bancaires à moyen et long terme. Les emprunts souscrits par le Groupe sont majoritairement rémunérés à taux fixe, dans une fourchette comprise entre 1% et 3,5%. Aucun emprunt n'est assorti de clauses de covenants financiers. Il existe des garanties et sûretés réelles attachées à tous les emprunts,
- Des emprunts associés aux contrats de crédit-bail qui concernent essentiellement l'immobilier et les parcs de location de véhicules commerciaux à la destination des clients,
- Des lignes court terme destinées principalement au financement des stocks de véhicules d'occasion. Ces lignes sont rémunérées selon les organismes financiers qui les ont octroyées au Groupe à un taux compris entre 0,8% à 1,3%.

Le groupe a souscrit des PGE pour un montant total de 23,9 M€ début septembre 2020. Le groupe a fait le choix en 2021 de bénéficier de la période de franchise d'une année, reportant les premières échéances à septembre 2022. Les PGE seront remboursés sur 48 mois selon les modalités propres à chaque banque impliquée.

L'échéancier de la dette au 31 décembre 2022 se présente comme suit.

(En milliers d'€)	Au 31 décembre 2022	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts bancaires portés par la holding (SA Groupe Parot)	16 996	4 891	12 105	0
Emprunts bancaires portés par le secteur "Véhicules Particuliers"	4 569	1 518	3 051	0
Emprunts bancaires portés par le secteur "Véhicules Commerciaux"	3 463	992	2 470	0
<b>Total des emprunts bancaires</b>	<b>25 028</b>	<b>7 400</b>	<b>17 626</b>	<b>0</b>
Emprunts lease portés par la holding (SA Groupe Parot)	492	223	269	0
Emprunts lease portés par le secteur "Véhicules Particuliers"	175	90	85	0
Emprunts lease portés par le secteur "Véhicules Commerciaux"	8 228	1 398	3 301	3 529
<b>Total des emprunts crédit bail</b>	<b>8 895</b>	<b>1 711</b>	<b>3 655</b>	<b>3 529</b>
Lignes court terme portées par la holding (SA Groupe Parot)	2 316	2 316	-	-
Lignes court terme portées par le secteur "Véhicules Particuliers"	16 247	16 247	-	-
Lignes court terme portées par le secteur "Véhicules Commerciaux"	2 220	2 220	-	-
<b>Sous total Lignes court terme (A)</b>	<b>20 783</b>	<b>20 783</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Concours bancaires portés par la holding (SA Groupe Parot)	1 861	1 861	-	-
Concours bancaires portés par le secteur "Véhicules Particuliers"	16	16	-	-
Concours bancaires portés par le secteur "Véhicules Commerciaux"	170	170	-	-
<b>Sous total Concours bancaires (B)</b>	<b>2 047</b>	<b>2 047</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Dépôts et cautions reçus	97	-	-	97
Intérêts courus sur emprunts	29	-	-	-
<b>Sous total Dettes financières diverses</b>	<b>126</b>	<b>29</b>	<b>-</b>	<b>97</b>
<b>Total des dettes financières</b>	<b>56 879</b>	<b>31 970</b>	<b>21 281</b>	<b>3 626</b>
<b>Total des lignes de crédit de financement dédiées aux stocks</b>	<b>22 830</b>	<b>22 830</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

Le Groupe considère comme pertinent pour son analyse de présenter un endettement financier net retraité des lignes de financement court terme dédiées aux stocks de véhicules. L'endettement financier net retraité et le « Gearing » retraités des lignes de financement dédiées à l'acquisition de stocks s'établissent comme suit sur les deux périodes présentées :

(En milliers d'€)	Au 31 décembre 2021	Au 31 décembre 2022
<b>Capitaux propres de l'ensemble consolidé</b>	<b>23 278</b>	<b>28 858</b>
Endettement financier brut	75 376	56 879
Disponibilités	(2 989)	(9 622)
<b>Endettement financier net</b>	<b>72 387</b>	<b>47 257</b>
Lignes de crédit de financement dédiées aux stocks	(30 627)	(22 830)
<b>Endettement financier net retraité</b>	<b>41 760</b>	<b>24 427</b>
<b>Gearing retraité</b>	<b>179,4%</b>	<b>84,6%</b>

## 12 - Autres Dettes

Les Autres dettes ont évolué comme suit au cours de l'exercice :

(En milliers d'€)	Au 1er Janvier 2022	Variation	Effet des variations de périmètre	Au 31 décembre 2022
Dettes clients (1)	3 756	1 807	0	5 563
Dettes sociales (1)	7 287	(940)	153	6 500
Autres dettes fiscales (1)	2 033	(384)	79	1 728
Dettes diverses (1)	555	(119)	78	514
Produits constatés d'avance (1)	1 588	(198)	0	1 390
Dettes d'impôts sur les sociétés (2)	372	749	7	1 128
Dettes sur immobilisations (3)	3	(3)	0	0
Dividendes à payer (4)	0	0	0	0
Comptes courants (4)	1	(13)	18	6
<b>Total</b>	<b>15 594</b>	<b>900</b>	<b>335</b>	<b>16 829</b>
Variation du besoin en fond de roulement (1)		166		
Impôts sur les sociétés décaissés (encaissés) (2)		749		
<b>Dont flux liés aux opérations d'investissement (3)</b>		<b>(3)</b>		
<b>Dont flux liés aux opérations de financement (4)</b>		<b>(13)</b>		

L'augmentation des dettes clients résulte d'une politique plus stricte d'acomptes clients sur les commandes.

Le plan de paiement des reports de paiement des charges sociales et fiscales obtenus dans le cadre des mesures exceptionnelles de soutien aux entreprises liées à la crise sanitaire a été respecté et s'est achevé en août 2022.

### 13 - Information sectorielle

La présentation retenue des informations sectorielles découle de l'organisation interne du Groupe et de l'évaluation de sa performance par la Direction. Le Groupe distingue trois secteurs opérationnels que sont : la vente de véhicules particuliers, la vente de véhicules commerciaux et une activité digitale, dédiée à la vente de véhicules particuliers au travers d'une plateforme spécifique. Suite à l'arrêt de l'activité de ventes en ligne (pure-player) de véhicules, le secteur Digital a été supprimé en 2020.

Les activités « Véhicules Particuliers » et « Véhicules Commerciaux » comprennent la vente de véhicules neufs et d'occasion, les ventes de pièces et services (vente de pièces de rechange et activité de réparation), les autres services (commissions perçues sur les financements réalisés, location). La vente de véhicules neufs et d'occasion regroupe à la fois la vente de véhicules particuliers (essentiellement voitures) ainsi que la vente de véhicules commerciaux (essentiellement VUL et poids-lourds), les chiffres d'affaires, volumes de ventes réalisées et stocks à la clôture concernant les véhicules particuliers et véhicules commerciaux faisant l'objet d'un suivi par la Direction sont présentés distinctement dans les tableaux ci-après.

Chacune des colonnes présentées dans ces tableaux reprennent les chiffres propres de chaque secteur, compris comme une entité indépendante. La colonne « Inter secteur » regroupe les éliminations internes au Groupe, ainsi que les montants non affectés par secteur permettant de réconcilier les données sectorielles avec les états financiers.

Le coût des ventes comprend principalement les charges suivantes :

- Le coût d'achat des marchandises vendues (prix d'achat et frais accessoires des véhicules et pièces de rechange) net des remises, rabais et ristournes obtenus, le cas échéant, de la part des constructeurs ;
- Les salaires et charges des effectifs intervenant en ateliers de réparation des véhicules ainsi que tout coût de sous-traitance intervenant en appui des équipes en ateliers ;
- Les variations de stocks et provisions sur stocks afférentes aux marchandises vendues et travaux en cours pour les réparations ;
- Les amortissements liés au retraitement des loyers de crédits-baux sur véhicules commerciaux destinés à être loués par le Groupe à des clients ;
- Les dotations aux amortissements et dépréciation des outillages industriels nécessaires aux ateliers.

La « Marge Brute Contributive » constitue un indicateur clé de suivi de la performance du Groupe et est définie comme la marge résultant du Chiffre d'affaires minoré du coût des ventes ainsi que des coûts de distribution.

Les coûts des fonctions managériales et supports aux activités du Groupe portées par la holding sont réalloués aux secteurs et figurent en coûts généraux et administratifs.

Il n'est pas présenté de distinction du chiffre d'affaires par zone géographique, l'intégralité du chiffre d'affaires du Groupe étant réalisée en France.

Au 31 décembre 2022, l'information par secteur opérationnel se présente comme suit :

2022 - (En milliers d'€)	VP	VC	Holding & Non affecté	Inter Secteur	TOTAL
<b>Total Chiffre d'affaires net</b>	<b>193 859</b>	<b>167 199</b>	<b>1</b>	<b>(787)</b>	<b>360 272</b>
<i>dont CA réalisé sur véhicules neufs</i>	76 958	82 482			159 440
<i>dont CA réalisé sur véhicules d'occasion</i>	94 603	33 238		(404)	127 437
<i>dont CA réalisé sur pièces de rechange</i>	14 318	32 902			47 220
<i>dont CA réalisé sur services</i>	7 980	18 057	1	(383)	25 655
<i>dont CA réalisé sur location</i>		519			519
Coût des ventes	(166 669)	(137 334)	(733)	787	(303 949)
<b>Marge Brute</b>	<b>27 190</b>	<b>29 865</b>	<b>(732)</b>	<b>-</b>	<b>56 323</b>
<i>Taux de MB / CA</i>	<i>14,0%</i>	<i>17,9%</i>	<i>-73200,0%</i>	<i>0,0%</i>	<i>15,6%</i>
Coûts de distribution	(13 362)	(13 739)	506		(26 595)
<b>Marge Brute Contributive</b>	<b>13 828</b>	<b>16 126</b>	<b>(226)</b>	<b>-</b>	<b>29 728</b>
<i>Taux de MB Contributive / CA</i>	<i>7,1%</i>	<i>9,6%</i>	<i>-22600,0%</i>	<i>0,0%</i>	<i>8,3%</i>
Coûts généraux et administratifs	(10 828)	(10 552)	(709)		(22 089)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>3 000</b>	<b>5 574</b>	<b>(935)</b>	<b>-</b>	<b>7 639</b>
<b>EBITDA</b>	<b>3 968</b>	<b>7 046</b>	<b>(587)</b>		<b>10 427</b>

Au 31 décembre 2021, l'information par secteur opérationnel se présentait comme suit :

2021 - (En milliers d'€)	VP	VC	Holding & Non affecté	Inter Secteur	TOTAL
<b>Total Chiffre d'affaires net</b>	<b>185 032</b>	<b>156 557</b>	<b>6</b>	<b>(435)</b>	<b>341 160</b>
<i>dont CA réalisé sur véhicules neufs</i>	55 665	88 137		(33)	143 769
<i>dont CA réalisé sur véhicules d'occasion</i>	108 168	22 982		(117)	131 033
<i>dont CA réalisé sur pièces de rechange</i>	13 411	13 456		(155)	26 712
<i>dont CA réalisé sur services</i>	7 788	31 183	6	(130)	38 847
<i>dont CA réalisé sur location</i>	-	799			799
Coût des ventes	(159 082)	(130 332)	(629)	435	(289 608)
<b>Marge Brute</b>	<b>25 950</b>	<b>26 225</b>	<b>(623)</b>	<b>-</b>	<b>51 552</b>
<i>Taux de MB / CA</i>	<i>14,0%</i>	<i>16,8%</i>	<i>-10383,3%</i>	<i>0,0%</i>	<i>15,1%</i>
Coûts de distribution	(13 647)	(12 922)	1 418	-	(25 151)
<b>Marge Brute Contributive</b>	<b>12 303</b>	<b>13 303</b>	<b>795</b>	<b>-</b>	<b>26 401</b>
<i>Taux de MB Contributive / CA</i>	<i>6,6%</i>	<i>8,5%</i>			<i>7,7%</i>
Coûts généraux et administratifs	(9 360)	(9 285)	(1 417)		(20 062)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>2 943</b>	<b>4 018</b>	<b>(622)</b>	<b>-</b>	<b>6 339</b>
<b>EBITDA</b>	<b>4 320</b>	<b>6 514</b>	<b>(375)</b>		<b>10 459</b>

L'Ebitda est valorisé comme suit :

(En milliers d'€)	31 Décembre 2021	31 décembre 2022
<b>Résultat d'exploitation</b>	6 338	7 637
Dotations amortissements - Immos Capex	3 906	3 692
Variation nette provisions - Risques et charges	13	(72)
Variation nette provisions - Actifs circulants	202	(830)
<b>EBITDA</b>	<b>10 459</b>	<b>10 427</b>

#### 14 - Coûts de distribution

Les coûts de distribution se détaillent comme suit sur les deux périodes présentées :

(En milliers d'€)	31 décembre 2021	31 décembre 2022
Charges de personnel	19 375	20 315
Personnel extérieur	68	123
Publicité, salons et frais de déplacements	1 135	1 385
Entretien réparation maintenance	459	606
Autres services extérieurs	457	897
Achat matières et fournitures	1 360	1 294
Locations	778	746
Documentation générale	584	592
Dotations nettes des reprises	697	634
Autres	238	3
<b>Total des coûts de distribution</b>	<b>25 151</b>	<b>26 595</b>

#### 15 - Coûts généraux et administratifs

Les coûts généraux et administratifs ont évolué comme suit au cours des périodes présentées :

(En milliers d'€)	31 décembre 2021	31 décembre 2022
Charges de personnel	7 337	6 641
Autres services extérieurs	1 685	2 169
Loyers et charges	2 546	2 620
Impôts et taxes	1 668	1 664
Assurances	974	884
Frais bancaires	711	882
Dotations nettes des reprises	2 830	2 563
Entretien, réparation, maintenance	921	1 352
Autres	1 389	3 314
<b>Total des coûts généraux et administratifs</b>	<b>20 061</b>	<b>22 089</b>

Les coûts énergétiques, qui ont particulièrement progressé sur le dernier trimestre 2022, sont en hausse de 945K€ sur 2021. Toutefois les prix d'achat en début 2023 sont significativement en baisse sur le dernier trimestre 2022, permettant de baisser la pression sur la charge énergétique.

## 16 - Charges de personnel

Les charges de personnel affectées par destination ont évolué comme suit :

(En milliers d'€)	31 Décembre 2021	31 Décembre 2022
Coûts des ventes	7 648	8 828
Coûts de distribution	19 375	20 315
Coûts généraux et administratifs	7 337	6 641
<b>Total des charges de personnel</b>	<b>34 360</b>	<b>35 784</b>

Par nature, ces charges se répartissent comme suit :

(En milliers d'€)	31 Décembre 2021	31 Décembre 2022
Salaires et traitements	24 339	24 707
Charges sociales et fiscales sur salaires	9 921	10 466
Participation des salariés	675	1 038
Transfert de charges	(575)	(427)
<b>Total des charges de personnel</b>	<b>34 360</b>	<b>35 784</b>

Hors alternants, les effectifs liés aux différentes destinations ont évolué comme suit :

(En milliers d'€)	31 Décembre 2021	31 Décembre 2022
Coûts des ventes	237	288
Coûts de distribution	361	285
Coûts généraux et administratifs	87	90
<b>Total des effectifs</b>	<b>685</b>	<b>663</b>

## 17 - Résultat financier

Le résultat financier se décompose comme suit sur les deux périodes présentées :

(En milliers d'€)	31 décembre 2021	31 décembre 2022
Charges et produits d'intérêts - Emprunts et lignes CT	(775)	(877)
Charges et produits financiers sur avance lubrifiant et floor plan véhicules	(386)	(632)
Charges et produits financiers sur factor	(26)	(108)
Dotation amortissements - Charges à répartir	(156)	(155)
Produits financiers de participations		
Autres produits et charges financiers	97	52
<b>Total produits et charges financiers</b>	<b>(1 247)</b>	<b>(1 720)</b>

## 18 - Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel se décompose comme suit sur les deux périodes présentées :

(En milliers d'€)	31 décembre 2021	31 décembre 2022
Cessions d'immobilisations	(73)	1 417
Dépréciations et provisions	190	1 151
Autres	(1 472)	(2 731)
<b>Total produits et charges exceptionnels</b>	<b>(1 355)</b>	<b>(163)</b>

Les autres charges exceptionnelles incluent notamment 1,4M€ de créances clients historiques provisionnées dont la contrepartie est la reprise de provision de 1,1M€, le coût de la reconfiguration de VO3000, des coûts associés à la cession de la concession de Châteauroux.

## 19 - Impôts

La (charge) / produit d'impôt sur les deux périodes se présente comme suit :

(En milliers d'€)	31 décembre 2021	31 décembre 2022
(Charge) / Produit - Impôts exigibles		(1 557)
(Charge) / Produit - Impôts différés	945	(342)
<b>(Charge) / produit d'impôts</b>	<b>945</b>	<b>(1 899)</b>

La réconciliation entre la charge d'impôt théorique et celle effectivement supportée par le Groupe se présente comme suit :

(En milliers d'€)	31 décembre 2022
<b>Résultat net avant impôts des entreprises intégrées</b>	<b>4 153</b>
Taux théorique d'impôt	25,00%
<b>(Charge) / Produit d'impôt calculé au taux théorique</b>	<b>(1 038)</b>
<b>Eléments en réconciliation :</b>	
- Amortissement des écarts d'acquisition	(245)
- Effet des déficits fiscaux et autres différences temporaires non reconnus	(59)
- Effet du report variable et du changement progressif du taux d'IS	2
- Effet des malis de fusion	407
- Présentation des ID GLENN et BERIC en résultat exceptionnel	(709)
- Incidence des plus ou moins values de consolidation	(257)
<b>(Charge) / produit d'impôt comptabilisé</b>	<b>(1 899)</b>
<b>- Taux effectif d'impôt</b>	<b>45,7%</b>

La variation des impôts différés se présente comme suit :

(En milliers d'€)	31 décembre 2021	Variation (Impact résultat)	Actifs destinés à être cédés	Réévaluation des actifs	Entrées de périmètre	31 décembre 2022
<b>Impôts différés sur différences temporaires</b>	<b>(3 400)</b>	<b>1 431</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(3 010)</b>
- Décalages temporaires sur participation des salariés et taxes opérationnelles	339	170	0	0	0	509
- Décalages temporaires sur déductibilité des frais d'acquisition de titres	0	0	0	0	0	0
- Décalages temporaires sur déductibilité des amortissements et crédit-baux immobiliers	(779)	(65)	0	0	0	(844)
- Ecart d'évaluation	(3 883)	2 250	0	(1 041)	0	(2 674)
- Autres	(3)	2	0	0	0	(1)
- Impôts différés des actifs destinés à être cédés	926	(926)	0	0	0	0
<b>Impôts différés reconnus sur déficits reportables</b>	<b>5 630</b>	<b>(1 763)</b>	<b>0</b>	<b>(1 041)</b>	<b>88</b>	<b>3 955</b>
<b>Position nette d'impôts différés</b>	<b>2 230</b>	<b>(332)</b>	<b>0</b>	<b>(1 041)</b>	<b>88</b>	<b>945</b>

Compte tenu du niveau de résultat, il ne reste pas de déficit non reconnu (12.890 K€ en 2022).

## 20 - Résultat par action

Le résultat net consolidé par action est obtenu en divisant le résultat net de l'ensemble consolidé par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période.

(En milliers d'€)	31 décembre 2021	31 décembre 2022
Résultat net - Part du Groupe (en milliers d'€)	3 321	2 266
Nombre moyen d'actions en circulation	5 829 578	5 775 642
<b>Résultat net par action (en €uro)</b>	<b>0,57</b>	<b>0,39</b>

Il n'existe pas pour les périodes présentées d'instruments dilutifs conduisant à présenter un résultat dilué par action.

## 21 - Honoraires CAC

Le montant des honoraires de commissariat aux comptes s'élève à 325 K€ pour l'exercice 2022 et se détaillent comme ci-dessous :

En milliers d'€	KPMG SA	Autres	Total
Audit des comptes annuels	310	15	325
<b>Total des honoraires</b>	<b>310</b>	<b>15</b>	<b>325</b>

## 22 - Transactions avec les parties liées

Concernant les transactions avec les parties liées, elles se composent des éléments suivants au 31 décembre 2022 :

(En milliers d'€)	Montant concernant les entreprises Liées Avec lesquelles la société a un lien de participation	
Produits d'intérêts sur Comptes courants		18
Loyers	481	
Honoraires et conseils	200	
<b>Total</b>	<b>681</b>	<b>18</b>

(En milliers d'€)	Montant concernant les entreprises Liées Avec lesquelles la société a un lien de participation	
prêts		1 675
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>1 675</b>

## 23 - Engagements hors bilan

Concernant les engagements donnés et reçus, ils se composent des éléments suivants au 31 décembre 2022.

### 23-1 Engagements donnés

Engagements donnés (En milliers d'€)	31 Décembre 2022
Cautions crédit -bail	8 899
Nantissement sur titres	3 142
Gage sur stocks	9 378
<b>Total engagements donnés</b>	<b>21 419</b>

Le montant des engagements donnés par Groupe PAROT SA à ses filiales auprès des constructeurs n'est pas mentionné comme un engagement hors bilan car présent dans les dettes du Groupe en fournisseur.

Par ailleurs le groupe a émis une caution de 380 K€ le 23 mai 2017, au bénéfice de la société générale, pour la SC16 qui était détenue à l'époque par le Groupe PAROT.

### 23-2 Engagements reçus

Sans objet.

## 24 - Evénements postérieurs à la clôture

- Rachat du bâtiment d'exploitation de la société GMS INTERVENTIONS

Suite à l'acquisition de l'activité GMS Intervention, et conformément à l'engagement pris, le Groupe a acquis le bâtiment où est exercée l'activité. Le bâtiment a été acquis par la SCI Corbeil, le 1er février 2023 pour un prix TTC de 1.003.000,00€ €.

- Signature d'une promesse de vente du bâtiment de Poligny, SCI B2P

Dans le cadre de la reconfiguration des activités VP-VO BtoB (VO 3000), l'activité de vente déportée à Poligny (Jura) a été rapatriée à Clermont-Ferrand. Le bail commercial conclu entre la société VO 3000 et la société SCI B2P, portant sur les locaux de Poligny a été résilié amiablement, avec effet au 31 décembre 2022. Un acquéreur local, acteur économique sur la zone d'activité, s'est manifesté pour l'acquisition de l'intégralité du site. Une promesse synallagmatique de vente a été conclue entre la société SCI B2P et cet acquéreur le 9 mars 2023 pour un prix de cession de 300.000,00 €, promesse sous conditions suspensives expirant le 15 septembre 2023.

**4-2- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les Comptes Consolidés du Groupe PAROT**



**KPMG SA**  
Domaine de Pelus  
11 rue Archimède  
33692 Mérignac Cedex  
France



**DB3C Audit**  
35 avenue Auguste Ferret  
33110 Le Bouscat

# **GROUPE PAROT S.A.**

**Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31 décembre 2022  
GROUPE PAROT S.A.  
ZAC de Fieuzal - Rue de Fieuzal - 33520 BRUGES



**KPMG SA**  
Domaine de Pelus  
11 rue Archimède  
33692 Mérignac Cedex  
France



**DB3C Audit**  
35 avenue Auguste Ferret  
33110 Le Bouscat

## **GROUPE PAROT S.A.**

ZAC de Fieuzal - Rue de Fieuzal - 33520 BRUGES

### **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'assemblée générale de la société GROUPE PAROT S.A.,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société GROUPE PAROT S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

#### **Fondement de l'opinion**

##### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés" du présent rapport.

##### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

La société procède, à chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et fonds commerciaux selon les modalités décrites dans la Note 3.2.1 "Écarts d'acquisition et fonds commerciaux" de l'annexe aux comptes consolidés. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, en particulier les prévisions de flux de trésorerie établies par les Directions opérationnelles, revues par les Directions financière et générale de la société et à revoir les calculs effectués par la société. Nous avons vérifié que les Notes 3.2.1 "Écarts d'acquisition et fonds commerciaux" et 4.1 "Écarts d'acquisition, fonds commerciaux et regroupements d'entreprises" de l'annexe aux comptes consolidés donnent une information appropriée.

Nous rappelons toutefois que ces estimations reposent sur des hypothèses qui ont par nature un caractère incertain, les réalisations étant susceptibles de différer parfois de manière significative des données prévisionnelles utilisées.

La société détermine la valeur brute de ses stocks à la clôture de l'exercice selon les modalités décrites dans la Note 3.2.5 "Stocks et encours" de l'annexe aux comptes consolidés. Nos travaux ont consisté à apprécier les principes comptables retenus et à nous assurer de leur correcte application et à vérifier que la Note 3.2.5 "Stocks et encours" et la partie 5 "Stocks" de l'annexe aux comptes consolidés fournissent une information appropriée.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

En application de la loi, nous vous signalons que votre Président Directeur Général n'a pas procédé à la désignation d'un organisme tiers indépendant chargé de la vérification de la déclaration prévue par l'article L.225-102-1 du Code de commerce.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés**

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

## **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Mérignac, le 6 avril 2023

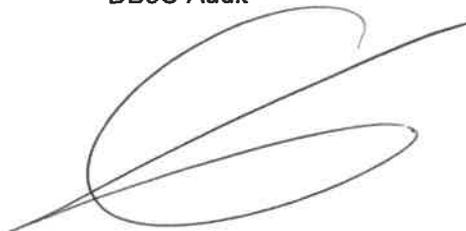
KPMG S.A.



Eric Junières  
Associé

Le Bouscat, le 6 avril 2023

DB3C Audit



Aurélien Gernez  
Associé

#### **4-3- Comptes Sociaux de la société Groupe PAROT SA**



# GRUPE PAROT SA

## Comptes Sociaux

Exercice Clos 31 décembre 2022

# Sommaire

Bilan au 31 décembre 2022	3
Compte de Résultat au 31 décembre 2022	5
Annexe aux états financiers	6
- Faits caractéristiques	6
- Principes comptables	7
- Notes relatives au Bilan	9
- Notes relatives au Compte de Résultat	15
- Evènements postérieurs à l'exercice	19

Les présents comptes sociaux ont été établis au titre de l'exercice Clos le 31 décembre 2022. Tous les montants sont exprimés en milliers d'euros, sauf mention contraire. Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration de la Société le 28 mars 2023.

## BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2022

Actif (en milliers d'euros)	31-déc-22			31-déc-21
	Brut	Amortissements et provisions	Net	
Immobilisations incorporelles	825	723	102	156
Immobilisations corporelles	550	406	144	194
Immobilisations financières	30 720	6 390	24 330	27 665
<b>Actif immobilisé</b>	<b>32 096</b>	<b>7 519</b>	<b>24 577</b>	<b>28 014</b>
Créances				0
– Créances clients et comptes rattachés	1 226	8	1 218	410
– Autres créances	18 009	796	17 213	16 409
Divers				
– Disponibilités	141		141	56
– Charges constatées d'avance	246		246	101
<b>Actif circulant</b>	<b>19 622</b>	<b>804</b>	<b>18 818</b>	<b>16 976</b>
Frais d'émission d'emprunt à étaler	311		311	466
Prime de remboursement des emprunts				0
Écart de conversion actif				0
<b>Total de l'actif</b>	<b>52 028</b>	<b>8 323</b>	<b>43 705</b>	<b>45 456</b>

<b>Passif</b>		<b>31-déc-22</b>	<b>31-déc-21</b>
(en milliers d'euros)			
Capital social ou individuel	dont versé : 10 268	10 268	10 268
Primes d'émission, de fusion, d'apport...		240	13 744
Réserve légale		367	367
Autres réserves			
Report à nouveau			-13 467
<b>Résultat de l'exercice</b>		243	-37
Subventions d'investissement			0,0
Provisions réglementées		353	299
<b>Capitaux propres</b>		<b>11 471</b>	<b>11 175</b>
Provisions pour risques		95	0,0
Provisions pour charges			0,0
<b>Provisions pour risques et charges</b>		<b>95</b>	<b>0</b>
Dettes financières		<b>29 375</b>	<b>32 368</b>
– Autres emprunts obligataires			0,0
– Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		21 177	25 880
– Emprunts et dettes financières		8 198	6 488
Dettes Diverses		<b>2 764</b>	<b>1 914</b>
– Dettes fournisseurs et comptes rattachés		695	572
– Dettes fiscales et sociales		1 789	1 161
– Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		16	7
– Autres dettes		265	174
Produits constatés d'avance			0
<b>Dettes</b>		<b>32 139</b>	<b>34 281</b>
Écart de conversion passif			0
<b>Total du passif</b>		<b>43 705</b>	<b>45 456</b>

## COMPTES DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2022

Compte de résultat (en milliers d'euros)	31-déc-22	31-déc-21
Ventes de marchandises		
Production vendue de services	2 393	2 638
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>2 393</b>	<b>2 638</b>
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	3 204	7 246
Autres produits	0	34
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>5 598</b>	<b>9 919</b>
Autres achats et charges externes	3 854	3 396
Impôts - taxes et versements assimilés	74	108
Salaires et traitements	1 742	1 934
Charges sociales	736	775
Dotations aux amortissements des immobilisations	297	345
Dotations aux provisions sur actif circulant		
Autres charges d'exploitation	33	46
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>6 736</b>	<b>6 605</b>
<b>Résultat d'exploitation [ Produit + / Charge - ]</b>	<b>-1 138</b>	<b>3 314</b>
Produits financiers de participation	2 920	1 768
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	18	2
Autres intérêts et produits assimilés	0	0
Reprises sur provisions et transferts de charges	4 172	128
<b>Produits financiers</b>	<b>7 110</b>	<b>1 898</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions	3 773	6 162
Intérêts et charges assimilées	337	248
<b>Charges financières</b>	<b>4 110</b>	<b>6 410</b>
<b>Résultat financier (Produit + / Charge -)</b>	<b>3 000</b>	<b>-4 512</b>
<b>Résultat courant avant impôts (Produit + / Charge -)</b>	<b>1 862</b>	<b>-1 198</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	29	1
Produits exceptionnels sur opérations en capital	2 727	17
Reprises sur provisions et transfert de charges	334	120
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>3 090</b>	<b>137</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	154	335
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	7 006	16
Dotations aux amortissements et provisions	149	71
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>7 310</b>	<b>422</b>
<b>Résultat exceptionnel (Produit + / Charge -)</b>	<b>-4 220</b>	<b>-285</b>
Participation des salariés		
Impôts sur les bénéfices [ Produit + / Charge - ]	2 601	1 446
<b>Résultat net de l'exercice (Produit + / Charge -)</b>	<b>243</b>	<b>-37</b>

## ANNEXE AUX ÉTATS FINANCIERS

L'exercice clos de GROUPE PAROT (« la Société ») le 31 décembre 2022 présente un total bilan de 43.705 milliers d'euros et dégage un gain comptable de 242 milliers d'euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022.

Les notes et les tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

### Faits caractéristiques de l'exercice

L'activité de la Société, et celle de ses filiales a été impactée en 2022 par la guerre en Ukraine et les effets collatéraux directs ou indirects (pénuries, coûts énergétiques, croissance de l'inflation). Les comptes clos au 31 décembre 2022 ont été arrêtés selon la convention comptable de la continuité d'exploitation.

- Cession de l'activité de distribution automobile PAROT Automotive Ile de France

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 7 janvier 2022, la société GROUPE PAROT a cédé définitivement la totalité des titres de la société PAROT AUTOMOTIVE « Ile de France » au profit du GROUPE JALLU BERTHIER. Pour rappel, la société PAROT AUTOMOTIVE « Ile de France » exploite 5 concessions automobiles situées aux ULIS, à BRÉTIGNY SUR ORGE, MORANGIS, MORIGNY CHAMPIGNY (Etampes) et PARAY VIEILLE POSTE (Orly). Le prix de cession des titres de la société est de 2.720.435 €. La sortie du périmètre de consolidation avait été réalisée au 31 décembre 2021. Par ailleurs, la cession des immeubles de Brétigny-sur-Orge, Les Ulis et Étampes a été réalisée le 14 janvier 2022. Le prix de cession de l'ensemble de ces immeubles détenus par les SCI Glenn et Béric est de 4.400.000 €.

- Application de l'année de franchise pour les P.G.E. souscrits en juillet 2020

Le Groupe PAROT a opté pour l'application d'une année de franchise aux PGE souscrits en 2020. Ainsi le remboursement est étalé sur quatre années à raison de 25% par an, allant de septembre 2022 à août 2026. Depuis septembre 2022 les entités du Groupe portant un PGE remboursent mensuellement les échéances conformément au plan.

- Rachat des minoritaires de la SARL TRANS AUTO AUVERGNE et Absorption par Transmission Universelle de Patrimoine par la SA Groupe PAROT

En même temps que le rachat des titres de la société VO 3000 en 2015, le Groupe avait acquis 75% des titres de la société Trans Auto Auvergne, société spécialisée dans les transports de voitures. Cette société travaillait pour les sociétés du Groupe (transport de site à site) et pour certains clients extérieurs. Pour des raisons de taille critique et de besoin de réinvestissement, et suite au départ de nos chauffeurs, il a été décidé d'arrêter cette activité. Le Groupe PAROT a donc acquis le 31 octobre 2022 les 25% de titres détenus par un tiers, pour un prix de 4.759 €, et a opéré la dissolution de la société, détenue hauteur de 100%, par voie de confusion de patrimoines (T.U.P.), avec effet au 15 décembre 2022.

- Absorption par Transmission Universelle de Patrimoine de la SAS PAROT DIGITALS par la SA Groupe PAROT

Compte tenu de la réduction du périmètre d'activité de la société PAROT DIGITALS et de ses moyens, dans la volonté de simplifier les organisations et réduire les coûts d'exploitation, une opération de dissolution par voie de confusion de patrimoines (T.U.P) a été réalisée, PAROT DIGITALS ayant été absorbée le 10 décembre 2022.

## **Principes comptables, méthode d'évaluation et référentiel**

### **Principes comptables**

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2016-7 du 4 novembre 2016 modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au PGC homologué par arrêté du 26 décembre 2016, conformément aux dispositions de la législation française, dans le respect du principe de prudence, d'indépendance des exercices et en présupposant la continuité de l'exploitation

La Société n'a pas procédé à la réévaluation de son bilan.

### **Méthodes d'évaluation**

#### Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Lorsque leur durée d'utilité est définie, le coût des immobilisations incorporelles, diminué le cas échéant, de la valeur résiduelle, est amorti sur la durée d'utilisation attendue par la Société. Cette durée est déterminée au cas par cas en fonction de la nature et des caractéristiques des éléments inclus dans cette rubrique.

Lorsque leur durée d'utilité est indéfinie, les immobilisations incorporelles ne sont pas amorties mais sont soumises à des tests annuels systématiques de perte de valeur.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- |                 |       |
|-----------------|-------|
| · Logiciels     | 5 ans |
| · Site Internet | 3 ans |

#### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Lorsque leur durée d'utilité est définie, le coût des immobilisations corporelles, diminué le cas échéant, de la valeur résiduelle, est amorti sur la durée d'utilisation attendue par la Société. Cette durée est

déterminée au cas par cas en fonction de la nature et des caractéristiques des éléments inclus dans cette rubrique.

Il n'existe pas de biens susceptibles de donner lieu à une approche par composant.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue et suivant le mode dégressif pour le matériel informatique :

· Agencements et aménagements des constructions	15 ans
· Installations générales	10 ans
· Matériel informatique	3 ans
· Mobilier de bureau	7 ans
· Matériel de transport	5 ans

#### Immobilisations financières

- Titres de participation

La Société comptabilise à leur coût d'acquisition, les titres de participation dont la possession durable est estimée utile à l'activité de GROUPE PAROT, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.

À la date de clôture, lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptabilisée, une dépréciation est constituée pour le montant de la différence. La valeur d'inventaire est appréciée sur la base de critères tels que la valeur de la quote-part dans l'actif net ou les perspectives de rentabilité ; ces critères sont pondérés par les effets de détention de ces titres en termes de stratégie ou de synergies eu égard aux autres participations détenues.

- Autres immobilisations financières

Le poste comprend les actions auto-détenues. Il comprend également les dépôts de garantie liés à deux emprunts auprès de la BPI.

#### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

#### Provisions

Des provisions pour risques et charges sont constituées lorsqu'à la clôture de l'exercice, la Société a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle devra faire face à une sortie de ressources au profit de ce tiers sans contrepartie. Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

### Dettes

Les dettes sont évaluées pour leur montant nominal.

### Engagements de fin de carrière :

La Société est assurée contre la charge liée aux engagements de retraite auprès de l'organisme mutualiste, l'IRP AUTO.

### Régime d'intégration fiscale

La Société GROUPE PAROT, en accord avec les autres sociétés membres du périmètre d'intégration, a adopté les règles suivantes :

Chaque société filiale du périmètre d'intégration comptabilise son impôt comme si elle était imposée séparément, c'est-à-dire, en particulier, après imputation des déficits fiscaux générés antérieurement à l'entrée de la société dans le périmètre d'intégration fiscale.

Modalités de répartition de l'impôt sur les sociétés assis sur le résultat d'ensemble du Groupe :

- Résultat bénéficiaire : versement par la filiale à la société mère d'une somme égale à l'impôt qui aurait grevé son résultat.
- Résultat déficitaire : les Sociétés intégrées ne seront plus titulaires à ce titre d'aucune créance sur la Société Intégrante, pas même dans le cas où cette dernière se sera constituée une créance sur le Trésor en optant pour le report en arrière du déficit d'ensemble.

La Société calcule l'impôt dû par le Groupe intégré et l'enregistre dans ses charges. Elle comptabilise, par ailleurs, dans ses produits les économies d'impôt, réalisées par le groupe, non liées aux déficits de ses filiales. En conséquence, chaque filiale est privée de tout report déficitaire une fois son entrée dans le périmètre d'intégration fiscale

## **Notes relatives au bilan**

### Actif immobilisé au 31 décembre 2022

- Variation des immobilisations brutes :

Les principales acquisitions, cessions ou reclassements de l'exercice concernent les postes suivants :

<b>Immobilisations</b> (en milliers d'euros)	<b>Valeur brute début exercice</b>	<b>Acquisitions</b>	<b>Diminutions</b>	<b>Valeur brute fin d'exercice</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>699</b>	<b>126</b>	<b>0</b>	<b>825</b>
Autres immobilisations incorporelles	699	126		825
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>490</b>	<b>77</b>	<b>16</b>	<b>550</b>
Terrains	8			8
Constructions	2			2
Installations générales, agencements et divers	272	41		313
Matériel de transport	9	16	16	9
Matériel de bureau, informatique et mobilier	194	19		213
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours	5			5
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations financières</b>	<b>43 439</b>	<b>2 958</b>	<b>15 676</b>	<b>30 721</b>
Titres de Participations	41 351	1 665	15 674	27 342
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	5			5
Prêts et autres immobilisations financières	2 084	1 293	2	3 375
<b>Total</b>	<b>44 629</b>	<b>3 160</b>	<b>15 693</b>	<b>32 096</b>

L'augmentation des immobilisations incorporelles est liée à l'absorption de PAROT Digital.

L'augmentation des titres de participation correspond aux titres GMS International.

La réduction des titres de participation correspond à :

- L'absorption des titres PAROT Digital pour 8.710K€
- L'absorption des titres TAA pour 64K€
- La cession des titres PAROT Automotive Ile de France pour 6.891K€

Les autres immobilisations financières sont constituées des actions GROUPE PAROT auto détenues soit à la clôture de l'exercice, 641 737 titres évalués à 2,51 € unitaire soit 1 611 k€, des dépôts de garanties vis-à-vis de SCI appartenant au Groupe pour 2 k€ et vis-à-vis de BPI pour 60k€, et d'un prêt effectué en faveur d'AV Holding d'un montant de 1 675 K€.

- Variation des amortissements et provisions :

Amortissements (en milliers d'euros)	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>544</b>	<b>179</b>	<b>0</b>	<b>723</b>
Autres immobilisations incorporelles	444	179		623
Fonds commercial	100			100
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>296</b>	<b>110</b>	<b>0</b>	<b>406</b>
Terrains	6	1		7
Constructions sur sol propre	3	0		3
Installations générales, agencements et divers	136	71		207
Matériel de transport	0			0
Matériel de bureau, informatique et mobilier	151	38		189
<b>Immobilisations financières</b>	<b>15 774</b>	<b>3 438</b>	<b>12 822</b>	<b>6 390</b>
Autres participations	15 774	3 200	12 822	6 152
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières		238		238
<b>Total</b>	<b>16 613</b>	<b>3 727</b>	<b>12 822</b>	<b>7 519</b>

L'augmentation des dotations aux immobilisations incorporelles est liée à l'absorption de PAROT Digital.

Pour donner suite à la cession du fonds de commerce de Châteauroux, dernière activité de la société PAROT Automotive Centre, la société GROUPE PAROT a constaté une dépréciation des titres PAROT Automotive Centre pour 2.000K€. Compte tenu des résultats très dégradés de VO3000, la société GROUPE PAROT a constaté une dépréciation des titres VO3000 pour 1.200 K€.

L'absorption de PAROT Digital a conduit à la reprise d'une provision sur titre de 8.650K€. La cession des titres de PAROT Automotive Ile de France a conduit à la reprise de la provision sur ces titres de 4.172K€.

Les informations relatives aux filiales et participations sont présentées dans le tableau des filiales et participations (Note 2.7.2).

Une analyse prospective est effectuée annuellement pour actualiser les provisions.

Le tableau ci-dessous reprend les variations de provisions sur titres au 31 décembre 2022 :

Titres (en milliers d'euros)	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
VO 3000		1 200		1 200
Parot Automotive Centre	2 952	2 000		4 952
Parot Automotive Ile de France	4 172		4 172	
Parot Digitals	8 650		8 650	
<b>Total</b>	<b>15 774</b>	<b>3 200</b>	<b>12 822</b>	<b>6 152</b>

**Détail des créances par échéances :**

Etat des créances (en milliers d'euros)	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
<b>De l'actif immobilisé</b>			
Autres immobilisations financières	3 379		3 379
<b>De l'actif circulant</b>			
Autres créances clients	1 218	1 218	
Personnel et comptes rattachés	18	18	
État - Impôts sur les bénéfices			
État - Taxe sur la valeur ajoutée	157	157	
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés	1	1	
Groupe et associés	15 427	15 427	
Débiteurs divers	2 347	2 347	
<b>Charges constatées d'avance</b>			
Charges constatées d'avance	246	246	
<b>Total</b>	<b>22 793</b>	<b>19 414</b>	<b>3 379</b>

Le poste Groupe et Associés correspond :

- A des avances faites par le GROUPE PAROT à ses filiales. Elle intervient dans le cadre de la convention de trésorerie rémunérée au taux de 1 % annuel en 2022,
- Aux comptes courants liés à l'intégration fiscale.

Le poste Débiteurs divers comprend notamment :

- Le séquestre pour caution de la SG Sud-Ouest sur la cession de PAROT Automotive Ile de France, pour 1.500 K€,
- Le solde du séquestre sur la cession des sociétés PAROT Premium, pour 613 K€.

**Disponibilités :**

Au 31 décembre 2022, le poste « Disponibilités » est composé de comptes bancaires courants et s'élève à 141K€.

**Produits à recevoir :**

Les produits à recevoir se détaillent comme suit au 31 décembre 2022 :

Produits à recevoir (en milliers d'euros)	Montant
Créances clients et comptes rattachés	70
Autres créances	
<b>Total</b>	<b>70</b>

### Charges constatées d'avance :

Charges constatées d'avance (en milliers d'euros)	Montant
Charges d'exploitation	246
<b>Total</b>	<b>246</b>

### Capitaux propres :

Au 31 décembre 2022, le capital de la S.A. GROUPE PAROT s'élève à 10.267.806,40 euros. Il est composé de 6.417.379 actions d'une valeur nominale de 1,60 euro.

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

Capitaux propres (en milliers d'euros)	Capital social	Primes	Réserve légale	Autres réserves	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Provisions réglementées	Total capitaux propres
Situation au 31 décembre 2021 avant affectation	10 268	13 744	367	0	(13 467)	(37)	299	11 175
Affectation résultat 2021		(13 503)			13 467	37		
Augmentation de capital								
Résultat de l'exercice						243		
Provisions réglementées							54	
Situation au 31 décembre 2022 avant affectation	10 268	240	367	0	0	243	353	11 471

### Dettes financières :

Au 31 décembre 2022, le Groupe porte 16.995 milliers d'euros de lignes d'emprunts bancaires moyen et long terme détaillé ci-dessous.

Les emprunts souscrits par le Groupe sont rémunérés à taux fixe, dans une fourchette comprise entre 1% et 3,5% exception faite du PGE qui est soumis à une réglementation particulière (commission sur la première année).

Aucun emprunt n'est assorti de clauses de covenants financiers. Il existe des garanties et sûretés réelles attachées à tous les emprunts, détaillées dans la note « Engagements Hors Bilan », exception faite du PGE.

Dettes Financières en K€	Au 31/12/2021	Nouveaux Emprunts	Remboursement d'emprunt	Au 31/12/2022
<b>Emprunts auprès des établissements de crédit</b>	<b>19 752</b>	<b>21</b>	<b>2 778</b>	<b>16 995</b>
BPI (VO 3000)	360		240	120
CACF (VO 3000)	357		177	180
CE (VO 3000)	357		177	180
CACF (Rue Daugère)	65		37	28
CE (BEHRA)	502		502	0
LCL (BEHRA)	206		206	0
SG (BEHRA)	321		321	0
ARKEA (Rue Daugère)	82		36	46
SOCIETE GENERALE PGE	3 205		199	3 006
CA CENTRE PGE	2 765		171	2 594
BANQUE POPULAIRE PGE	4 496		277	4 219
LCL PGE	2 367		146	2 221
CE AUVERGNE PGE	4 163	21	258	3 926
ARKEA	507		31	476
<b>Autres dettes financières</b>	<b>6 128</b>	<b>34</b>	<b>1 981</b>	<b>4 181</b>
Ligne CGI et Financo	2 000		68	1 932
Intérêts courus sur emprunts	15	4	15	4
Billets de trésorerie et soldes créditeurs	4 100	26	1 884	2 242
Frais et intérêts courus bancaires	13	3	13	3
<b>TOTAL</b>	<b>25 880</b>	<b>54</b>	<b>4 758</b>	<b>21 176</b>

Le Groupe dispose de crédits de financement de stocks neufs octroyés par des établissements dédiés (filiales financières de constructeurs ou structures dédiées). Ces organismes avancent la trésorerie nécessaire à l'acquisition de stocks. Ces avances portent intérêts et deviennent remboursables dès que le stock financé est vendu. Ce mode de financement est plus particulièrement retenu par le Groupe au sein de son secteur « Véhicules Particuliers ». Ces avances financières, en lien avec le délai de rotation de stocks sur véhicules neufs, ont toutes une échéance inférieure à un an. Depuis 2017, le Groupe a centralisé ces avances au sein de la société GROUPE PAROT dont le montant au 31 décembre 2022 est de 1,9 M€. Ces dernières ne sont pas affectées au numéro de châssis et s'assimilent donc à une ligne de financement court terme, raison pour laquelle elles ont été classées en dettes financières.

#### Détail des dettes par échéances :

Les échéances des dettes au 31 décembre 2022 se présentent comme suit :

Etat des dettes (en milliers d'euros)	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Auprès des établissements de crédit :	21 176	9 071	12 105	0
- à 1 an maximum à l'origine	4 181	4 181		
- à plus d' 1 an à l'origine	16 995	4 890	12 105	
Groupe et associés	8 198	8 198		
Fournisseurs et comptes rattachés	695	695		
Dettes Fiscales et sociales	1 789	1 789		
Dettes sur immo. et comptes rattachés	16	16		
Autres dettes	265	265		
Dettes représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
<b>Total</b>	<b>32 138</b>	<b>20 033</b>	<b>12 105</b>	<b>0</b>

## Notes relatives au compte de résultat

### Résultat d'exploitation :

Au 31 décembre 2022, le chiffre d'affaires s'est élevé à 2.393 milliers d'euros contre 2.638 milliers d'euros au titre de l'exercice précédent. Il comprend essentiellement les prestations de services facturées aux filiales par le groupe dans le cadre des services transverses par activité, pour les activités centralisées et mutualisées.

A la clôture, le total des produits d'exploitation s'élève à 5.598 milliers d'euros contre 9.919 milliers d'euros au titre de l'exercice précédent. Les autres produits d'exploitation sont composés des transferts de charge pour 3.204 milliers d'euros.

Les charges d'exploitation de l'exercice s'élèvent à 6.736 milliers d'euros contre 6.605 milliers d'euros au titre de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort ainsi au 31 décembre 2022 à -1.138 milliers d'euros contre 3.314 milliers d'euros au titre de l'exercice précédent.

### Résultat financier :

Le résultat financier se décompose comme suit au 31 décembre 2022 :

Résultat financier (en milliers d'euros)	Montant
<b>Produits financiers</b>	<b>7 110</b>
Produits financiers de participation	2 799
Intérêts sur les avances consenties aux filiales	119
Intérêts et autres produits assimilés	20
Reprise de provision	4 172
<b>Charges financières</b>	<b>4 110</b>
Intérêts sur les avances consenties par les filiales	63
Intérêts sur emprunts bancaires	184
Autres charges financières	90
Provision pour dépréciation des titres de participation	3 773
<b>Résultat financier</b>	<b>3 000</b>

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, la société GROUPE PAROT a perçu 2.799 milliers d'euros de dividendes de ses filiales.

La reprise de provision correspond à la reprise de provision sur les titres PAROT Automotive Ile de France, les titres ayant été cédés.

Les charges financières sont impactées en 2022 par la dépréciation des titres de la société PAROT AUTOMOTIVE Centre à hauteur de 2.000 milliers d'euros et des titres de la société VO3000 à hauteur de 1.200 milliers d'euros. Le solde des provisions pour titres correspond à la provision pour les titres auto-détenus.

### Résultat exceptionnel :

Le résultat exceptionnel se décompose comme suit au 31 décembre 2022 :

Résultat Exceptionnel (en milliers d'euros)	Montant
<b>Produits Exceptionnels</b>	<b>3 090</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	29
Produits exceptionnels sur opérations en capital	2 727
Reprise sur provisions et transferts de charges	334
<b>Charges Exceptionnelles</b>	<b>7 310</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	154
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	7 006
Dotations exceptionnelles	149
<b>Résultat financier</b>	<b>(4 220)</b>

Les produits et charges exceptionnels sont détaillés ci-dessous :

Produits :

- Cession Immobilisations Corporelles : 17 k€

- Cession Immobilisations Financières 2.678K€
- Indemnité d'assurance (dont grêle) : 16K€
- Résiliation assurance N-1 : 19K€
- Ajustement sur vente Eden Auto : 26K€
- Reprise provision dépréciation exceptionnelle sur créance : 334K€

## Charges :

- Charges sur exercice antérieur : 22 K€
- Cession Immobilisations Corporelles : 17 K€
- VNC Immobilisations Financières 6.891K€
- Amortissements dérogatoires : 53 K€
- Provision pour R&C : 95K€
- Honoraires : 225 K€

**Ventilation de l'impôt sur les sociétés :**

Le tableau ci-dessous présente la ventilation de l'impôt sur les bénéfices pour l'exercice 2022 :

<b>Ventilation de l'impôt sur les bénéfices</b> (en milliers d'euros)	<b>Avant impôt</b>	<b>Impôts net</b>	<b>Après impôt</b>
Résultat courant	1 862		1 862
Résultat exceptionnel	(4 220)		(4 220)
Charge d'impôt liée à l'intégration fiscale		2 601	2 601
<b>Résultat comptable</b>	<b>(2 358)</b>	<b>2 601</b>	<b>243</b>

Le solde du déficit reportable du groupe intégré au 31 décembre 2022 représente 12.890 milliers d'euros.

**Autres informations****Dirigeants et mandataires sociaux :**

Les rémunérations versées par la Société aux mandataires sociaux au titre de l'exercice 2022 représentent un montant global de 479 milliers d'euros réparti de la façon suivante :

- Rémunération versée aux membres des organes d'administration : 30 milliers d'euros.

Rémunération versée aux membres des organes de direction : 449 milliers d'euros.

### Filiales et participations :

Dénomination sociale	Capital social Valeur brute	Taux de détenion	Capitaux propres	Valeur brute des titres	Valeur nette des titres	Prêts & Avances consentis	Dividendes versés	Chiffre d'affaires	Résultat Net
PAROT AUTOMOTIVE SO	605 000	100%	7 242 305	456 952	456 952	1 978 728	880 000	113 936 894	1 382 776
PAROT AUTOMOTIVE CENTRE	501 000	100%	(774 805)	4 952 069		1 617 887		16 133 739	(876 014)
PAROT TRUCKS	600 000	100%	2 694 414	300 000	300 000	5 102 512	80 000	37 578 164	812 630
PAROT VI	3 285 000	100%	9 763 566	4 865 006	4 865 006		80 000	129 696 495	1 654 739
GMS	10 000	80% ?	1 120 607	1 655 747	1 655 747	727 739	80 000	1 930 521	291 849
PAROT COSTUMER CARE SERVICES	250 000	100%	84 523	250 000	250 000			289 401	13 395
VO 3000	750 300	100%	1 060 931	4 606 738	2 206 738		165 000	43 074 839	(1 142 577)
PAROT SOLUTIONS	1 000	100%	649 714	1 000	1 000		480 000	3 095 478	641 650
AUTO SERVICE	1 000	100%	2 643	1 000	1 000			3 392 258	1 643
GAP RENTALS	1 000	100%	1 000	1 000	1 000				
SCG 19	1 000	96%	42 248	13 897	13 897	288 159	46 530	72 257	34 945
SCI DE L'ISLE	1 500	98%	16 938	176 645	176 645	116 971	14 700	137 758	14 361
SAS PAROT A.C.	1 524	100%	(1 979 519)	53 015	53 015		437 000	282 490	(2 009 052)
SCI 24/87	1 000	98%	333 660	2 381 752	2 381 752	786 698	148 500	279 987	100 777
SCI 31	1 000	99%	44 090	871 962	871 962	318 903	61 380	183 760	42 412
SCI 64	1 000	98%	117 137	1 557 144	1 557 144		113 850	167 819	115 721
SCI NOUGUEY	1 000	99%	21 701	376 622	376 622		20 790	107 234	20 209
SCI LA RIVIERE	1 000	99%	20 712	1 372 136	1 372 136			213 375	(36 661)
SCI BAS ROC	1 000	99%	22 124	347 217	347 217	131 656	21 780	61 463	20 332
SCI MULATET	1 000	99%	36 612	441 752	441 752	132 305	34 650	80 448	35 125
SCI VIGNES	1 000	100%	137 724	628 620	628 620		29 970	90 220	44 228
SCI NOVITAL	1 000	99%	101 888	1 167 252	1 167 252		39 600	411 821	85 943
SCI B2P	400	100%	33 276	842 192	842 192		40 000	81 296	32 033
SCI 33	10 000	10%	1 126 767	1 000	1 000		11 500	479 880	677 142
SCI LE FOIRAIL	1 000	10%	63 825	100	100		9 000	370 809	62 170
SCI LE HERON	1 500	10%	(456 888)	20 237	20 237	20 000		294 506	(77 764)

### Opérations avec les entreprises et les parties liées :

Il n'existe pas de transaction significative avec des parties liées non conclue à des conditions normales de marché.

### Effectif :

Effectif moyen	Personnel salarié
Cadres	18
Agents de maîtrise et techniciens	6
Employés	1
<b>Total</b>	<b>25</b>

### Engagements de fin de carrière :

La Société est couverte intégralement par un contrat d'assurance contracté avec un organisme de prévoyance dédié (IRP Auto-Prévoyance-Santé) qui assure, à l'occasion du départ volontaire ou de mise en retraite du salarié, le remboursement intégral des indemnités légales de départ en retraite versées par la Société. Dès lors, aucune provision n'est comptabilisée par la Société au titre de ces engagements.

### Engagements hors bilan :

Les engagements financiers hors bilan de GROUPE PAROT se détaillent comme suit au 31 décembre 2022 :

Engagements donnés	31/12/2022
Garantie et Contre Garantie Constructeur	7 897 002
Caution CT	4 540 000
Caution Emprunts	733 627
Caution Stock	9 378 913
Caution et Nantissement Crédit Bail	11 261 409
Nantissement Titres sur Crédit	780 223
<b>Total</b>	<b>34 591 174</b>

### **Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice**

Il n'y a pas à relever d'élément significatif postérieur à l'exercice

**4-4- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les Comptes Sociaux de la société  
Groupe PAROT SA**



**KPMG SA**  
Domaine de Pelus  
11 rue Archimède  
33692 Mérignac Cedex  
France



**DB3C Audit**  
35 avenue Auguste Ferret  
33110 Le Bouscat

# **GROUPE PAROT S.A.**

**Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2022  
GROUPE PAROT S.A.  
ZAC de Fieuzal - Rue de Fieuzal - 33520 BRUGES



**KPMG SA**  
Domaine de Pelus  
11 rue Archimède  
33692 Mérignac Cedex  
France



**DB3C Audit**  
35 avenue Auguste Ferret  
33110 Le Bouscat

## **GROUPE PAROT S.A.**

ZAC de Fieuzal - Rue de Fieuzal - 33520 BRUGES

### **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'Assemblée générale de la société GROUPE PAROT S.A.,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société GROUPE PAROT S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

##### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La société évalue annuellement la valeur d'inventaire de ses immobilisations financières et participations selon les modalités décrites dans le paragraphe "Immobilisations financières" figurant dans la Note "Méthodes d'évaluation", qui impliquent des estimations, en particulier les prévisions de flux de trésorerie établies par les Directions opérationnelles, revues par les Directions financière et générale de la société. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et à revoir les calculs effectués par la société. Nous avons également vérifié que le paragraphe "Immobilisations financières" de la Note "Méthodes d'évaluation", les Notes "Actif immobilisé au 31 décembre 2022" et "Filiales et participations" de l'annexe aux comptes annuels donnent une information appropriée.

Nous rappelons toutefois que ces estimations reposent sur des hypothèses qui ont par nature un caractère incertain, les réalisations étant susceptibles de différer parfois de manière significative des données prévisionnelles utilisées.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

### **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

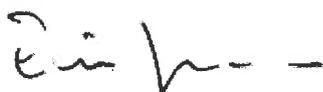
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Mérignac, le 6 avril 2023

KPMG SA



Eric Junières  
Associé

Le Bouscat, le 6 avril 2023

DB3C Audit



Aurélien Gernez  
Associé